

Emploi, chômage, revenus du travail

Insee Références
Édition 2024

Fiches thématiques

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et de la Dares, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les combinaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de la statistique.

Sommaire

Emploi

1.1	Évolution de l'emploi	4
1.2	Caractéristiques des personnes en emploi	6
1.3	Professions et secteurs d'activité.....	8
1.4	Statuts d'emploi	10
1.5	Emplois aidés	12
1.6	Mouvements de la main-d'œuvre.....	14
1.7	Emploi dans les régions	16

Chômage

2.1	Évolution du chômage.....	18
2.2	Inégalités face au chômage	20
2.3	Demandeurs d'emploi	22
2.4	Indemnisation du chômage.....	24
2.5	Chômage dans les régions	26

Activité, inactivité

3.1	Évolution de la population active.....	28
3.2	Transitions sur le marché du travail.....	30
3.3	Halo autour du chômage et sous-emploi.....	32
3.4	Situations contraintes sur le marché du travail.....	34

Temps et conditions de travail

4.1	Durée du travail	36
4.2	Organisation du temps de travail	38
4.3	Temps partiel	40
4.4	Pluriactivité.....	42
4.5	Conditions de travail	44
4.6	Travail, santé et handicap	46
4.7	Négociations et grèves dans les entreprises	48

Revenus et coûts du travail

5.1	Évolutions conjoncturelles du coût du travail et des salaires.....	50
5.2	Salaires minimum de croissance.....	52
5.3	Salaires dans le secteur privé : caractéristiques des individus.....	54
5.4	Salaires dans le secteur privé : caractéristiques des employeurs	56
5.5	Salaires dans la fonction publique : caractéristiques des individus.....	58
5.6	Salaires dans la fonction publique : caractéristiques des employeurs	60
5.7	Revenu salarial	62
5.8	Inégalités salariales.....	64
5.9	Revenus d'activité des non-salariés.....	66
5.10	Disparités de salaires et de revenus d'activité entre les régions.....	68

Données internationales

6.1	Emploi et chômage en Europe	70
6.2	Groupes socioéconomiques en Europe.....	72
6.3	Salaires et coût du travail en Europe.....	74

1.1 Évolution de l'emploi

Fin 2023, selon les Estimations d'emploi, 30,4 millions de personnes sont en emploi en France : 27,0 millions exercent une activité salariée et 3,4 millions sont non salariées (figure 1). Les femmes n'occupent qu'un emploi non salarié sur trois mais la moitié des emplois salariés. Leur part varie aussi selon les secteurs d'activité : elles sont nettement moins présentes dans la construction (13%), l'agriculture (30%) et l'industrie (30%) que dans le tertiaire marchand (55%) ou surtout le tertiaire non marchand (68%).

En 2023, l'emploi a continué de ralentir : +238 000 emplois entre fin 2022 et fin 2023, après +444 000 en 2022 et +982 000 en 2021. La hausse de l'emploi provient principalement des salariés (+158 000 emplois en 2023, après +349 000 en 2022), notamment du secteur privé (+98 000, après +353 000 emplois), alors que l'emploi dans le public a modérément accéléré (+60 000, après -4 000 emplois). Au total, 1,3 million d'emplois salariés ont été créés depuis fin 2019, soit l'équivalent du nombre cumulé d'emplois créés entre 2009 et 2019 ; l'essor de l'apprentissage contribue pour environ un tiers à cette augmentation.

Le net ralentissement de l'emploi salarié en 2023 concerne en premier lieu le tertiaire marchand, secteur qui concentre la moitié des salariés : +51 000 emplois en 2023, contre +270 000 en 2022. Le ralentissement est notable dans les secteurs des services aux entreprises (-8 000, après +72 000 emplois), les services aux

ménages (+12 000, après +40 000 emplois) ou encore l'information-communication (stabilité après +48 000 emplois). Au sein des services aux entreprises, l'emploi intérimaire a chuté en 2023 après une quasi-stabilité en 2022 (-53 000, après -7 000 emplois). Le taux de recours à l'intérim des seuls secteurs marchands non agricoles a ainsi progressivement baissé tout au long de 2023 jusqu'à atteindre 3,9% (figure 2).

Dans l'industrie, l'emploi salarié hors intérim a augmenté de 36 000 emplois en 2023, après +38 000 en 2022. Il avait rattrapé son niveau d'avant-crise sanitaire (fin 2019) dès 2021 (figure 3).

Dans la construction, l'emploi hors intérim a baissé en 2023 (-12 000, après +14 000 emplois). Il s'agit du premier repli annuel depuis 2016.

Au sein des services non marchands, l'emploi salarié hors intérim a accéléré en 2023 (+84 000, après +25 000 emplois), principalement porté par les secteurs de l'enseignement et de la santé.

Enfin, selon une estimation préliminaire, l'emploi non salarié aurait augmenté d'environ 80 000 en 2023 (après +95 000 emplois en 2022). Notamment les créations de micro-entreprises, portées depuis 2018 par le doublement du plafond du chiffre d'affaires et, en 2020, par les circonstances particulières de la crise sanitaire (essor des livraisons à domicile), ont continué d'augmenter nettement en 2023.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Au premier trimestre 2024, l'emploi salarié augmente de 0,3% », *Informations Rapides* n° 132, mai 2024.
- « La reprise se fait attendre », *Note de conjoncture*, Insee, mars 2024.
- « L'emploi reste en augmentation en 2022 », *Insee Focus* n° 315, décembre 2023.

1. Évolution de l'emploi par statut et par secteur d'activité de 2018 à 2023

En milliers

Statut d'emploi ou secteur d'activité	Glissement annuel						Effectifs	Part des femmes (en %)
	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Emploi salarié	+147	+385	-54	+822	+349	+158	27 021	49
Privé	+174	+351	-82	+800	+353	+98	21 022	nd
Public	-27	+34	+28	+22	-4	+60	5 999	nd
Agriculture	+7	+7	+7	+7	+2	-1	272	30
Industrie	+11	+27	-28	+41	+38	+36	3 268	30
Construction	+35	+57	+53	+49	+14	-12	1 570	13
Tertiaire marchand	+125	+248	-156	+669	+270	+51	13 371	55
Commerce	+19	+47	+17	+126	+23	+12	3 421	48
Transport	+19	+22	-9	+21	+12	+10	1 449	26
Hébergement-restauration	+21	+51	-123	+148	+55	+17	1 217	46
Information-communication	+31	+26	+9	+50	+48	+0	928	33
Services financiers	+4	+10	+3	+14	+18	+13	914	59
Services immobiliers	+1	+6	+6	+12	+3	-9	259	59
Services aux entreprises, dont :	+40	+86	-30	+228	+72	-8	3 840	46
intérim	-27	+3	-41	+94	-7	-53	781	28
Services aux ménages	-8	+0	-30	+70	+40	+12	1 343	69
Tertiaire non marchand	-31	+46	+71	+54	+25	+84	8 540	68
Emploi non salarié	+64	+99	+60	+160	+96	+80	3 393	36
Emploi total	+212	+483	+6	+982	+444	+238	30 414	48

nd : données non disponibles.

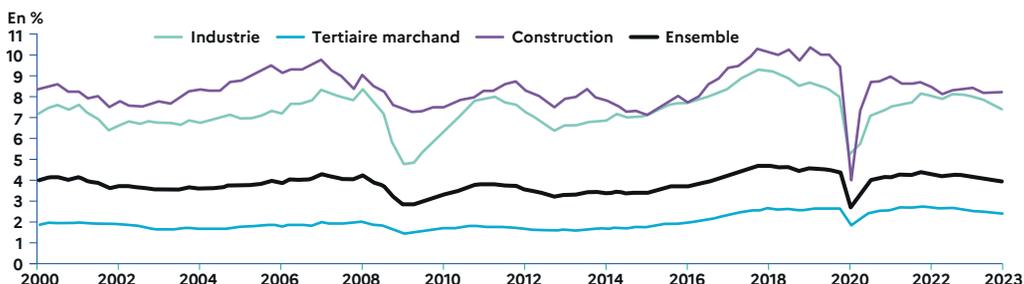
Note : données 2022 et 2023 provisoires ; les intérimaires sont comptabilisés dans les services aux entreprises, quel que soit le secteur où ils exécutent leur mission.

Lecture : fin 2023, 27 021 000 personnes occupent un emploi salarié (+158 000 emplois entre 2022 et 2023), dont 49 % de femmes.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, Estimations d'emploi, prévision sur l'emploi non salarié en 2023.

2. Taux de recours à l'intérim par secteur de 2000 à 2023

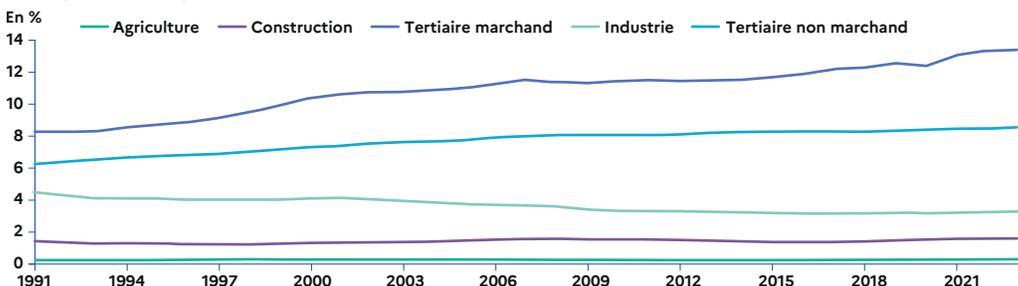


Lecture : au quatrième trimestre 2023, le taux de recours à l'intérim dans les secteurs marchands non agricoles est de 3,95 %.

Champ : France, hors Mayotte ; secteurs marchands non agricoles.

Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives et, avant 2017, des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

3. Emploi salarié par secteur d'activité de 1991 à 2023



Note : les intérimaires sont comptabilisés dans les services aux entreprises, et donc dans le secteur tertiaire marchand, quel que soit le secteur où ils exécutent leur mission.

Lecture : fin 2023, 13,37 millions de salariés occupent un emploi dans le secteur tertiaire marchand.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

1.2 Caractéristiques des personnes en emploi

En moyenne, en 2023, selon l'enquête Emploi, 28,6 millions de personnes occupent un emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) en France (hors Mayotte), dont 14,0 millions de femmes et 14,6 millions d'hommes (figure 1). L'emploi au sens du BIT inclut les personnes ayant travaillé au moins une heure pendant une semaine donnée, ainsi que les personnes déclarant avoir un emploi mais absentes cette semaine-là pour certaines raisons (congrés annuels, congés maladie, chômage partiel, etc.) et sous certaines conditions de durée.

En 2023, le taux d'emploi des 15-64 ans a augmenté modérément, de 0,3 point en moyenne sur l'année, après avoir crû de 1,2 point en 2021 et de 0,9 point en 2022. Il atteint 68,4%, son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975).

En forte hausse en 2021 (+3,5 points) puis 2022 (+2,4 points), notamment grâce à un essor marqué de l'alternance, le taux d'emploi des 15-24 ans a ralenti très nettement en 2023: +0,3 point en moyenne sur l'année. Il s'établit ainsi à 35,2%, 5,1 points au-dessus de son niveau de 2019. Au début de la crise sanitaire, en 2020, les jeunes, occupant plus fréquemment des emplois en CDD ou moins qualifiés, avaient particulièrement pâti de la chute des embauches et du non-renouvellement des contrats, imputables aux restrictions d'activité (-1,2 point par rapport à 2019). Après deux années de hausse, le taux d'emploi des 25-49 ans s'est stabilisé en 2023 à 82,6%, son plus haut depuis 2008.

Sous l'effet notamment des réformes des retraites successives repoussant l'âge de départ à la retraite, la participation des seniors au marché du travail n'a cessé de croître depuis 2009, y compris pendant

la crise sanitaire. En 2023, le taux d'emploi des 50-64 ans a continué d'augmenter (+0,9 point) et s'établit à 66,9%, son plus haut niveau depuis 1975. La hausse pour les seuls 60-64 ans, ininterrompue depuis 2002, s'est accentuée en 2023: +2,8 points sur l'année, après +0,6 point en 2022. Le taux d'emploi des 65-69 ans a quant à lui augmenté de 0,7 point en 2023, à 10,6%. Finalement, en 2023, 32,4% des personnes en emploi sont âgées de 50 ans ou plus, contre 30,8% en 2018 et 18,1% en 1990.

En 2023, l'écart entre les taux d'emploi des hommes (71,0%) et des femmes (66,0%) est de 5,0 points (figure 2). Cet écart prévaut à tous les âges mais est plus marqué aux âges médians: il est de 3,2 points pour les 15-24 ans, de 7,8 points pour les 25-49 ans et de 3,5 points pour les 50-64 ans. De 1975 au milieu des années 1990, le taux d'emploi des hommes a baissé sous l'effet principalement de l'allongement des études et des retraits d'activité plus précoces en fin de carrière. Ce recul de l'activité pour les jeunes et les seniors a aussi concerné les femmes, mais leur participation croissante au marché du travail aux âges médians a plus que compensé cet effet. Entre le milieu des années 1990 et 2023, le taux d'emploi des hommes a globalement peu fluctué, tandis que celui des femmes a continué d'augmenter nettement (+11 points).

En 2023, 46,4% des personnes occupant un emploi sont diplômées du supérieur. Cette proportion est plus élevée pour les femmes (51,0%) que pour les hommes (42,1%) (figure 3). Elle a augmenté au fil des années, sous l'effet notamment de la hausse générale du niveau d'études de la population: la part des diplômés du supérieur parmi les personnes en emploi était de 41,5% en 2018 et de 16,4% en 1990.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2022 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2023.
- « Une photographie du marché du travail en 2023 – L'emploi augmente modérément, le chômage se stabilise après sept années de baisse », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.

1. Emploi selon le sexe et l'âge de 2017 à 2023

En %

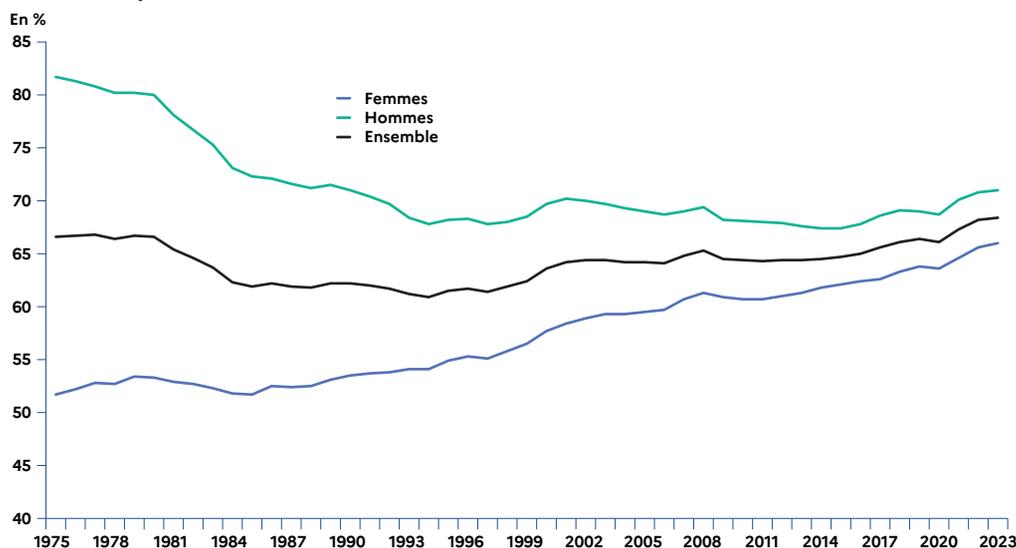
Caractéristiques	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'emploi des 15-64 ans	65,6	66,1	66,4	66,1	67,3	68,2	68,4
Sexe							
Femmes	62,6	63,3	63,8	63,6	64,6	65,6	66,0
Hommes	68,6	69,1	69,0	68,7	70,1	70,8	71,0
Âge							
15-24 ans	29,2	30,2	30,1	28,9	32,4	34,9	35,2
25-49 ans	80,7	81,1	81,5	81,1	81,9	82,5	82,6
50-64 ans, dont :	62,3	63,3	63,8	64,5	65,3	66,0	66,9
60-64 ans	31,1	32,7	34,2	34,6	35,6	36,1	38,9
Taux d'emploi des 65-69 ans	7,1	6,9	8,0	7,9	8,6	9,9	10,6
Nombre de personnes en emploi (en milliers)	27 014	27 272	27 444	27 368	27 930	28 395	28 589
Femmes	13 175	13 313	13 449	13 422	13 647	13 885	14 015
Hommes	13 839	13 959	13 995	13 946	14 283	14 511	14 574

Lecture : en 2023, 28 589 000 personnes sont en emploi ; le taux d'emploi des 15-64 ans est de 68,4%.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

2. Taux d'emploi selon le sexe de 1975 à 2023



Lecture : en 2023, le taux d'emploi des 15-64 ans est de 68,4%.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

3. Structure par âge et diplôme des personnes en emploi en 2018 et en 2023

En %

Caractéristiques	2018			2023		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Âge						
15-24 ans	7,5	9,1	8,3	9,3	10,1	9,7
25-49 ans	61,0	60,8	60,9	57,7	58,0	57,9
50 ans ou plus, dont :	31,5	30,2	30,8	33,0	31,8	32,4
60 ans ou plus	6,6	5,7	6,2	8,0	7,4	7,7
Diplôme						
Supérieur à bac+2	27,7	23,6	25,6	34,0	28,3	31,1
Bac+2	17,7	14,2	15,9	17,0	13,7	15,3
Baccalauréat ou équivalent	20,6	20,3	20,4	21,2	21,4	21,3
CAP, BEP ou équivalent	20,2	25,6	23,0	16,9	22,6	19,8
Aucun diplôme, brevet des collèges	13,5	15,9	14,7	10,7	13,7	12,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2023, les 15-24 ans représentent 9,7 % des personnes en emploi.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2018 et 2023.

1.3 Professions et secteurs d'activité

En 2023, en France (hors Mayotte), 47,5% des personnes en emploi sont cadres ou occupent une profession intermédiaire (respectivement 22,4% et 25,1%) (figure 1); 43,8% sont employés ou ouvriers (25,2% et 18,6%), dont deux sur cinq peu qualifiés; 6,7% sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise et 1,5% sont agriculteurs.

La répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle diffère selon le sexe. Ainsi, les femmes occupent plus que les hommes des emplois peu qualifiés: sur les postes d'employés ou d'ouvriers, c'est le cas de 21,7% d'entre elles en 2023, contre 12,8% des hommes. À l'inverse, les hommes sont plus souvent cadres (25,1%, contre 19,7% des femmes en emploi). Ils sont aussi plus souvent ouvriers qualifiés (21,2%, contre 3,6%), artisans, commerçants ou chefs d'entreprise (8,8%, contre 4,5%) ou agriculteurs (2,1%, contre 0,9%).

Les jeunes de 15 à 24 ans en emploi sont majoritairement employés (37,1%) ou ouvriers (26,8%); seuls 8,5% sont cadres. De fait, les 15-24 ans en emploi ont terminé tôt leurs études et sont donc peu diplômés, ou suivent un cursus professionnalisant, dans le cadre notamment de l'alternance. Les personnes de 50 ans ou plus sont quant à elles un peu plus souvent qu'en moyenne agriculteurs (2,4%), artisans, commerçants et chefs d'entreprise (8,6%) ou employés peu qualifiés (13,1%).

En quarante ans, la répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle s'est profondément modifiée. Entre 1982 et 2023, la part des ouvriers a baissé de 11,3 points et celle des agriculteurs de 6,0 points (figure 2). Après avoir augmenté jusqu'au début des années 2000, puis s'être stabilisée jusqu'à la fin de la décennie, la part des

employés a reculé à partir de 2009, s'établissant depuis 2021 légèrement en deçà de son niveau de 1982. La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise a eu une dynamique inverse: après avoir diminué pendant les années 1990 jusqu'au début des années 2000, elle est restée relativement stable avant de se redresser légèrement depuis 2020 (+0,6 point entre 2020 et 2023). Sur l'ensemble de la période, la part des emplois les plus qualifiés a fortement augmenté: +14,4 points pour les cadres et +6,3 points pour les professions intermédiaires. Au total, en 2023, pour la cinquième année consécutive, la part des cadres dans l'emploi total dépasse celle des ouvriers; au début des années 1980, les ouvriers étaient presque quatre fois plus nombreux que les cadres.

En 2023, le secteur d'activité tertiaire regroupe 77,6% des personnes en emploi (figure 3). Cette part est plus élevée pour les femmes (87,8%, contre 67,7% des hommes), du fait de leur plus forte présence dans l'enseignement, la santé, l'hébergement médico-social et l'action sociale ou encore les services aux ménages; ces secteurs regroupent à eux seuls 41,5% des emplois occupés par les femmes, contre 14,8% des emplois des hommes. En 2023, l'industrie représente 12,7% des emplois (17,2% pour les hommes), la construction 6,3% (10,8% pour les hommes) et l'agriculture 2,5% (3,3% pour les hommes). Les 15-24 ans travaillent moins souvent que leurs aînés dans l'administration publique, l'enseignement et la santé, mais plus souvent dans le commerce et l'hébergement-restauration. Les personnes de 50 ans ou plus occupent quant à elles plus souvent des emplois dans l'administration publique, l'enseignement, l'hébergement médico-social et l'action sociale ainsi que dans l'agriculture.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Portrait des professions en France en 2022 », *Insee Focus* n° 324, avril 2024.
- « Une photographie du marché du travail en 2023 – L'emploi augmente modérément, le chômage se stabilise après sept années de baisse », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.
- « Activité, emploi et chômage en 2022 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2023.

1. Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi en 2023

En %

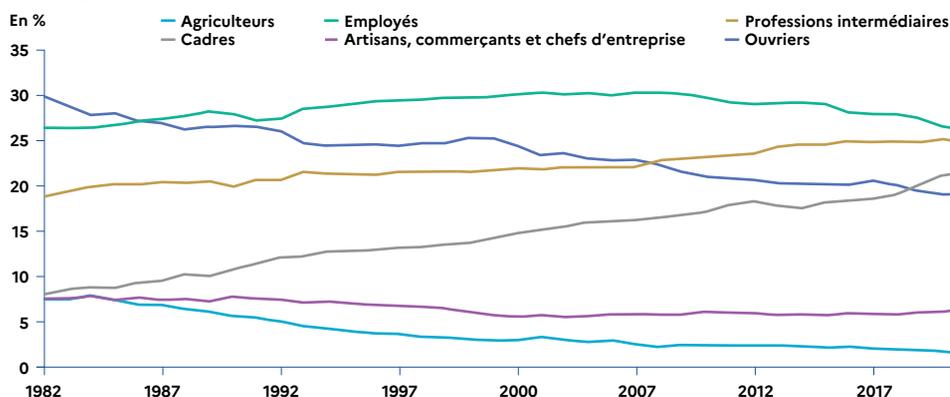
Catégorie socioprofessionnelle	Effectifs (en milliers)	Ensemble	Sexe		Âge		
			Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Agriculteurs	429	1,5	0,9	2,1	0,3	1,2	2,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 912	6,7	4,5	8,8	1,5	6,5	8,6
Cadres	6 411	22,4	19,7	25,1	8,5	24,6	22,8
Professions intermédiaires	7 178	25,1	27,7	22,7	24,4	27,0	21,9
Employés	7 201	25,2	38,8	12,1	37,1	22,9	25,7
Employés qualifiés	4 015	14,0	21,6	6,8	18,2	14,2	12,5
Employés peu qualifiés	3 187	11,1	17,2	5,3	18,9	8,7	13,1
Ouvriers	5 325	18,6	8,1	28,7	26,8	17,5	18,3
Ouvriers qualifiés	3 600	12,6	3,6	21,2	14,2	12,4	12,4
Ouvriers peu qualifiés	1 725	6,0	4,5	7,5	12,6	5,0	5,9
Non renseigné	132	0,5	0,4	0,5	1,4	0,3	0,4
Ensemble	28 589	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2023, 22,4 % des personnes en emploi sont cadres.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

2. Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi de 1982 à 2023



Lecture : en 2023, 22,4 % des personnes en emploi sont cadres.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

3. Secteur d'activité des personnes en emploi en 2023

En %

Secteur d'activité	Effectifs (en milliers)	Ensemble	Sexe		Âge		
			Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Agriculture, sylviculture et pêche	710	2,5	1,6	3,3	2,2	2,0	3,4
Industrie	3 642	12,7	8,1	17,2	12,4	13,1	12,2
Construction	1 812	6,3	1,7	10,8	6,2	6,6	5,9
Tertiaire	22 175	77,6	87,8	67,7	77,6	77,5	77,6
Commerce	3 614	12,6	12,0	13,2	21,1	12,1	11,0
Transports	1 446	5,1	2,7	7,3	4,3	4,9	5,6
Hébergement-restauration	1 169	4,1	3,8	4,3	9,3	3,8	3,1
Information-communication	1 014	3,5	2,3	4,8	3,1	4,2	2,5
Finance, assurance, immobilier	1 298	4,5	5,2	3,9	3,3	5,0	4,2
Services principalement aux entreprises	3 243	11,3	11,4	11,3	10,9	12,1	10,2
Administration publique	2 418	8,5	8,8	8,1	4,5	8,1	10,3
Enseignement	2 257	7,9	10,9	5,0	4,8	7,6	9,3
Santé	2 057	7,2	11,1	3,5	4,6	7,8	6,8
Hébergement médico-social, action sociale	2 021	7,1	12,0	2,3	5,2	6,8	8,2
Services aux ménages	1 639	5,7	7,5	4,0	6,4	5,2	6,4
Activité indéterminée	250	0,9	0,9	0,9	1,6	0,7	0,9
Ensemble	28 589	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.

Lecture : en 2023, 12,7 % des personnes en emploi travaillent dans l'industrie.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

1.4 Statuts d'emploi

En moyenne, en 2023, parmi les personnes en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) en France (hors Mayotte), 12,9% ont le statut d'indépendant pour leur emploi principal, dont 3,2% sont des micro-entrepreneurs (figure 1). La part des indépendants est plus élevée pour les hommes (15,5%, contre 10,2% des femmes) et les seniors (16,5% des 50 ans ou plus, contre 12,6% des 25-49 ans et 3,0% des 15-24 ans).

Avec 871% des personnes en emploi en 2023, le salariat reste la forme d'emploi largement majoritaire, principalement dans le cadre d'emplois à durée indéterminée : 73,0% des personnes en emploi sont soit en contrat à durée indéterminée (CDI), soit fonctionnaires. La part des emplois à durée indéterminée est plus élevée pour les femmes (74,6%, contre 71,4% des hommes) ; notamment, les femmes sont plus souvent fonctionnaires que les hommes (17,7% contre 10,4%).

En 2023, les emplois en contrat à durée déterminée (CDD) ou en intérim représentent 9,8% de l'emploi total (7,9% pour les CDD et 2,0% pour l'intérim). Les femmes sont plus souvent que les hommes en CDD (9,6% contre 6,1%), que ces contrats soient de moins de trois mois ou d'une durée plus longue ; elles sont en revanche moins souvent qu'eux intérimaires (1,3% contre 2,6%). Les moins de 25 ans sont plus fréquemment que leurs aînés en CDD (18,1%), en intérim (5,5%), en alternance ou en stage (28,9%). En effet, les 15-24 ans présents sur

le marché du travail ont terminé tôt leurs études et sont souvent peu diplômés ou suivent encore des études professionnalisantes.

Après deux années d'augmentation, la part de personnes en emploi à durée limitée (CDD, intérim) s'est repliée de 0,4 point en 2023 et retrouve son niveau de 2021 (9,8%), inférieur à son pic de 2017 (11,0%) (figure 2). En hausse de 0,5 point en 2022, la proportion d'indépendants dans l'emploi a reculé de 0,2 point en 2023, mais reste à un niveau élevé par rapport aux vingt dernières années.

En 2023, 39,9% des salariés sont dans leur emploi depuis 10 ans ou plus et, à l'opposé, 16,9% le sont depuis moins d'un an (figure 3). L'ancienneté dans l'emploi augmente logiquement avec l'âge : 66,5% des salariés de 50 ans ou plus occupent leur emploi depuis au moins 10 ans, contre 33,0% des 25-49 ans.

En 2023, 24,8% des salariés en CDD ou en intérim déclarent avoir choisi ce type de contrat (figure 4). Cette part est plus élevée pour les moins de 25 ans (32,7%) et les seuls intérimaires (41,6%). Cependant, 25,9% des salariés occupant un emploi en CDD ou en intérim souhaitent trouver un autre emploi, en remplacement ou en complément de leur emploi actuel. Notamment, le souhait de trouver un emploi plus stable concerne 7,0% d'entre eux (10,8% des salariés en intérim et 6,0% de ceux en CDD).

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2022 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2023.
- « Une photographie du marché du travail en 2023 – L'emploi augmente modérément, le chômage se stabilise après sept années de baisse », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.

1. Statut et type de contrat des personnes en emploi en 2023

En %

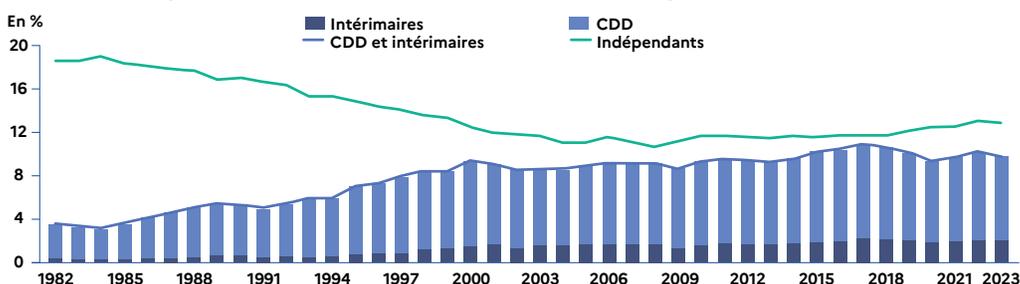
Statut d'emploi et type de contrat	Ensemble	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Indépendants, dont :	12,9	10,2	15,5	3,0	12,6	16,5
<i>micro-entrepreneurs</i>	3,2	3,2	3,2	1,2	3,4	3,3
Salariés	87,1	89,8	84,5	97,0	87,4	83,5
Emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires)	73,0	74,6	71,4	42,1	76,4	76,2
Contrat à durée déterminée (CDD), dont :	7,9	9,6	6,1	18,1	7,7	5,0
<i>CDD de moins de 3 mois</i>	2,0	2,4	1,7	6,6	1,7	1,2
Intérim	2,0	1,3	2,6	5,5	1,8	1,2
Alternance, stage	3,4	3,2	3,6	28,9	1,0	0,0
Sans contrat ou contrat inconnu	0,9	1,0	0,7	2,4	0,5	1,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : En 2023, 15,5% des hommes en emploi ont le statut d'indépendant pour leur emploi principal.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

2. Part des indépendants, des CDD et des intérimaires dans l'emploi de 1982 à 2023



Lecture : en 2023, 12,9% des personnes en emploi ont le statut d'indépendant pour leur emploi principal.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

3. Ancienneté des salariés en 2023

En %

Ancienneté dans l'emploi	Ensemble	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Moins de 3 mois	5,1	5,2	5,0	18,2	4,3	2,1
De 3 mois à moins de 1 an	11,8	12,1	11,5	35,4	11,1	4,9
De 1 an à moins de 5 ans	25,5	25,5	25,5	40,8	29,2	13,3
De 5 ans à moins de 10 ans	16,6	16,1	17,2	4,5	21,4	11,9
10 ans ou plus	39,9	40,1	39,6	0,0	33,0	66,5
Indéterminée	1,1	1,0	1,2	1,1	1,0	1,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : ancienneté dans l'entreprise pour les salariés du privé et dans la fonction publique pour les salariés du public.

Lecture : en 2023, 5,1% des salariés occupent leur emploi principal depuis moins de 3 mois.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, salariées.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

4. Choix du type de contrat ou souhait d'avoir un autre emploi pour les salariés en CDD ou en intérim en 2023

En %

Caractéristiques	En CDD ou intérim par choix	Souhait d'avoir un emploi, en remplacement ou en complément de l'emploi actuel	dont : pour avoir un emploi plus stable
Type de contrat			
Intérim	41,6	31,6	10,8
Contrat à durée déterminée (CDD)	20,4	24,4	6,0
Âge			
15-24 ans	32,7	25,3	5,7
25-49 ans	20,9	28,2	8,1
50 ans ou plus	26,0	20,3	5,7
Ensemble	24,8	25,9	7,0

Lecture : en 2023, parmi les salariés en CDD pour leur emploi principal, 20,4% déclarent avoir choisi ce type de contrat.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, salariées en CDD ou en intérim.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

1.5 Emplois aidés

En 2023, 1,7 million de personnes ont débuté un emploi aidé, c'est-à-dire un emploi bénéficiant d'une aide publique, hors allègements généraux et dispositifs sectoriels (figure 1). Cette aide peut prendre la forme d'une subvention à l'embauche ou d'une exonération de cotisations sociales et cible des publics ou des territoires spécifiques. Le nombre d'entrées en emplois aidés a baissé par rapport à 2022 (-2%), en raison du ralentissement ou de la fin des aides particulières mises en place à partir de 2020 pour faire face à la crise sanitaire.

Parmi ces embauches, 418 000 ont été réalisées sur des contrats aidés, soit -6% par rapport à 2022. Ces embauches sont pilotées par les pouvoirs publics, qui définissent les crédits alloués, les publics ciblés et des objectifs d'embauches. De septembre 2020 jusqu'au printemps 2022, en réponse à la crise sanitaire, les contrats aidés avaient été mobilisés, en particulier dans le secteur marchand (CUI-CIE), dont les entrées sont passées de 4 000 en 2020 à 80 000 en 2021; après un premier repli en 2022, les entrées en CUI-CIE ont chuté en 2023 (-36%), pour atteindre 32 000. Par ailleurs, les entrées dans les parcours emploi compétences (PEC), contrats aidés du secteur non marchand, ont baissé de 18% par rapport à 2022 pour atteindre 63 000. Les entrées dans des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) ont augmenté de 1%, une hausse équivalente à celle de l'année précédente, et atteignent 323 000 en 2023.

En 2023, 966 000 embauches ont été réalisées en contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), augmentant de

1% par rapport à 2022. Cette hausse est portée par les contrats d'apprentissage (+2% en 2023) qui ralentissent nettement (+14% en 2022). La réforme de l'apprentissage portée par la loi Avenir professionnel de 2018, ainsi que l'aide exceptionnelle pour l'embauche en apprentissage mise en place à l'été 2020, expliquent l'essor des embauches entre 2019 et 2022. En 2023, l'effet de ces changements sur la montée en charge du nombre de bénéficiaires s'essouffle. Les baisses de l'aide au recrutement et de la prise en charge des coûts pédagogiques contribuent également au ralentissement.

Enfin, en 2023, 359 000 personnes sont entrées dans d'autres dispositifs d'emplois aidés, 6% de moins qu'en 2022. Ce repli s'explique par une baisse du recours à l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre), avec 328 000 entrées en 2023. Les entrées en emplois francs se sont situées à 24 000 en 2023, en diminution de 12%.

Fin 2023, le nombre de bénéficiaires d'un emploi aidé s'établit à 1,7 million, en baisse de 1% sur un an. Ce niveau reste inférieur à celui de fin 2019 (1,8 million) (figure 2). Du fait de la poursuite de la diminution des CUI-CIE et PEC, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a baissé de 6% en 2023, pour atteindre 206 000 salariés en fin d'année. En outre, le nombre de bénéficiaires des autres emplois aidés a chuté de 11% en 2023 (à 366 000), du fait de la diminution du nombre de bénéficiaires de l'Acre. En revanche, le nombre de salariés en alternance s'établit à 1,1 million fin 2023, soit 3% de plus que fin 2022 et 58% de plus que fin 2019.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Les contrats aidés en 2022 – Des entrées en nette baisse », *Dares Résultats* n° 14, février 2024.
- « L'apprentissage en 2022 – Une progression moins forte que les deux années précédentes », *Dares Résultats* n° 10, janvier 2024.
- « L'insertion par l'activité économique en 2022 – Baisse des entrées », *Dares Résultats* n° 73, décembre 2023.

1. Nombre d'entrées cumulées en 2021, 2022 et 2023

Type d'emploi aidé	Entrées cumulées sur l'année ¹					Bénéficiaires en fin d'année				
	2021	2022	2022	2023	2023	2021	2022	2022	2023	2023
	(en milliers)	(en milliers)	Évol (en %)	(en milliers)	Évol (en %)	(en milliers)	(en milliers)	Évol (en %)	(en milliers)	Évol (en %)
Contrat aidé	498,3	445,4	-10,6	417,6	-6,3	281,2	218,7	-22,2	205,6	-6,0
PEC	104,9	77,0	-26,5	62,8	-18,4	83,5	51,9	-37,9	46,6	-10,2
CUI-CIE	80,1	50,4	-37,0	32,1	-36,4	54,8	21,7	-60,4	16,7	-23,2
IAE	313,4	318,0	1,5	322,7	1,5	142,9	145,1	1,6	142,4	-1,9
Contrat en alternance	853,4	955,0	11,9	966,4	1,2	959,3	1 070,5	11,6	1 107,5	3,5
Apprentissage	733,1	835,9	14,0	850,4	1,7	856,3	972,4	13,6	1 016,1	4,5
Contrat de professionnalisation	120,3	119,1	-1,0	116,0	-2,6	103,0	98,1	-4,8	91,4	-6,8
Autre emploi aidé	604,3	384,2	-36,4	359,2	-6,5	894,8	410,0	-54,2	366,3	-10,7
Acre	346,3	346,0	-0,1	328,0	-5,2	631,3	342,2	-45,8	304,6	-11,0
A EJ	221,5	0,0	-100,0	0,0	0,0	197,6	0,0	-100,0	0,0	0,0
Emplois francs	27,5	27,3	-1,0	24,0	-11,9	45,4	49,4	8,8	48,6	-1,7
Autres aides ciblées sur des territoires ²	9,0	10,9	22,2	7,3	-33,7	20,5	18,4	-10,0	13,1	-28,8
Ensemble	1 956,0	1 784,6	-8,8	1 743,2	-2,3	2 135,3	1 699,1	-20,4	1 679,5	-1,2

PEC : parcours emploi compétences ; CUI-CIE : contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi ; IAE : insertion par l'activité économique ; Acre : aide à la création ou à la reprise d'une entreprise ; AEJ : aide à l'embauche des jeunes.

¹Entrées initiales et reconductions de contrat.

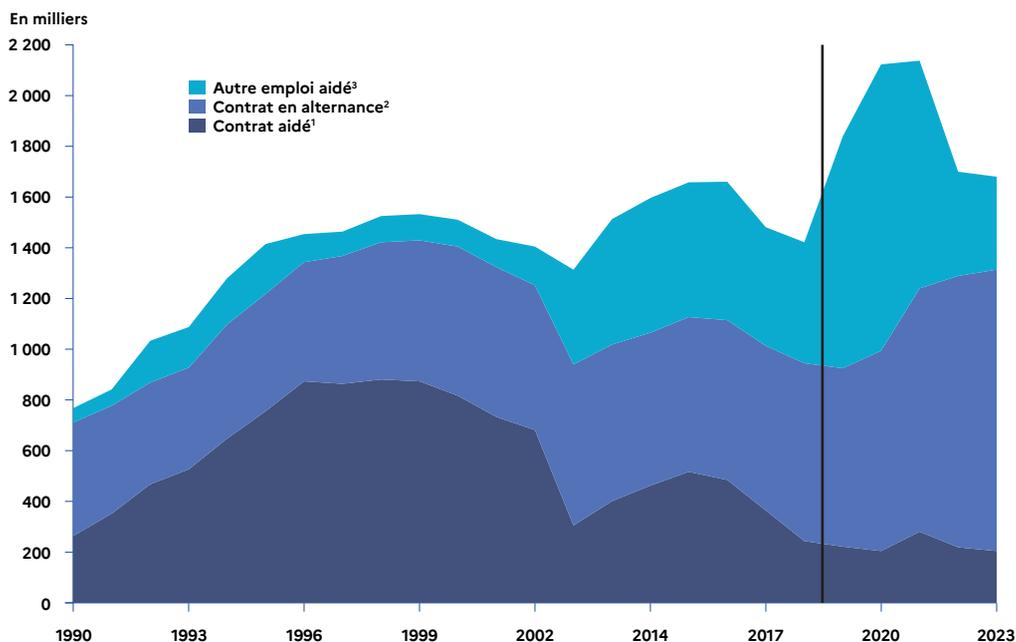
²Aides ciblées sur des territoires (zones de revitalisation rurale (ZRR), zones franches urbaines (ZFU), zones de restructuration de la défense (ZRD) et bassins d'emploi à redynamiser (BER)).

Lecture : en 2023, le nombre d'entrées en parcours emploi compétences (PEC) s'élève à 62 800 (-18,4 % par rapport à 2022).

Champ : France.

Sources : données Urssaf, ASP, Pôle emploi, SIA, Extrapro ; traitements Dares.

2. Effectifs en emploi aidé depuis 1990



¹Travaux d'utilité collective, contrat emploi solidarité, contrat d'emploi consolidé, contrat emploi ville, emploi jeune, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir, contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, emploi d'avenir, contrat de retour à l'emploi, contrat initiative emploi, contrats de coopération, aide dégressive à l'employeur, nouveau CIE, contrat insertion – revenu minimum d'activité, CUI-CIE, PEC, IAE.

²Apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat de qualification, contrat de réinsertion en alternance, contrat d'adaptation, contrat d'orientation, Pacte.

³Aides ciblées sur des territoires (dont emplois francs), dispositifs d'aide à l'embauche des jeunes (exonération jeune sans qualification, exonération sur les embauches de jeune en CDI, aide au premier emploi des jeunes, contrat jeune en entreprise, contrat de génération, AEJ), accompagnement des restructurations, aides à la création d'entreprises.

Lecture : fin décembre 2023, il y a 208 000 bénéficiaires de contrats aidés.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2018, France à partir de 2019.

Sources : données Urssaf, ASP, Pôle emploi, SIA, Extrapro ; traitements Dares.

1.6 Mouvements de la main-d'œuvre

En 2023, en France métropolitaine, 46,3 millions de contrats ont été signés dans les établissements du secteur privé (hors agriculture) : 4,4 millions de contrats à durée indéterminée (CDI), 20,7 millions de missions d'intérim et 21,1 millions de contrats à durée déterminée (CDD) (figure 1). Après des reculs marqués en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, les embauches pour chaque nature de contrat ont rebondi en 2021 et continué d'augmenter en 2022, avant de diminuer à nouveau en 2023 (-2,2% pour l'ensemble). Alors qu'elles passent au-dessous de leur niveau d'avant-crise (2019) pour l'intérim (-0,4%), elles restent largement au-dessus pour les CDI (14,3%) et plus modérément pour les CDD (+1,9%).

En 2023, 46,2 millions de contrats ont pris fin, dont 4 millions de CDI. Les fins de CDI se stabilisent presque en 2023 (+0,2%, après +16,2% en 2022) et dépassent très largement leur niveau d'avant-crise (+20,1%). La dynamique varie selon le motif de fin de CDI : les démissions continuent d'augmenter en 2023 (+3,2%), tout comme les

fins de période d'essai (+4,2%) et les ruptures conventionnelles (+2,3%), en revanche les licenciements non économiques (-16,6%) et les départs à la retraite (-4,9%) se replient. Les licenciements économiques quant à eux continuent de reculer (-5,2%) et se situent 15,8% au-dessous de leur niveau d'avant-crise (figure 2).

En 2023, les embauches et les fins de contrat des salariés du secteur privé excèdent largement leur niveau d'avant-crise dans le secteur de l'enseignement, la santé et l'action sociale, celui de l'hébergement-restauration et dans l'information-communication (figure 3). À l'inverse, elles restent inférieures à leur niveau de 2019 dans l'industrie, la construction, et les services aux entreprises.

En 2023, la part de contrats courts dans les missions d'intérim et les CDD arrivés à terme atteint 87,8%, part quasi stable sur un an (figure 4). Elle reste inférieure à son niveau d'avant-crise (-0,1 point par rapport à 2019), en particulier dans la construction (-2,2 points).

Avertissement

La variation d'emploi calculée comme l'écart entre les embauches et les fins de contrat est différente de celle des Estimations d'emploi en raison de différences de champs et de concepts.

Définitions

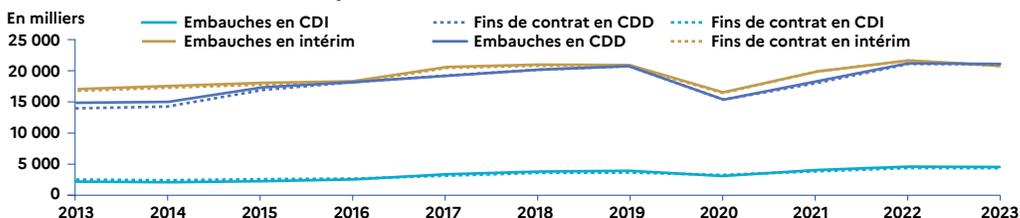
Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

Retrouvez des données complémentaires sur la part de contrats courts dans les contrats à durée limitée en téléchargement sur www.insee.fr.

- « L'emploi intérimaire continue à baisser au 4^e trimestre 2023 (-1,7%) », *Dares Indicateurs* n° 16, février 2024.
- « Dans quels secteurs les démissions de CDI augmentent-elles le plus ? », *Dares*, avril 2023.
- « La France vit-elle une "grande démission" ? », *Dares*, octobre 2022.

1. Embauches et fins de contrat par nature de contrat, de 2013 à 2023



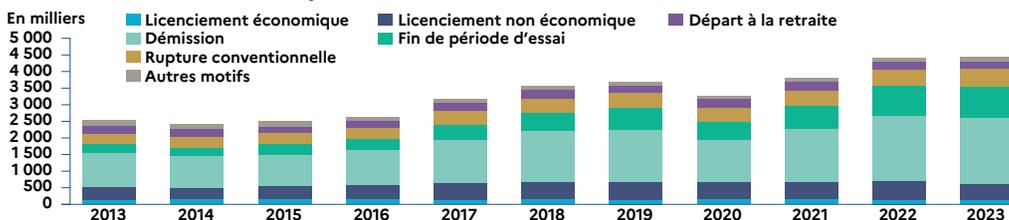
Note: les embauches et fins de contrat n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise.

Lecture: 21 122 400 contrats à durée déterminée (CDD) sont signés en 2023.

Champ: France métropolitaine; établissements du secteur privé (hors agriculture et CDI intérimaires).

Source: Dares, MMO, missions d'intérim.

2. Fins de CDI et motifs de rupture, de 2013 à 2023



Note: les embauches et fins de contrat n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise.

Lecture: 4 437 700 contrats à durée indéterminée (CDI) prennent fin en 2023, dont 1 986 700 pour démission.

Champ: France métropolitaine; établissements du secteur privé (hors agriculture et CDI intérimaires).

Source: Dares, MMO, missions d'intérim.

3. Mouvements de main-d'œuvre selon le secteur d'activité en 2023

Secteur d'activité	Embauches			Fins de contrat		
	Niveau (en milliers)	Évolution 2023/2022 (en %)	Évolution 2023/2019 (en %)	Niveau (en milliers)	Évolution 2023/2022 (en %)	Évolution 2023/2019 (en %)
Industrie	6 657,8	-7,7	-11,2	6 638,7	-7,5	-11,2
Construction	2 808,6	-3,4	-11,6	2 823,3	-2,8	-9,8
Tertiaire, dont :	36 833,6	-1,0	5,9	36 765,2	-0,7	6,4
Enseignement, santé et action sociale	9 399,2	3,6	25,7	9 404,2	3,5	25,4
Services aux entreprises	6 641,1	-3,4	-7,7	6 580,7	-2,8	-7,5
Commerce	4 747,5	-8,4	-3,7	4 742,4	-8,5	-2,9
Hébergement-restauration	5 023,9	4,6	9,0	5 013,0	4,9	9,6
Autres activités de services	4 448,0	0,6	7,6	4 449,1	0,8	7,5
Transports-entreposage	3 935,4	-3,7	2,7	3 932,6	-4,0	3,5
Information-communication	2 117,5	-4,4	5,7	2 131,9	-1,8	7,5
Ensemble	46 300,0	-2,2	1,9	46 227,3	-1,9	2,3

Notes: les embauches et fins de contrat n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise. Les intérimaires sont comptabilisés ici au sein du secteur de leur établissement utilisateur.

Lecture: 2 823 300 contrats ont pris fin dans le secteur de la construction en 2023, soit 2,8% de moins qu'en 2022 et 9,8% de moins qu'en 2019.

Champ: France métropolitaine, établissements du secteur privé (hors agriculture et CDI intérimaires).

Source: Dares, MMO, missions d'intérim.

4. Part de contrats courts dans les missions d'intérim et les contrats à durée déterminée (CDD) arrivés à terme, de 2019 à 2023

En %

Secteur d'activité	2019	2020	2021	2022	2023
Industrie	87,4	87,9	87,9	86,7	85,7
Construction	76,3	76,0	75,7	74,6	74,1
Tertiaire	89,0	86,7	87,9	88,9	89,2
Ensemble	87,9	86,2	87,0	87,7	87,8

Notes: les CDD arrivés à terme et les missions d'intérim n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise. Les intérimaires sont comptabilisés ici au sein du secteur de leur établissement utilisateur. Les contrats courts correspondent aux contrats d'au plus 31 jours.

Lecture: en 2023, 87,8% des missions d'intérim et des contrats à durée déterminée (CDD) arrivés à terme sont des contrats d'au plus 31 jours.

Champ: France métropolitaine; établissements du secteur privé (hors agriculture et CDI intérimaires).

Source: Dares, MMO, missions d'intérim.

1.7 Emploi dans les régions

Fin 2022, selon les Estimations d'emploi, 30,2 millions de personnes occupent un emploi en France (hors Mayotte), dont neuf sur dix sont principalement salariées (figure 1). Près d'un quart des personnes en emploi (23%) travaillent en Île-de-France, alors que la région abrite 18% de la population nationale. Vient ensuite l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 12% des emplois, une part analogue au poids démographique de la région.

Dans l'ensemble des régions, l'activité salariée est majoritairement orientée vers le secteur tertiaire. Ce secteur d'activité regroupe ainsi 75% des salariés dans les Pays de la Loire et en Normandie, jusqu'à 88% en Île-de-France, dans laquelle le poids du tertiaire marchand est très élevé (63%, contre 50% en moyenne). Dans les DOM, la proportion est de 86%, plus forte que la moyenne nationale (81%), ce qui est dû au poids du tertiaire non marchand, et notamment du secteur public.

Avec 17% de l'emploi salarié, contre 12% en moyenne, l'industrie est davantage représentée en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Pays de la Loire et en Normandie. À l'opposé, elle est peu présente (de 6% à 8%) en Corse, en Île-de-France, dans les DOM et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La construction rassemble, quant à elle, 6% de l'emploi salarié en France, la Corse se distinguant avec un poids plus important (10%). Enfin, l'agriculture ne représente que 1% de l'emploi salarié en France et n'atteint 3% qu'en Corse et en Martinique.

L'emploi non salarié constitue 11% de l'emploi total en France. En France métropolitaine, les non-salariés sont plus fortement présents dans les régions du Sud. Ils représentent en effet au moins 14% de l'emploi total en Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle-Aquitaine, mais pas plus

de 9% dans les Hauts-de-France et en Île-de-France. La Guyane est le DOM où les non-salariés sont le moins représentés dans l'emploi total (8%, contre au moins 11% pour les autres).

Entre fin 2022 et fin 2023, l'emploi salarié a augmenté sur l'ensemble du territoire, à un rythme toutefois moins marqué qu'un an auparavant : +0,6% en 2023 après +1,3% en 2022 (soit +158 000 emplois après +349 000 emplois) (figure 2).

En 2023, la hausse de l'emploi salarié est plus importante en Guyane (+2,9%) et en Bretagne (+1,3%), et en particulier dans le tertiaire non marchand (+4,1% en Guyane et +2,2% en Bretagne, contre en moyenne +1,0% en France), ainsi que dans la construction en Guyane (+5,7%) (figure 3).

Dans une moindre mesure, l'emploi salarié a augmenté plus rapidement que sur l'ensemble du territoire en Île-de-France, dans les Pays de la Loire, à La Réunion, en Martinique et dans le Sud-Est (en Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur) où il a augmenté d'au moins 0,6%.

En Centre-Val de Loire, en Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est, en Corse, en Nouvelle-Aquitaine, en Guadeloupe et dans les Hauts-de-France, l'emploi salarié a progressé plus modérément que la moyenne nationale voire stagné (entre 0,0% dans les Hauts-de-France et +0,5% en Normandie). À l'exception de la Guadeloupe et dans une moindre mesure de la Normandie, l'emploi tertiaire marchand a au mieux stagné dans ces régions, contre +0,4% en moyenne nationale. Malgré cela, l'emploi salarié total excède encore largement son niveau de 2019 dans toutes les régions.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Estimations d'emploi 2022 (estimation provisoire) et 2021 (données définitives) », *Insee Résultats*, décembre 2023.
- « L'emploi reste en augmentation en 2022 », *Insee Focus* n° 315, décembre 2023.

1. Niveaux de l'emploi et structure de l'emploi salarié par région fin 2022

Région	Effectifs (en milliers)			Répartition de l'emploi salarié (en %)				
	Emploi total	Emploi non salarié	Emploi salarié	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Auvergne-Rhône-Alpes	3 698	439	3 259	1	15	6	48	30
Bourgogne-Franche-Comté	1 124	130	994	2	17	5	41	35
Bretagne	1 478	178	1 300	2	14	6	45	33
Centre-Val de Loire	1 046	109	936	1	16	6	44	33
Corse	144	22	122	3	6	10	43	38
Grand Est	2 226	221	2 005	1	16	6	43	34
Hauts-de-France	2 348	209	2 139	1	14	6	45	35
Île-de-France	6 836	533	6 303	0	7	5	63	25
Normandie	1 372	144	1 228	1	17	6	42	33
Nouvelle-Aquitaine	2 621	361	2 260	2	12	6	45	34
Occitanie	2 526	367	2 159	1	11	6	46	36
Pays de la Loire	1 747	188	1 559	2	17	6	46	29
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 295	326	1 969	1	8	6	51	34
Guadeloupe	149	21	128	1	8	6	45	41
Guyane	79	6	73	1	7	6	35	51
La Réunion	339	45	294	1	7	6	45	41
Martinique	148	16	132	3	7	5	45	41
France, hors Mayotte	30 177	3 313	26 864	1	12	6	50	31

Lecture : fin 2022, 3,7 millions de personnes étaient en emploi en Auvergne-Rhône-Alpes, dont 3,3 millions de salariés; parmi ces derniers, 48% étaient salariés du tertiaire marchand.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

2. Évolution de l'emploi salarié par région en 2023 selon le secteur d'activité

En %

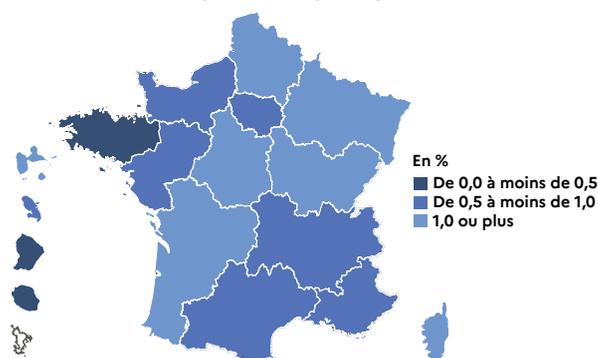
Région	Ensemble	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Guyane	2,9	1,9	5,7	0,6	4,1
Bretagne	1,3	0,5	-0,3	1,2	2,2
La Réunion	1,0	0,4	-2,5	1,1	1,5
Île-de-France	0,8	2,1	0,4	0,7	0,7
Pays de la Loire	0,8	1,8	-1,1	0,5	1,2
Occitanie	0,8	2,2	-1,6	0,5	1,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,8	2,2	-1,0	0,6	1,4
Martinique	0,7	-0,6	-2,7	0,0	1,8
Auvergne-Rhône-Alpes	0,6	1,2	-1,3	0,4	1,0
Normandie	0,5	1,0	-0,5	0,1	0,8
Guadeloupe	0,4	1,8	-1,9	0,4	0,3
Centre-Val de Loire	0,3	0,9	-1,2	-0,1	0,8
Bourgogne-Franche-Comté	0,3	0,0	-1,1	-0,5	1,4
Nouvelle-Aquitaine	0,3	1,2	-1,6	0,0	1,0
Corse	0,1	1,7	-2,0	-0,3	1,0
Hauts-de-France	0,0	0,2	-0,5	-0,3	0,5
Grand Est	0,0	-0,4	-1,7	-0,1	0,4
France, hors Mayotte	0,6	1,1	-0,8	0,4	1,0

Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, entre fin 2022 et fin 2023, l'emploi salarié a augmenté de 0,6% dans l'ensemble des secteurs et de 1,2% dans l'industrie.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

3. Évolution de l'emploi salarié par région en 2023



Lecture : en France, entre fin 2022 et fin 2023, l'emploi salarié à La Réunion a augmenté de 1,0%.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

2.1 Évolution du chômage

En moyenne en 2023, 2,3 millions de personnes sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) en France hors Mayotte (figure 1). Le taux de chômage s'établit ainsi à 7,3 % de la population active en 2023, soit une stabilité par rapport à 2022 (figure 2). Cette stabilité fait suite à plusieurs années de diminution : quatre années de baisse, de 2015 à 2019 (-0,5 point en moyenne par an), puis un recul en trompe-l'œil en 2020 (-0,4 point), en raison surtout de démarches de recherche d'emploi limitées pendant le premier confinement, une légère diminution en 2021 (-0,2 point) et enfin une nette diminution en 2022 (-0,6 point). Au total, en 2023, le taux de chômage se situe 3,0 points au-dessous de son niveau de 2015 (10,3 %) et à son plus bas niveau depuis 1982 (7,1 %).

Depuis la fin des années 2000, le taux de chômage des hommes est proche de celui des femmes, alors qu'il était historiquement inférieur. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'est presque stabilisé sur un an (-0,1 point) alors qu'il avait particulièrement diminué en 2021 (-2,6 points) et en 2022 (-1,5 point). S'établissant à 17,2 %, son plus bas niveau depuis 2001, il reste malgré tout largement supérieur à celui des autres classes d'âge. Cependant, peu de jeunes sont comptabilisés comme actifs. Aussi, rapporté à l'ensemble de la population (actifs et inactifs), l'écart avec leurs aînés est plus réduit : la part de chômage est de 7,3 % pour les 15-24 ans, contre 5,9 % pour les 25-49 ans.

Deux facteurs peuvent expliquer le risque accru de chômage pour les jeunes : d'une part, les 15-24 ans déjà présents sur le marché du travail sont globalement peu diplômés ; d'autre part, le risque de chômage est plus élevé en phase d'insertion professionnelle. De fait, en 2023, 14,2 % des actifs ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans sont au chômage, contre 9,3 % de ceux sortis de formation initiale depuis cinq à dix ans et 5,6 % de ceux sortis depuis au moins onze ans.

En 2023, le taux de chômage des autres classes d'âge s'est aussi presque stabilisé sur un an : 6,7 % (+0,1 point) pour les 25-49 ans ; 5,1 % (-0,1 point) pour les 50 ans ou plus, le niveau le plus bas depuis 2008.

En 2023, le taux de chômage de longue durée s'établit à 1,8 % de la population active, soit 24,5 % des chômeurs (figure 3). Il a reculé de 0,2 point sur un an. Le taux de chômage de longue durée est plus élevé pour les hommes (1,9 % en 2023) que pour les femmes (1,7 %) et parmi les seniors (2,1 % pour les 50 ans ou plus, contre 1,8 % parmi les 15-24 ans et 1,6 % parmi les 25-49 ans). Rapporté au nombre de chômeurs, le chômage de longue durée représente une part beaucoup plus faible parmi les jeunes (10,5 % des 15-24 ans, contre 24,5 % parmi l'ensemble des chômeurs de plus de 15 ans).

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2022 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2023.
- « Une photographie du marché du travail en 2023 », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.

1. Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, l'âge et la durée depuis la fin de la formation initiale de 2017 à 2023

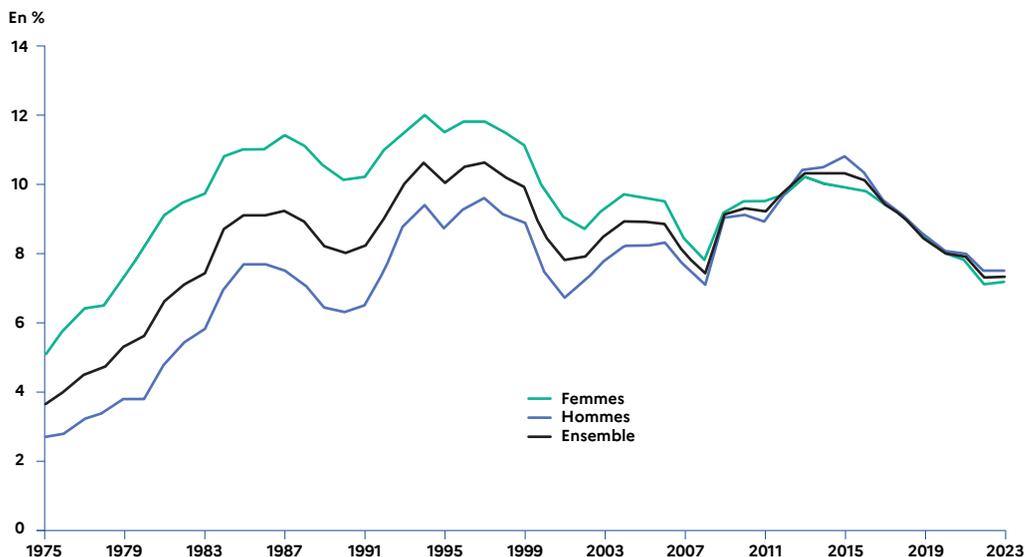
Sexe, âge et durée depuis la fin de la formation initiale	Taux de chômage (en %)							Effectifs (en milliers)
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Sexe								
Femmes	9,4	9,0	8,4	8,0	7,8	7,1	7,2	1 088
Hommes	9,5	9,0	8,5	8,1	8,0	7,5	7,5	1 175
Âge								
15-24 ans	23,5	22,0	20,8	21,5	18,9	17,4	17,2	577
25-49 ans	8,6	8,3	7,6	7,3	7,1	6,6	6,7	1 186
50 ans ou plus	6,6	6,3	6,2	5,4	5,7	5,2	5,1	500
Durée depuis la fin de la formation initiale								
1 à 4 ans	18,2	17,4	16,7	17,0	15,4	14,5	14,2	344
5 à 10 ans	11,1	10,9	10,3	9,7	9,8	8,6	9,3	349
11 ans ou plus	7,5	7,1	6,7	6,2	6,2	5,7	5,6	1 268
Ensemble	9,4	9,0	8,4	8,0	7,9	7,3	7,3	2 263

Lecture : en 2023, le taux de chômage est de 7,3%.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, actives.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

2. Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe de 1975 à 2023



Lecture : en 2023, le taux de chômage des femmes est de 7,2%.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, actives.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

3. Chômage de longue durée selon le sexe et l'âge de 2017 à 2023

En %

Sexe et âge	Taux de chômage de longue durée (d'au moins un an)							Effectifs en 2023 (en milliers)	Part dans le chômage en 2023
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Sexe									
Femmes	2,7	2,3	2,1	1,8	2,2	1,9	1,7	255	23,4
Hommes	3,2	2,7	2,4	2,0	2,4	2,1	1,9	300	25,6
Âge									
15-24 ans	3,4	2,7	2,6	2,2	2,3	2,0	1,8	60	10,5
25-49 ans	2,7	2,4	1,9	1,7	2,1	1,8	1,6	291	24,5
50 ans ou plus	3,3	2,8	2,8	2,3	2,7	2,4	2,1	204	40,8
Ensemble	2,9	2,5	2,3	1,9	2,3	2,0	1,8	555	24,5

Lecture : en 2023, le taux de chômage de longue durée est de 1,8% ; les chômeurs de longue durée représentent 24,5% des chômeurs.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, actives.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

2.2 Inégalités face au chômage

Toutes les catégories sociales ne présentent pas le même risque de chômage. En 2023, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail est de 6,6 % pour les actifs ayant déjà travaillé (figure 1). Il est plus faible pour les agriculteurs exploitants (0,6 %), pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (3,4 %), les cadres (3,7 %) et les professions intermédiaires (4,7 %). En revanche, il est plus élevé pour les employés (9,0 %) et les ouvriers (10,5 %), en particulier lorsqu'ils sont peu qualifiés (11,0 % pour les employés peu qualifiés et 15,4 % pour les ouvriers peu qualifiés). Des différences existent aussi selon le niveau de diplôme : en 2023, le taux de chômage atteint 13,3 % parmi les actifs ayant au plus le brevet des collèges, contre 5,0 % parmi les diplômés du supérieur.

La crise économique de 2008-2009 s'est traduite par une hausse du chômage pour toutes les catégories socioprofessionnelles (figure 2). En recul en moyenne à partir de 2015, le chômage a baissé d'abord pour les cadres (en 2015), les professions intermédiaires (en 2016), puis les ouvriers et les employés (en 2017). Après un recul en trompe-l'œil en 2020, une légère diminution en 2021, une nette diminution en 2022, le chômage s'est stabilisé en 2023. Entre 2019 et 2023, le taux de chômage a nettement reculé pour les ouvriers (-2,0 points), alors qu'il a reculé plus modérément pour les autres catégories socioprofessionnelles.

En 2023, parmi l'ensemble des chômeurs, 10,9 % n'ont jamais travaillé, 45,3 % sont arrivés au terme d'un emploi à durée limitée, 10,0 % sont au chômage à la suite d'une rupture conventionnelle, 9,4 % ont été licenciés dont 4,2 % pour motif économique, et 7,1 % sont au chômage du fait d'une démission (figure 3). La part importante des fins d'emploi à durée limitée dans les entrées dans le chômage est le fait des allers-retours fréquents entre ces emplois, notamment lorsqu'ils sont de courte durée, et le chômage.

Un nombre important de jeunes chômeurs n'ont jamais travaillé : en 2023, 30,0 % des chômeurs de moins de 25 ans n'ont jamais travaillé, contre 5,3 % des 25-49 ans et 2,3 % des 50 ans ou plus. Parmi les chômeurs ayant déjà travaillé, les 15-24 ans sont plus souvent au chômage au terme d'un emploi à durée limitée (72,9 %, contre 38,8 % des 50 ans ou plus). Les licenciements, les ruptures de contrat pour maladie ou invalidité et les ruptures conventionnelles sont en revanche d'autant plus fréquentes que l'âge augmente. En particulier, 17,5 % des chômeurs de 50 ans ou plus ayant déjà travaillé ont été licenciés, contre 2,5 % de ceux de moins de 25 ans. Quand ils ont travaillé, les hommes sont un peu plus souvent que les femmes au chômage à la suite d'un licenciement économique ; les femmes le sont davantage à la suite d'une démission.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2022 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2023.
- « Une photographie du marché du travail en 2023 », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.

1. Nombre de chômeurs et taux de chômage selon la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme en 2023

Catégorie socioprofessionnelle et diplôme	Nombre de chômeurs (en milliers)	Taux de chômage (en %)		
		Femmes	Hommes	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteurs exploitants	3	1,1	0,5	0,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	67	4,1	3,0	3,4
Cadres	248	3,7	3,7	3,7
Professions intermédiaires	352	4,5	4,9	4,7
Employés	710	8,5	10,3	9,0
Employés qualifiés	314	7,2	7,5	7,3
Employés peu qualifiés	396	10,2	13,7	11,0
Ouvriers	623	11,1	10,3	10,5
Ouvriers qualifiés	310	8,3	7,9	7,9
Ouvriers peu qualifiés	314	13,1	16,6	15,4
Ensemble des actifs ayant déjà travaillé	2 016	6,5	6,7	6,6
Diplôme				
Bac+2 ou plus	692	4,9	5,1	5,0
Baccalauréat	585	9,2	8,4	8,8
CAP, BEP ou équivalent	446	7,6	7,1	7,3
Aucun diplôme, brevet des collèges	537	13,0	13,6	13,3
Ensemble des actifs	2 263	7,2	7,5	7,3

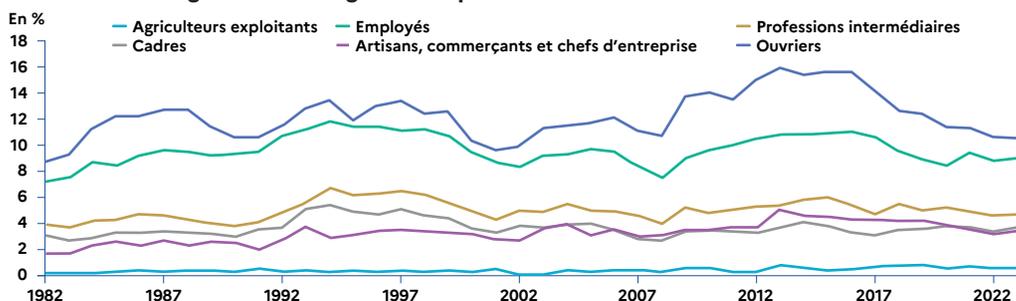
Note: la catégorie socioprofessionnelle des chômeurs est celle de leur dernier emploi. Dans de rares cas, la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme ne sont pas renseignés.

Lecture: en 2023, on compte 2 263 000 chômeurs; le taux de chômage est de 7,3%.

Champ: France, hors Mayotte; personnes vivant en logement ordinaire, actives.

Source: Insee, enquête Emploi 2023.

2. Taux de chômage selon la catégorie socioprofessionnelle de 1982 à 2023



Lecture: en 2023, le taux de chômage des ouvriers est de 10,5%.

Champ: France, hors Mayotte; personnes vivant en logement ordinaire, actives ayant déjà travaillé.

Source: Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

3. Situation précédant l'entrée au chômage et conditions d'arrêt du dernier emploi en 2023

En %

Situation précédant l'entrée au chômage des chômeurs	Ensemble	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Chômeurs ayant déjà travaillé	88,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fin d'emploi à durée limitée	45,3	50,9	51,1	50,6	72,9	48,2
Fin de période d'essai	3,0	3,4	3,2	3,6	3,9	3,4
Licenciement économique	4,2	4,8	4,0	5,5	1,0	4,6
Autre licenciement	5,2	5,8	5,8	5,8	1,5	5,9
Rupture de contrat pour maladie ou invalidité	3,0	3,4	3,3	3,4	0,9	3,1
Rupture conventionnelle de contrat de travail	10,0	11,2	11,3	11,2	2,7	13,4
Démission	7,1	8,0	8,6	7,5	8,4	8,9
Cessation d'activité	1,6	1,8	1,8	1,8	1,0	1,9
Préretraite	0,4	0,5	0,3	0,6	0,0	0,1
Faillite	0,3	0,3	0,2	0,4	0,0	0,3
Autre situation	8,7	9,8	10,1	9,5	7,6	10,0
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	10,9	///	11,1	10,7	30,0	5,3
Ensemble	100,0	///	///	///	///	///

///: absence de résultat due à la nature des choses.

Note: dans de rares cas, la situation précédant l'entrée au chômage des chômeurs n'est pas renseignée.

Lecture: en 2023, 45,3% de l'ensemble des chômeurs et 50,9% des chômeurs ayant déjà travaillé sont au chômage à la suite d'une fin d'emploi à durée limitée, 10,7% des hommes au chômage n'ont jamais travaillé; parmi ceux qui ont déjà travaillé, 50,6% sont au chômage à la suite de la fin d'un emploi à durée limitée.

Champ: France, hors Mayotte; personnes vivant en logement ordinaire, au chômage.

Source: Insee, enquête Emploi 2023.

2.3 Demandeurs d'emploi

Au quatrième trimestre 2023, en France (hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi) en fin de mois s'élève à 6 160 000, dont 5 398 000 (soit 87,6 %) sont tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) (figure 1). Parmi ces derniers, 3 032 000 n'ont exercé aucune activité au cours du mois (catégorie A), 839 000 ont exercé une activité de 78 heures ou moins (catégorie B) et 1 527 000 une activité de plus de 78 heures (catégorie C). Les demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi sont, d'une part, des personnes sans emploi qui ne sont pas immédiatement disponibles pour reprendre un emploi en raison, par exemple, d'une formation ou d'une maladie (catégorie D, 362 000 personnes au quatrième trimestre 2023), et, d'autre part, des personnes en emploi principalement en contrat aidé ou en création d'entreprise (catégorie E, 400 000 personnes).

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C a légèrement augmenté entre les quatrième trimestres 2022 et 2023 (+14 000, soit +0,3 %), après deux années de reflux suivant la crise sanitaire (figure 2). Il reste nettement au-dessous de son niveau d'avant-crise sanitaire, fin 2019 (-360 000). La faible hausse entre fin 2022 et fin 2023 se concentre sur les demandeurs d'emploi qui exercent une activité réduite de moins de 78 heures (catégorie B ; +33 000). En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi

sans activité a diminué (catégorie A ; -19 000). En 2022, la procédure d'actualisation de la situation des demandeurs d'emploi a été renouvelée, en permettant notamment une meilleure déclaration de l'activité non salariée ; cette rénovation a affecté la répartition des demandeurs d'emploi, certains basculant de la catégorie A dans les catégories B et C, et la bascule s'est poursuivie en 2023.

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C a augmenté sur un an parmi les moins de 25 ans (+4,3 %) tandis qu'il a stagné pour les 25-49 ans et diminué parmi les 50 ans ou plus (-0,9 %). La part des seniors parmi les demandeurs d'emploi a ainsi diminué de 0,4 point sur un an pour atteindre 27,5 % fin 2023 (figure 3). Elle avait augmenté presque continûment entre 2009 et 2021 (en moyenne de 0,9 point par an) sous l'effet de la fermeture progressive du dispositif de dispense de recherche d'emploi et du décalage des âges de départ à la retraite lié aux précédentes réformes.

Au quatrième trimestre 2023, 2 359 000 demandeurs d'emploi de longue durée sont inscrits depuis un an ou plus en catégorie A, B ou C, soit 76 000 de moins qu'un an auparavant (-3,1 %). Ils représentent 43,7 % de ces catégories, en baisse de 1,5 point sur un an. Cette baisse résulte pour partie de la poursuite du plan Deld, mis en œuvre fin 2021 et qui a accéléré les sorties des listes pour les demandeurs d'emploi de longue durée.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Tout demandeur d'emploi n'est pas forcément chômeur », blog Insee, 18 février 2022.
- « Comment la crise sanitaire a-t-elle affecté le nombre et le profil des demandeurs d'emploi de longue durée ? », *Dares Analyses* n° 48, octobre 2022.
- « Le marché du travail en 2022 : nouvelle forte hausse de l'emploi », *Emploi, chômage, revenus du travail, Insee Références*, édition 2023.

1. Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au quatrième trimestre 2023

En moyenne trimestrielle

Caractéristiques	T4 2023 Effectif (en milliers)	T4 2023 Répartition (en %)	Évolution T4 2023/ T4 2022 (en milliers)	Évolution T4 2023/ T4 2022 (en %)
Ensemble des demandeurs d'emploi (catégories A à E)	6 160	100,0	35	0,6
Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 398	87,6	14	0,3
Femmes	2 781	51,5	-15	-0,5
Hommes	2 617	48,5	29	1,1
Moins de 25 ans	691	12,8	29	4,3
25-49 ans	3 225	59,7	0	0,0
50 ans ou plus	1 482	27,5	-14	-0,9
Inscrits depuis un an ou plus en catégories A, B, C	2 359	43,7	-76	-3,1
N'ayant exercé aucune activité (catégorie A)	3 032	56,2	-19	-0,6
Femmes	1 496	49,3	-21	-1,4
Hommes	1 536	50,7	2	0,1
Moins de 25 ans	419	13,8	22	5,5
25-49 ans	1 758	58,0	-14	-0,8
50 ans ou plus	855	28,2	-27	-3,1
Ayant exercé une activité (catégories B et C)	2 366	43,8	33	1,4
Activité de 78 heures ou moins (catégorie B)	839	35,5	33	4,1
Activité de plus de 78 heures (catégorie C)	1 527	64,5	0	0,0
Femmes	1 285	54,3	6	0,5
Hommes	1 081	45,7	27	2,6
Moins de 25 ans	273	11,5	7	2,5
25-49 ans	1 467	62,0	14	0,9
50 ans ou plus	626	26,5	13	2,1
Demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (catégories D et E)	762	12,4	20	2,8
Sans emploi, dont stages, maladies, etc. (catégorie D)	362	47,5	0	0,1
En emploi, dont créateurs d'entreprise, contrats aidés (catégorie E)	400	52,5	20	5,3

Note : données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les évolutions et répartitions du nombre de demandeurs d'emploi sont calculées à partir d'effectifs arrondis à la centaine.

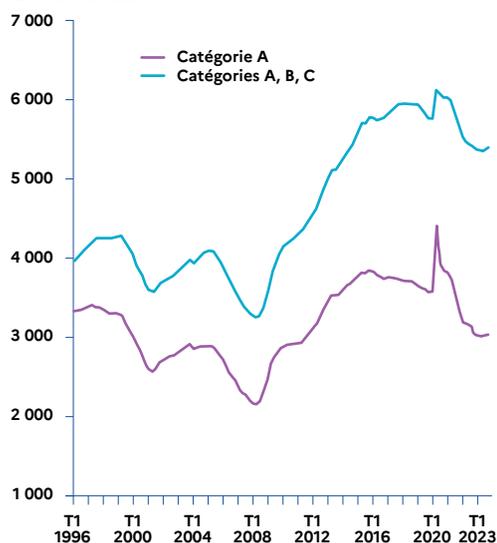
Lecture : en moyenne, au 4^e trimestre 2023, 5 398 000 personnes sont inscrites à France Travail (ex-Pôle emploi) en catégories A, B, C, soit 87,6 % de l'ensemble des inscrits. Ce nombre est en hausse par rapport au 4^e trimestre 2022 (+14 000, soit +0,3 %).

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Dares-France Travail, statistiques trimestrielles du marché du travail (STMT).

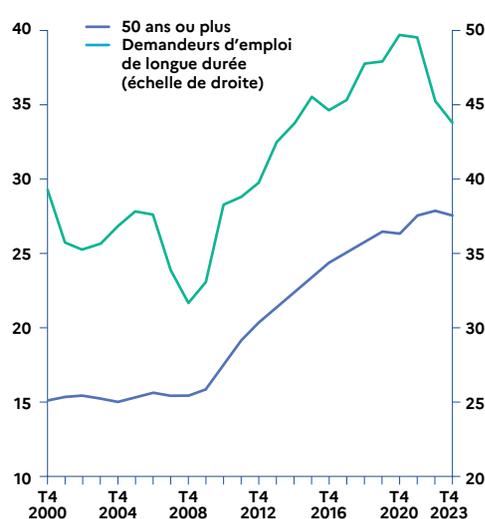
2. Demandeurs d'emploi en catégorie A et en catégories A, B, C de 1996 à 2023

Effectifs en milliers



3. Parts des 50 ans ou plus et des demandeurs d'emploi de longue durée en catégories A, B, C de 2000 à 2023

En %



Note : données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Lecture figure 2 : en moyenne, au 4^e trimestre 2023, 3 032 000 personnes sont inscrites à France Travail (ex-Pôle emploi) en catégorie A.

Lecture figure 3 : en moyenne, au 4^e trimestre 2023, 27,5 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C ont 50 ans ou plus.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Dares-France Travail, statistiques trimestrielles du marché du travail (STMT).

2.4 Indemnisation du chômage

En France, parmi les personnes inscrites fin septembre 2022 à France Travail (ex-Pôle emploi) en catégories A, B, C, D et E, 65% avaient un droit ouvert à une allocation chômage (personnes indemnisables) et 45% en ont perçu effectivement une (personnes indemnisées); les autres ayant un droit ouvert n'ont pas été indemnisées pour différentes raisons, majoritairement celle d'avoir travaillé et reçu un salaire supérieur à un seuil donné (figure 1).

En septembre 2022, 88% des personnes indemnisables l'ont été au titre de l'assurance chômage, majoritairement par l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Les personnes privées d'emploi et n'ayant pas ou plus de droit à l'assurance chômage, et pouvant justifier d'une durée d'activité suffisante, peuvent bénéficier d'allocations chômage financées par l'État, en majorité l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

La part des demandeurs d'emploi indemnisables est restée relativement stable entre mars 2017 et septembre 2020, autour de 66%, avant d'atteindre un pic à 70% en juin 2021 (+4 points), sous l'effet des restrictions sanitaires sur l'activité économique et de la prolongation des droits (figure 2). Elle s'est ensuite repliée dès septembre 2021 avec la reprise d'activité et la fin de la prolongation de droits, pour retrouver un niveau proche de 2017.

Le montant de l'ARE est calculé en fonction du nombre de jours effectivement indemnisés dans le mois et du salaire journalier de référence (SJR), qui dépend lui-même des salaires antérieurs perçus. Le taux de remplacement journalier pour

les personnes indemnisables du régime général, qui rapporte l'allocation journalière au SJR, est compris entre 57% et 75% en montants bruts. Il est d'autant plus élevé que le SJR est faible. En septembre 2022, les personnes indemnisées par l'assurance chômage ont perçu en moyenne 1085 euros bruts (figure 3), le taux de remplacement brut moyen sur les jours indemnisés s'élevant à 63%. La moitié d'entre elles ont perçu un montant mensuel brut supérieur à 1015 euros et moins de 1% a bénéficié du montant brut maximal de 256,96 euros par jour, soit 7709 euros bruts par mois. Le montant mensuel moyen brut perçu est plus élevé pour les hommes (1205 euros) que pour les femmes (975 euros), notamment en raison d'un moindre recours au temps partiel et d'un SJR en moyenne plus élevé. Le montant moyen augmente avec l'âge, passant de 755 euros pour les moins de 25 ans à 1240 euros pour les 50 ans ou plus.

En septembre 2022, 57% des personnes indemnisables par l'assurance chômage sur l'ensemble du mois ont reçu des revenus au titre d'une activité exercée tout en restant inscrites à France Travail (activité réduite des allocataires) (figure 4). Un peu moins de la moitié d'entre elles environ a perçu simultanément une fraction de l'allocation chômage: en moyenne, ces personnes ont perçu un revenu brut de 1755 euros, dont 935 euros au titre de leur allocation chômage et 820 euros au titre de leur activité. L'autre moitié n'a pas bénéficié d'allocation chômage, majoritairement en raison d'un revenu d'activité plus élevé que le seuil, et a perçu 2090 euros brut en moyenne. Les personnes indemnisées sans activité réduite ont reçu, en moyenne, 1185 euros brut d'allocation.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2022. Un nombre d'indemnisables au plus bas depuis 2017 », *Dares Résultats* n° 4, janvier 2024.

1. Situation vis-à-vis de l'indemnisation des personnes inscrites à France Travail (ex-Pôle emploi) fin septembre 2022

Personnes indemnissables et indemnisées selon le régime	Catégories A, B, C				Catégories A, B, C, D, E				
	Effectif (en milliers)	Part (en %)	Effectif (en milliers)	Part (en %)	Moins de 25 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes
Personnes indemnissables¹	3 655	67	4 074	65	57	65	70	65	66
Par l'assurance chômage ²	3 235	59	3 572	57	54	59	56	57	58
Par l'État ou France Travail ³	419	8	502	8	3	7	14	8	8
Indemnisées	2 471	45	2 822	45	37	45	50	45	46
Par l'Assurance chômage	2 138	39	2 420	39	34	40	39	38	40
Par l'État ou France Travail ³	334	6	402	6	3	5	11	6	7
Non indemnisées	1 184	22	1 252	20	20	20	20	20	20
Personnes non indemnissables	1 821	33	2 156	35	43	35	30	35	34
Ensemble	5 476	100	6 230	100	100	100	100	100	100

¹ Personnes indemnissables en fin de mois.

² Principalement l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE); mais aussi l'ARE-formation et l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

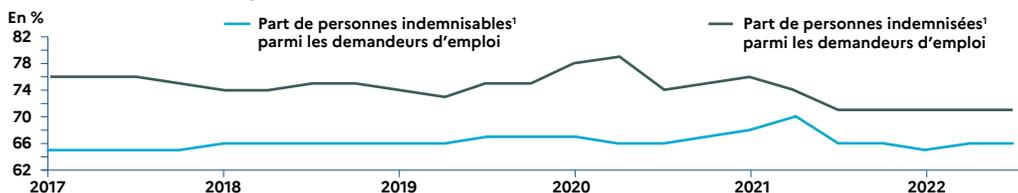
³ Demandeurs d'emploi pris en charge par France Travail au titre d'une convention de gestion ou d'une formation.

Lecture: au 30 septembre 2022, 2,8 millions de demandeurs d'emploi sont indemnisés, soit 45% des inscrits à France Travail.

Champ: France entière, personnes inscrites au 30 septembre 2022.

Source: Midas (FHS-FNA); données brutes.

2. Part des personnes indemnisées parmi les indemnissables, et des personnes indemnissables parmi les demandeurs d'emploi entre 2017 et 2022



¹ En fin de mois.

Lecture: fin septembre 2022, 66% des demandeurs d'emploi sont indemnissables, dont 71% sont indemnisés.

Champ: France entière, personnes inscrites à France Travail en catégories A, B, C, D, E; données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Source: France Travail (FHS-FNA).

3. Montant mensuel brut d'allocation d'assurance chômage¹ en septembre 2022

En euros

Âge et sexe	Moyenne	1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	Mé-diane	3 ^e quartile	9 ^e décile
Âge						
Moins de 25 ans	755	315	530	765	985	1 120
25-49 ans	1 080	380	740	1 040	1 280	1 730
50 ans ou plus	1 240	305	655	1 055	1 435	2 190
Sexe						
Femmes	975	285	590	935	1 190	1 620
Hommes	1 205	455	795	1 080	1 370	1 940
Ensemble	1 085	350	680	1 015	1 275	1 780

¹ Principalement l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE); mais aussi l'ARE-formation et l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Note: données brutes.

Lecture: en septembre 2022, les demandeurs d'emploi indemnissables perçoivent en moyenne une allocation d'assurance chômage de 1 085 euros brut.

Champ: personnes continuellement inscrites à France Travail en catégories A, B, C, D, E qui sont indemnissables sur l'ensemble du mois et indemnisées au moins un jour par l'assurance chômage, France entière.

Source: Midas (FHS-FNA).

4. Montant brut de l'allocation chômage versée et revenus d'activité brut des personnes indemnissables tout le mois par l'assurance chômage selon l'exercice ou non d'une activité réduite en septembre 2022

Revenus d'activité et indemnisation	Répartition (en %)	Montants moyens nets perçus (en euros par mois)		
		Salaire (1)	Allocation (2)	Revenu total (3) = (1) + (2)
Personnes avec des revenus d'activité	57	1 495	440	1 935
Personnes indemnissées	27	820	935	1 755
Personnes non indemnissées	31	2 090	0	2 090
Personnes sans revenus d'activité	43	0	1 150	1 150
Personnes indemnissées	41	0	1 185	1 185
Personnes non indemnissées	1	0	0	0
Ensemble	100	860	740	1 600

Note: données brutes.

Lecture: en septembre 2022, 57% des demandeurs d'emplois perçoivent des revenus d'activité. 27% des demandeurs d'emploi sont indemnissés et perçoivent des revenus d'activité.

Champ: personnes continuellement inscrites à France Travail en catégories A, B, C, D, E qui sont indemnissables sur l'ensemble du mois par l'assurance chômage, France entière.

Source: Midas (FHS-FNA).

2.5 Chômage dans les régions

En moyenne, en 2023, le taux de chômage (au sens du BIT) en France (hors Mayotte) s'établit à 7,3% de la population active. Il est plus faible que la moyenne nationale en Île-de-France, dans les régions de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Normandie) et du Centre-Est (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Centre-Val de Loire), ainsi qu'en Corse: de 5,8% à 7,2% (figure 1 et figure 2). De plus, dans l'Ouest, les écarts de taux de chômage entre les différentes zones d'emploi sont relativement faibles, les marchés du travail étant plus homogènes que dans les autres régions (figure 3).

En France métropolitaine, le taux de chômage est plus élevé qu'en moyenne nationale dans le sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie) et dans les Hauts-de-France: de 8,1% à 9,1%. En Occitanie, la situation est très contrastée entre les zones d'emploi: le taux de chômage varie de 4,5% dans la zone d'emploi de Mende à 13,8% dans celle d'Agde-Pézenas.

Dans les régions d'outre-mer, le taux de chômage est nettement plus élevé qu'en France métropolitaine (7,1% en moyenne) et varie ainsi de 10,8% en Martinique à 19,0% à La Réunion. Des facteurs démographiques spécifiques, l'inadéquation entre emploi et formation ainsi que l'étroitesse du marché du travail en sont les principaux déterminants. À Mayotte, le taux de chômage, mesuré grâce à une enquête spécifique, atteint 34% au printemps 2022.

Quelle que soit la région, le taux de chômage est nettement plus élevé pour les 15-24 ans (17,2% en France, hors Mayotte) que pour leurs aînés. Le

taux de chômage des jeunes est plus élevé qu'en moyenne en outre-mer (de 28,0% en Martinique à 40,1% en Guadeloupe), dans les Hauts-de-France (22,6%), dans le sud de la France (21,9% en Occitanie, 19,0% en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 18,5% en Corse) (figure 4). Il est plus faible (moins de 15%) en Bretagne, en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les Pays de la Loire.

En 2023, en France (hors Mayotte), le taux de chômage des hommes (7,5%) est un peu plus élevé que celui des femmes (7,2%). L'écart est semblable dans la plupart des régions, sauf à La Réunion et en Martinique où il est nettement plus fort (respectivement +1,7 point et +0,8 point) et dans trois régions où le taux de chômage des hommes est plus faible que celui des femmes: en Guyane (-4,4 points), en Corse (-1,2 point) et en Guadeloupe (-0,1 point).

Après avoir reculé pendant plusieurs années, le taux de chômage en France s'est stabilisé en 2023. Une quasi-stagnation concerne la majorité des régions. En Martinique il a baissé de 1,6 point. À l'inverse, le taux de chômage a augmenté, modérément en Bretagne (+0,2 point), dans les Hauts-de-France (+0,3 point) et en Corse (+0,3 point), et plus nettement en Guyane (+0,7 point) et à La Réunion (+1,0 point).

Dans l'ensemble des régions, le taux de chômage se situe en 2023 en deçà de son niveau d'avant la crise sanitaire, et bien au-dessous de son niveau de 2015, où il avait atteint 10,3% à l'échelon national (figure 5). Ainsi, en 2023, le taux de chômage est nettement inférieur à son niveau de 2015 dans toutes les régions, l'Île-de-France ayant le plus faiblement baissé sur la période (-2,0 points).

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Au quatrième trimestre 2023, l'emploi salarié est quasi stable dans la majorité des régions », *Informations Rapides* n° 76, Insee, mars 2024.
- « Une photographie du marché du travail en 2023 – L'emploi augmente modérément, le chômage se stabilise après sept années de baisse », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.

1. Taux de chômage en 2023

En %

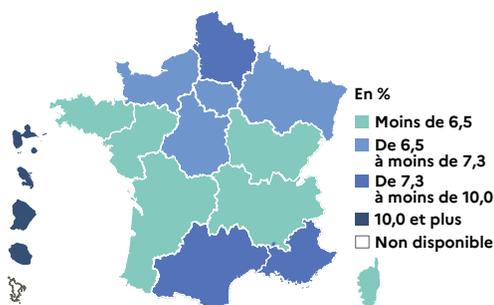
Région	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	Ensemble	Évolution 2023/2022
Auvergne-Rhône-Alpes	14,2	5,8	4,3	6,3	6,3	6,3	0,1
Bourgogne-Franche-Comté	15,3	5,8	4,3	6,2	6,6	6,4	0,1
Bretagne	13,9	5,4	4,1	5,8	6,1	6,0	0,2
Centre-Val de Loire	16,9	6,2	4,5	6,7	7,0	6,8	0,0
Corse	18,5	5,9	4,2	7,0	5,8	6,4	0,3
Grand Est	17,0	6,5	5,0	7,0	7,4	7,2	0,1
Hauts-de-France	22,6	7,8	5,9	8,9	9,2	9,1	0,3
Île-de-France	15,0	6,3	5,4	6,7	7,1	6,9	0,0
Normandie	17,0	6,1	4,4	6,6	7,1	6,9	0,0
Nouvelle-Aquitaine	16,0	5,8	4,3	6,3	6,5	6,4	-0,1
Occitanie	21,9	8,0	5,9	8,6	8,9	8,7	0,0
Pays de la Loire	13,8	5,0	3,9	5,7	5,8	5,8	-0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,0	7,6	5,5	8,0	8,1	8,1	-0,1
Guadeloupe	40,1	20,5	12,8	18,6	18,5	18,6	0,0
Martinique	28,0	12,2	6,8	10,4	11,2	10,8	-1,6
Guyane	31,9	14,0	7,9	16,2	11,8	14,0	0,7
La Réunion	39,3	17,7	14,7	18,2	19,9	19,0	1,0
France métropolitaine	16,8	6,5	4,9	7,0	7,2	7,1	0,0
France, hors Mayotte	17,2	6,7	5,1	7,2	7,5	7,3	0,0

Lecture : en 2023, le taux de chômage en Auvergne-Rhône-Alpes est de 6,3%, soit 0,1 point de plus qu'en 2022.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

2. Taux de chômage par région en 2023



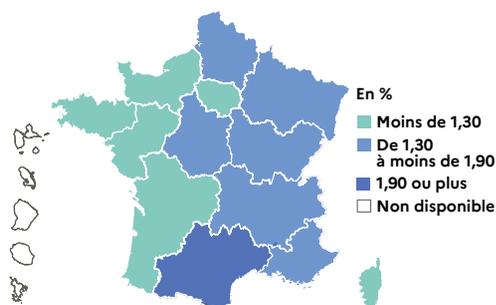
nd : non disponible.

Lecture : en 2023, le taux de chômage en Normandie est de 6,9%.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

3. Dispersion des taux de chômage des zones d'emploi par région en 2023



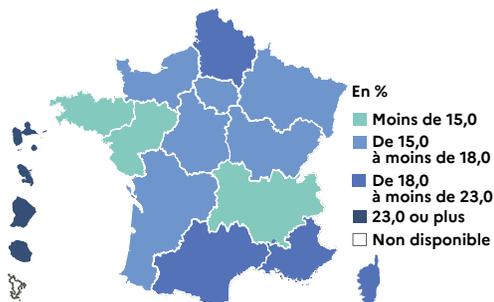
Note : la dispersion est mesurée par l'écart type.

Lecture : en 2023, l'écart entre les taux de chômage dans les zones d'emploi bretonnes et le taux de chômage en Bretagne est en moyenne de 0,85 point.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

4. Taux de chômage des 15-24 ans par région en 2023



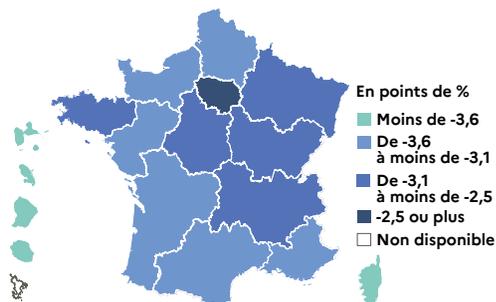
nd : non disponible.

Lecture : en 2023, le taux de chômage des 15-24 ans en Occitanie est de 21,9%.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

5. Évolution du taux de chômage entre 2015 et 2023 par région



nd : non disponible.

Lecture : entre 2015 et 2023, le taux de chômage a baissé de 3,5% dans les Hauts-de-France.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

3.1 Évolution de la population active

En moyenne en 2023, selon l'enquête Emploi, la population active au sens du Bureau international du travail (BIT) est de 30,9 millions de personnes en France, hors Mayotte (figure 1). Le taux d'activité des 15-64 ans est de 73,9%, son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure au sens du BIT (1975). Il a progressé de 0,3 point en moyenne sur l'année, après +0,5 point en 2022.

Le taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans atteint 42,5% en 2022, soit 0,3 point de plus qu'en 2022 et son plus haut niveau depuis 1990. La hausse est plus faible que les deux années précédentes, notamment du fait d'un ralentissement des entrées en alternance. Le taux d'activité des jeunes avait diminué de 1975 à la fin des années 1990, en raison de l'allongement de la durée des études, puis avait légèrement augmenté jusqu'à la crise économique de 2008-2009. Il avait nettement baissé en 2020, la crise sanitaire ayant particulièrement affecté l'emploi des jeunes via un net recul des embauches et le non-renouvellement des contrats à durée limitée (CDD ou intérim), mais a rebondi dès 2021, par contrecoup et du fait du dynamisme de l'emploi en alternance.

En 2023, le taux d'activité des seniors a continué de progresser : il atteint 70,5% pour les 50-64 ans, soit 0,9 point de plus qu'en 2022 et 16,9 points de plus qu'en 2000. C'est un nouveau plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). Le taux

d'activité évolue fortement à ces âges : il atteint 80,9% pour les 55-59 ans, contre 41,6% pour les 60-64 ans. Il a cependant plus que triplé depuis 2000 dans cette tranche d'âge (11,6% des 60-64 ans étaient actifs en 2000). La part des 65-69 ans en emploi a aussi plus que triplé depuis 2000 et atteint 11,1% en 2023.

En 2023, parmi les 15-64 ans, le taux d'activité des hommes (76,8%) est supérieur de 5,6 points à celui des femmes (71,2%) (figure 2). Cet écart a à peine diminué depuis le milieu des années 2010. Il avait très nettement diminué entre 1975 (près de 30 points) et le milieu des années 2000 (moins de 10 points).

Le taux d'activité des 25-49 ans a progressé de 0,2 point en 2023, atteignant 88,5%. À ces âges intermédiaires, le taux d'activité des hommes s'est érodé de 4,3 points depuis 1975, passant de 96,9% à 92,6% en 2023. Celui des femmes a en revanche fortement progressé : +23,8 points au cours de la même période. Le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans varie selon le nombre et l'âge de leurs enfants, ce qui est très peu le cas de celui des hommes. En 2023, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans ayant trois enfants ou plus résidant avec elles, dont au moins un de moins de 3 ans, est de 54,3%, contre 92,4% des hommes du même âge et dans la même situation familiale (figure 3).

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2022 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2023.
- « Une photographie du marché du travail en 2023 », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.

1. Population active et taux d'activité selon les caractéristiques des personnes

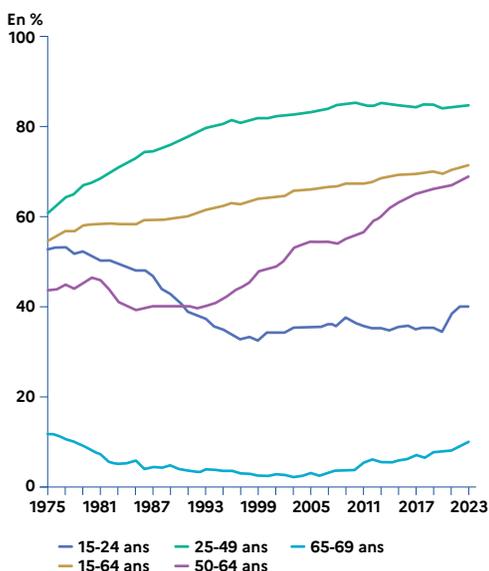
Caractéristiques des personnes	2000	2020	2021	2022	2023
Population active de 15 ans ou plus (en milliers)	27 058	29 761	30 316	30 632	30 851
Femmes	12 591	14 584	14 797	14 950	15 103
Hommes	14 468	15 177	15 519	15 682	15 748
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	69,6	71,9	73,1	73,6	73,9
Femmes	64,0	69,2	70,1	70,7	71,2
Hommes	75,3	74,8	76,2	76,6	76,8
Taux d'activité par âge (en %)					
15-24 ans	37,7	36,8	39,9	42,2	42,5
25-49 ans	88,0	87,5	88,2	88,3	88,5
50-64 ans, dont :	53,6	68,3	69,3	69,7	70,5
55-59 ans	53,9	78,7	80	80,5	80,9
60-64 ans	11,6	37,2	38,2	38,9	41,6
65-69 ans	3,1	8,2	9,1	10,4	11,1

Lecture : en 2023, le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans est de 73,9 %.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

2a. Taux d'activité des femmes selon l'âge, de 1975 à 2023

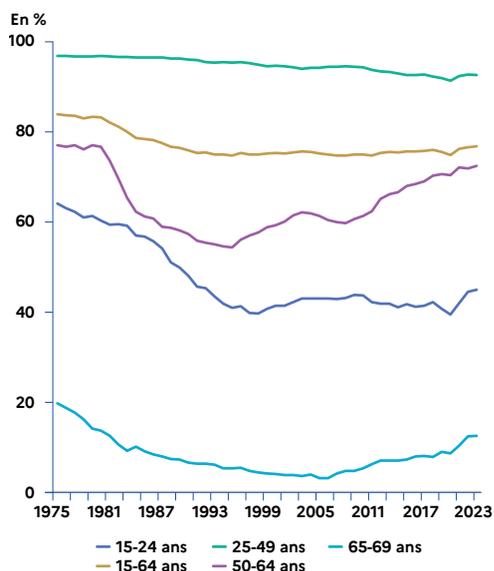


Lecture : entre 1975 et 2023, le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans est passé de 54,5 % à 71,2 %.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 69 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

2b. Taux d'activité des hommes selon l'âge, de 1975 à 2023



Lecture : entre 1975 et 2023, le taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans est passé de 83,9 % à 76,8 %.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 69 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

3. Taux d'activité des 25-49 ans selon le nombre et l'âge des enfants, en 2023

En %

Taux d'activité selon le nombre et l'âge des enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Taux d'activité des 25-49 ans	84,5	92,6	88,5
Sans enfant	88,9	89,3	89,1
Un enfant, dont :	86,2	95,5	90,2
un de moins de 3 ans	81,4	95,9	88,7
Deux enfants, dont :	87,0	96,8	91,2
au moins un de moins de 3 ans	79,5	95,9	87,3
Trois enfants ou plus, dont :	68,1	93,6	78,2
au moins un de moins de 3 ans	54,3	92,4	70,8

Note : il s'agit ici des enfants de la personne, vivant dans le logement.

Lecture : en 2023, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans sans enfant vivant dans le logement est de 88,9 %.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 25 à 49 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

3.2 Transitions sur le marché du travail

En 2023, parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) à un instant donné, 95,8 % le sont encore trois mois après, 1,9 % se retrouvent au chômage et 2,3 % deviennent inactives (figure 1). Parmi les personnes occupant un emploi à durée limitée, 77,4 % sont encore dans cette situation trois mois après, 7,5 % occupent un emploi à durée indéterminée et 7,1 % deviennent chômeuses. Un peu moins de la moitié (49,1 %) des personnes qui sont au chômage à un instant donné le sont encore trois mois plus tard ; 26,4 % sont en emploi, pour près des deux tiers sur un emploi à durée limitée, et 24,5 % deviennent inactives, dont 15,9 % dans le halo autour du chômage.

Dans 88,5 % des cas, les personnes inactives âgées de 15 à 64 ans le sont encore trois mois après. Les transitions vers l'emploi ou le chômage sont plus nombreuses pour les inactifs relevant du halo autour du chômage. Ainsi, parmi les personnes appartenant au halo autour du chômage à un instant donné, 21,4 % se retrouvent au chômage trois mois après (contre 2,6 % des autres personnes inactives) et 14,3 % sont en emploi (contre 3,7 %).

Sur un trimestre, le risque de perdre son emploi (ou les chances d'en retrouver un) diffère peu entre les femmes et les hommes (figure 2). Les différences sont plus marquées selon l'âge.

Ainsi, les jeunes en emploi à un instant donné sont plus souvent au chômage trois mois plus tard : 4,6 % pour les 15-24 ans, contre 1,8 % pour les 25-49 ans et 1,1 % pour les 50-64 ans. Cependant, les jeunes chômeurs accèdent aussi un peu plus souvent que leurs aînés à l'emploi : 28,3 % des 15-24 ans au chômage à un instant donné sont en emploi trois mois plus tard, contre 27,9 % des 25-49 ans et 20,4 % des 50-64 ans.

Sur un an, les changements de situation sont plus nombreux que sur un trimestre, notamment pour les chômeurs (figure 3). En moyenne, 39,6 % des personnes au chômage à un instant donné en 2022 sont en emploi un an plus tard, un peu plus se retrouvant avec un emploi à durée indéterminée (21,0 %) qu'avec un emploi à durée limitée (18,7 %). Cependant, 34,2 % des chômeurs en 2022 sont encore dans cette situation un an plus tard et 26,2 % deviennent inactives. Parmi les personnes inactives en 2022, 11,7 % sont en emploi un an après et 6,0 % au chômage. Parmi elles, les transitions sont là aussi plus nombreuses pour les personnes relevant du halo autour du chômage : 25,9 % occupent un emploi un an après et 19,7 % sont au chômage. Parmi les personnes de 15 à 64 ans en emploi à un instant donné en 2022, 92,6 % y sont aussi un an plus tard. Cette part n'est que de 80,1 % pour les personnes initialement en emploi à durée limitée, qui connaissent plus de transitions en dehors de l'emploi : un an plus tard, 9,1 % d'entre elles sont au chômage et 10,8 % sont inactives.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2023 », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.
- « Davantage de salariés ont changé d'entreprise en 2022 qu'avant la crise sanitaire », *Emploi, chômage, revenus du travail*, *Insee Références*, édition 2023.
- « Les salariés en contrat court : des allers-retours plus fréquents entre emploi, chômage et inactivité », *Insee Première* n° 1736, février 2019.

1. Transitions trimestrielles entre l'emploi, le chômage et l'inactivité en 2023

En %

Situation au trimestre t	Situation au trimestre t+1							Ensemble
	Emploi	dont emploi à durée limitée	dont emploi à durée indéterminée	Chômage	Inactivité	dont halo autour du chômage	dont inactivité hors halo	
Emploi, dont :	95,8			1,9	2,3			100,0
<i>emploi à durée limitée</i>	84,9	77,4	7,5	7,1	8,0	3,6	4,4	100,0
<i>emploi à durée indéterminée</i>	97,5	0,5	97,0	1,0	1,5	0,6	0,9	100,0
Chômage	26,4	15,5	10,9	49,1	24,5	15,9	8,6	100,0
Inactivité, dont :	5,6			5,9	88,5			100,0
<i>halo autour du chômage</i>	14,3	8,2	6,1	21,4	64,3	43,7	20,6	100,0
<i>inactivité hors halo</i>	3,7	2,4	1,3	2,6	93,7	5,6	88,2	100,0

Note : les emplois à durée limitée regroupent ici les contrats à durée déterminée (CDD), les missions d'intérim, les contrats d'apprentissage (hors CDI) et les contrats de professionnalisation (hors CDI).

Lecture : en moyenne du 4^e trimestre 2022 au 3^e trimestre 2023, 26,4 % des personnes au chômage à un instant donné sont en emploi trois mois plus tard.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2022 et 2023.

2. Transitions trimestrielles entre l'emploi et le chômage selon le sexe et l'âge en 2023

En %

Caractéristiques	Probabilité d'être au chômage au trimestre t+1 en étant :		Probabilité d'être en emploi au trimestre t+1 en étant :
	en emploi le trimestre t	au chômage le trimestre t	au chômage le trimestre t
Sexe			
Femmes	1,8	47,3	27,3
Hommes	1,9	50,7	25,7
Âge			
15-24 ans	4,6	37,8	28,3
25-49 ans	1,8	51,5	27,9
50-64 ans	1,1	57,3	20,4
Ensemble	1,9	49,1	26,4

Lecture : en moyenne du 4^e trimestre 2022 au 3^e trimestre 2023, 47,3 % des femmes au chômage à un instant donné sont au chômage trois mois plus tard.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2022 et 2023.

3. Transitions annuelles entre l'emploi, le chômage et l'inactivité en 2022-2023

En %

Situation au trimestre t	Situation au trimestre t+4							Ensemble
	Emploi	dont emploi à durée limitée	dont emploi à durée indéterminée	Chômage	Inactivité	dont halo autour du chômage	dont inactivité hors halo	
Emploi, dont :	92,6			2,9	4,6			100,0
<i>emploi à durée limitée</i>	80,1	56,3	23,8	9,1	10,8	4,8	6,0	100,0
<i>emploi à durée indéterminée</i>	94,4	1,5	93,0	1,9	3,6	1,0	2,6	100,0
Chômage	39,6	18,7	21,0	34,2	26,2	15,0	11,2	100,0
Inactivité, dont :	11,7			6,0	82,3			100,0
<i>halo autour du chômage</i>	25,9	11,8	14,1	19,7	54,4	31,0	23,5	100,0
<i>inactivité hors halo</i>	9,1	5,9	3,2	3,5	87,5	5,5	81,9	100,0

Note : les emplois à durée limitée regroupent ici les contrats à durée déterminée (CDD), les missions d'intérim, les contrats d'apprentissage (hors CDI) et les contrats de professionnalisation (hors CDI).

Lecture : en moyenne du 1^{er} trimestre 2022 au 4^e trimestre 2022, 2,9 % des personnes en emploi à un instant donné sont au chômage un an après.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2022 et 2023.

3.3 Halo autour du chômage et sous-emploi

En moyenne, en 2023, 2,0 millions de personnes appartiennent au halo autour du chômage (figure 1). Ces personnes sont inactives au sens du Bureau international du travail (BIT). Elles ne sont pas considérées comme étant au chômage au sens du BIT, même si leur situation en est proche. Le halo autour du chômage se compose en effet de personnes sans emploi qui, soit ont recherché un emploi, mais ne sont pas disponibles pour travailler (composante 1 ; 513 000 personnes en 2023); soit souhaitent un emploi et sont disponibles pour travailler mais n'ont pas recherché d'emploi (composante 2 ; 694 000 personnes); soit souhaitent un emploi mais n'ont pas recherché d'emploi et ne sont pas disponibles pour travailler (composante 3 ; 743 000 personnes).

En moyenne en 2023, 4,6% des personnes âgées de 15 à 64 ans appartiennent au halo autour du chômage (figure 1). Cette part a légèrement augmenté entre 2022 et 2023 (+0,2 point) après deux années de baisse qui l'ont conduit à un niveau légèrement inférieur en 2022 à celui d'avant-crise sanitaire (4,5% chaque année sur la période 2016-2019). Le halo autour du chômage avait nettement augmenté en 2020 (+0,8 point sur l'année) : en raison des difficultés pour rechercher un emploi durant le premier confinement, une part importante de personnes qui auraient été considérées comme chômeuses au sens du BIT ont en effet basculé dans le halo autour du chômage au printemps 2020.

Les personnes relevant du halo autour du chômage ont un profil proche des chômeurs : elles ont en

commun d'être plus jeunes et moins diplômées que la moyenne de la population (figure 2). Le halo est toutefois nettement plus féminin (55,4% de femmes pour le halo, contre 48,2% des chômeurs) et moins diplômé (34,3% ont au plus le brevet, contre 23,6% des chômeurs).

En 2023, 1,3 million de personnes sont en situation de sous-emploi, soit 4,4% des personnes en emploi (figure 3). Le sous-emploi inclut des personnes à temps partiel, souhaitant travailler davantage, disponibles pour le faire et recherchant un emploi (composante 1) ou n'en recherchant pas (composante 2), mais aussi des personnes se déclarant au chômage partiel ou technique (composante 3). En 2020, sous l'effet de la crise sanitaire, le chômage partiel ou technique a bondi et la part du sous-emploi dans l'emploi a atteint un niveau inédit (9,5%). Après une première baisse en 2021, le chômage partiel ou technique a retrouvé son niveau d'avant-crise en 2022 puis a légèrement baissé en 2023 (-0,1 point). En outre, la part de personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage, qui a baissé entre 2019 et 2022 dans le sillage de la proportion de salariés à temps partiel, s'est stabilisée en 2023. Au total, la part du sous-emploi s'établit en dessous de son niveau d'avant-crise, de 1,4 point, à son plus bas niveau depuis 1992.

Le sous-emploi concerne beaucoup plus les femmes que les hommes (6,2%, contre 2,7%, en 2023). Il est par ailleurs plus fréquent parmi les personnes moins diplômées ou occupant un emploi peu qualifié.

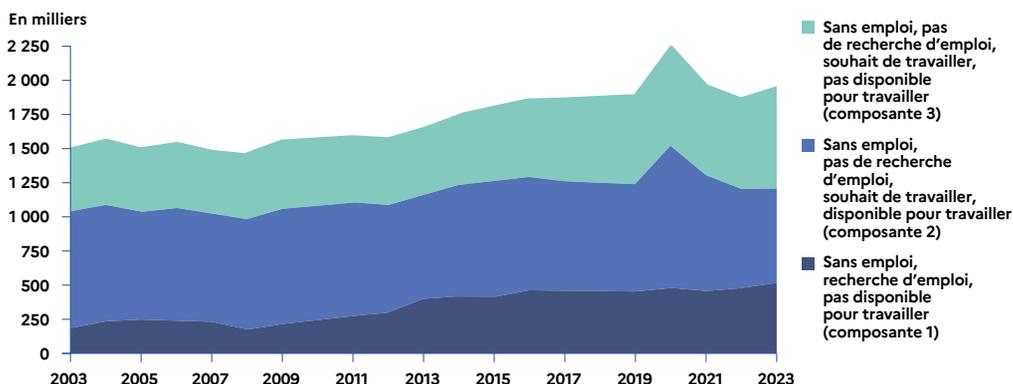
Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2022 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2023.
- « Une photographie du marché du travail en 2023 », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.

1. Nombre de personnes appartenant au halo autour du chômage par composante de 2003 à 2023



Lecture : en 2023, 1 951 000 personnes appartiennent au halo autour du chômage.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

2. Caractéristiques des personnes de 15 à 64 ans selon leur statut d'activité en 2023

En %

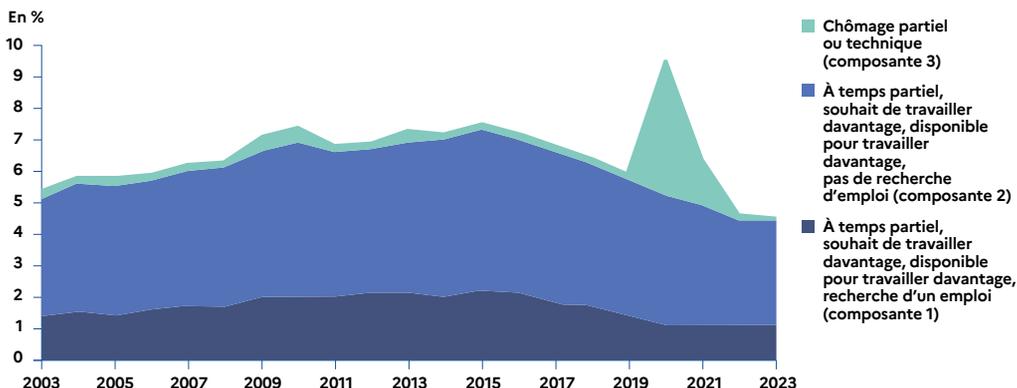
Caractéristiques des personnes	Emploi	dont sous-emploi	Chômage	Inactivité	dont halo autour du chômage	Ensemble
Sexe						
Femmes	49,1	69,0	48,2	56,3	55,4	50,9
Hommes	50,9	31,0	51,8	43,7	44,6	49,1
Âge						
15-24 ans	9,9	17,1	25,8	42,5	29,8	19,3
25-49 ans	59,0	52,3	52,9	21,6	49,5	48,9
50-64 ans, dont :	31,0	30,6	21,3	35,9	20,7	31,8
55-64 ans	17,8	17,8	12,6	30,6	13,1	20,9
Diplôme						
Bac+2 ou plus	46,6	31,1	30,6	15,1	22,3	37,5
Baccalauréat ou équivalent	21,4	26,7	25,9	22,6	25,3	22,0
CAP, BEP ou équivalent	19,8	20,2	19,7	17,6	18,1	19,2
Aucun diplôme, brevet des collèges	11,9	21,9	23,6	44,6	34,3	21,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	28 012	1 238	2 241	10 678	1 895	40 931

Lecture : en 2023, 49,1 % des 15-64 ans en emploi sont des femmes.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

3. Part de personnes en situation de sous-emploi parmi les personnes en emploi de 2003 à 2023



Lecture : en 2023, 4,4 % des personnes en emploi sont en situation de sous-emploi.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

3.4 Situations contraintes sur le marché du travail

En 2023, en France (hors Mayotte), 2,2 millions de personnes de 15 à 64 ans sont chômeuses au sens du Bureau international du travail (BIT) en moyenne sur l'année (figure 1). Aux frontières du chômage, on distingue deux populations : 1,9 million de personnes forment le halo autour du chômage et 1,2 million sont en situation de sous-emploi. Chômage, halo et sous-emploi constituent différentes formes de contraintes rencontrées par les personnes sur le marché du travail, dont l'offre de travail se trouve non utilisée (chômage et halo) ou sous-utilisée (sous-emploi).

Au total, 5,4 millions de personnes de 15 à 64 ans sont contraintes dans leur offre de travail en moyenne sur l'année 2023. En rapportant ce nombre à une population active au sens large, à savoir l'ensemble des personnes en emploi, au chômage ou dans le halo autour du chômage, le taux de contrainte atteint 16,7 % en 2023, un niveau quasi stable par rapport à 2022 (+0,1 point), où il avait atteint son plus bas niveau depuis que l'Insee le mesure (2003), et nettement au-dessous de son niveau d'avant-crise sanitaire en 2019 (-2,2 points). Cette baisse par rapport à l'avant-crise résulte d'une diminution de la part des chômeurs dans la population active élargie (-1,0 point) ainsi que celle des personnes en situation de sous-emploi (-1,1 point). Dans le même temps, la part des personnes dans le halo s'est presque stabilisée (+0,1 point).

La forte hausse du nombre de personnes contraintes dans leur offre de travail au deuxième trimestre 2020 s'expliquait en premier lieu par une forte hausse du chômage partiel (une des composantes du sous-emploi), qui avait bondi à 9,0 % des actifs au sens large, contre 0,2 % fin 2019, et la part des personnes contraintes dans leur offre de travail avait alors atteint un pic à 28,7 % (figure 2). Le chômage partiel s'était ensuite replié dès le trimestre suivant (-7,8 points) et a retrouvé un niveau faible, bien que légèrement supérieur à celui d'avant-crise, à partir du troisième trimestre 2021, à 0,4 %, avant de se stabiliser à 0,1 % dès le troisième trimestre 2022. Dans le même temps, la part des personnes dans le halo autour du

chômage avait également nettement augmenté en 2020, à 6,9 %, avant de se replier en 2021 à 6,0 %.

Mesurer le nombre de personnes contraintes au moins une fois dans l'année dans leur offre de travail permet de compléter cet indicateur. Parmi les actifs au sens large interrogés dans l'enquête Emploi en continu pour la première fois en 2022, 30,1 % ont subi un tel épisode de contrainte au moins une fois pendant l'année suivant leur première interrogation (période notée « 2023/2022 »), épisode ayant pu être seulement transitoire. Parmi ces personnes, 10,5 % n'ont jamais été en emploi, 13,7 % ont alterné emploi et non-emploi contraint (chômage ou halo) et 6,0 % ont été au moins une fois en sous-emploi (mais jamais sans emploi) (figure 3). Ce taux de contrainte dans l'année est plus élevé pour les femmes (33,8 % en 2023/2022) que pour les hommes (26,5 %), en particulier en situation de sous-emploi (8,4 %, contre 3,5 %). Les non-diplômés ou titulaires du brevet des collèges sont davantage contraints (45,2 %) que les titulaires d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel (29,2 %) et surtout que les diplômés du supérieur (17,9 %). Le taux s'élève, tous niveaux de formation confondus, à 43,6 % pour ceux qui sont sortis de formation initiale depuis moins de cinq ans et à 24,7 % pour ceux qui ont terminé leurs études initiales depuis cinq ans ou plus.

En 2023/2022, le taux de contrainte dans l'année a diminué de 2,1 points sur un an, à 30,1 %, et se situe 1,4 point au-dessous de son niveau de 2019/2020. Cette baisse par rapport à l'avant-crise s'observe quel que soit le niveau de diplôme : -2,1 points pour les titulaires d'un diplôme au moins équivalent au niveau bac +2, -2,3 points pour les titulaires d'un bac ou d'un brevet professionnel et -2,5 points pour les non-diplômés ou titulaires du brevet des collèges. À l'inverse, le taux de contrainte a augmenté de 8,9 points parmi les personnes qui n'ont jamais fait d'études ou qui ne les ont pas encore terminées. Ces derniers sont davantage dans le halo autour du chômage qu'en 2019/2020 du fait d'une hausse de la part des jeunes qui souhaitent un emploi mais n'en recherchent pas activement ou ne sont pas disponibles, notamment car ils sont en études.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

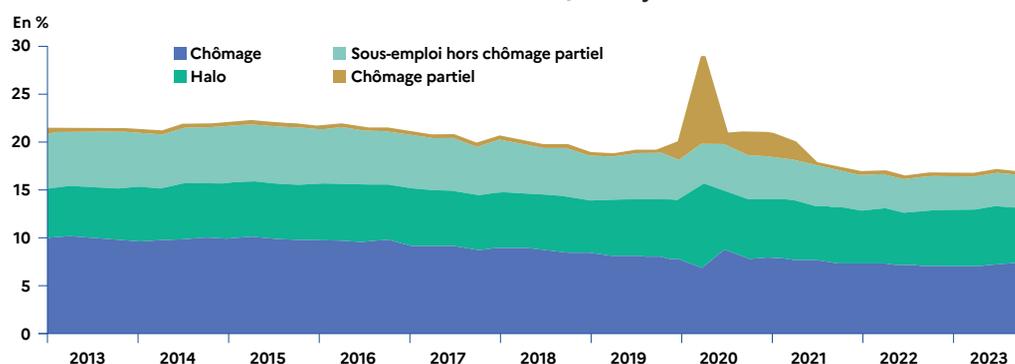
- « Une photographie du marché du travail en 2023 », *Insee Première* n° 1987, mars 2024.

1. Contrainte dans l'offre de travail en moyenne annuelle et au moins une fois dans l'année

Statut sur le marché du travail	En moyenne annuelle				Au moins une fois dans l'année ¹			
	2022		2023		2022/2021		2023/2022	
	Effectifs (en millions)	Part de la population active élargie (en %)	Effectifs (en millions)	Part de la population active élargie (en %)	Effectifs (en millions)	Part de la population active élargie (en %)	Effectifs (en millions)	Part de la population active élargie (en %)
Chômage (1)	2,2	7,0	2,2	7,0	5,6	16,4	5,7	16,4
Halo (2)	1,8	5,7	1,9	5,9	5,2	15,0	5,1	14,7
Sans emploi contraint (1) + (2)	4,0	12,6	4,1	12,9	8,4	24,3	8,4	24,2
Sous-emploi (3)	1,3	4,0	1,2	3,9	3,6	10,6	3,0	8,6
Offre de travail contrainte (1) + (2) + (3)	5,3	16,6	5,4	16,7	11,1	32,2	10,4	30,1
Population active élargie	31,9	100,0	32,1	100,0	34,4	100,0	34,6	100,0

¹ Un individu pouvant vivre des épisodes de natures différentes au cours de l'année, les sous-totaux des colonnes correspondantes ne sont pas sommables.
Lecture : 5,7 millions de personnes ont été au moins une fois au chômage au sens du BIT pendant l'année suivant leur première interrogation dans l'enquête Emploi en continu en 2022. 8,4 millions ont été au moins une fois soit au chômage soit dans le halo sur la même période.
Champ : France, hors Mayotte ; personnes de 15 à 64 ans actives au sens large (en emploi, au chômage au sens du BIT ou dans le halo autour du chômage).
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Contrainte dans l'offre de travail entre 2013 et 2023, en moyenne trimestrielle



Note : données CVS.

Lecture : en moyenne au 4^e trimestre 2023, 16,7% de la population active élargie est contrainte dans son offre de travail, dont 7,2% au chômage.
Champ : France, hors Mayotte ; personnes de 15 à 64 ans actives au sens large (en emploi, au chômage au sens du BIT ou dans le halo autour du chômage), vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

3. Taux de contrainte dans l'offre de travail au moins une fois dans l'année en 2019/2018 et 2023/2022 En %

Statut sur le marché du travail et niveau de diplôme	Ensemble		Femmes		Hommes		Moins de 5 ans après la fin des études		Au moins 5 ans après la fin des études	
	2019/2018	2023/2022	2019/2018	2023/2022	2019/2018	2023/2022	2019/2018	2023/2022	2019/2018	2023/2022
Au moins une fois dans l'année	31,5	30,1	36,5	33,8	26,5	26,5	48,7	43,6	27,7	24,7
Sous-emploi	7,2	6,0	10,5	8,4	3,8	3,5	8,0	5,7	7,2	6,0
Alternance entre emploi et non-emploi contraint (chômage ou halo)	13,5	13,7	14,1	13,9	12,9	13,4	26,8	25,7	11,4	11,0
Jamais en emploi	10,9	10,5	12,0	11,4	9,7	9,6	13,9	12,2	9,2	7,7
Par diplôme										
Bac+2 ou plus	20,0	17,9	22,9	20,3	16,5	14,9	31,6	26,0	18,4	17,0
Bac, brevet professionnel, CAP ou BEP	31,5	29,2	38,5	35,1	25,3	24,1	60,8	54,4	28,7	26,8
Brevet des collèges ou aucun diplôme	47,7	45,2	55,7	52,0	40,7	39,4	82,8	73,8	45,8	42,4
Études en cours ou n'a jamais fait d'études	51,9	60,8	57,6	62,1	45,8	59,2	///	///	///	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : parmi les personnes interrogées pour la première fois en 2022 et qui ont été au moins une fois en activité au sens du BIT ou dans le halo l'année suivante, 30,1% ont été contraintes au moins une fois dans leur offre de travail (sous-emploi, chômage ou halo autour du chômage). Plus précisément, 6,0% n'ont connu que le sous-emploi, 10,5% n'ont jamais été en emploi (chômage, halo autour du chômage ou inactivité) et 13,7% ont alterné entre emploi et non-emploi contraint (chômage ou halo autour du chômage).

Champ : France, hors Mayotte ; personnes de 15 à 64 ans actives au sens large (en emploi, au chômage au sens du BIT ou dans le halo autour du chômage) au moins une fois dans l'année.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

4.1 Durée du travail

En 2023, la durée habituelle hebdomadaire du travail des salariés à temps complet est de 38,9 heures (figure 1). Alors qu'elle avait augmenté entre 2020 et 2022 (+18 minutes), elle s'est stabilisée en 2023. La durée effectivement travaillée au cours d'une année tient compte, en outre, de facteurs individuels (heures supplémentaires, jours de congé, congés maladie, etc.) ou collectifs (jours fériés, chômage partiel, etc.), qui contribuent à ses variations. En 2023, cette durée annuelle effective de travail des salariés à temps complet est de 1669 heures en moyenne. Après une forte baisse en 2020, due aux mesures prises pour faire face à la crise sanitaire (recours massif au chômage partiel en particulier), puis un redressement en 2021 et 2022, elle a légèrement augmenté en 2023, et atteint un niveau proche de sa moyenne des années avant-crise.

Parmi les salariés à temps complet, les cadres déclarent, en moyenne, les durées les plus longues, tant annuelle (1 798 heures effectives en 2023) qu'hebdomadaire (42,1 heures habituelles) et quotidienne (8,4 heures) (figure 2). Les durées annuelles effectives et les durées habituelles hebdomadaires de travail des autres catégories de salariés à temps complet sont sensiblement plus faibles (respectivement entre 1615 et 1646 heures et entre 37,3 et 38,2 heures).

En 2023, la durée annuelle effective de travail des salariés à temps complet est de 1686 heures dans l'industrie et de 1700 heures dans la construction. Elle est en moyenne plus élevée dans le tertiaire marchand (1 711 heures) que dans le tertiaire non marchand (1 589 heures). Au sein du tertiaire marchand, la durée annuelle de travail effective est la plus élevée dans les services

immobiliers (1 785 heures) et l'hébergement-restauration (1 758 heures). Le nombre de jours travaillés y est aussi le plus élevé (229 jours pour les deux secteurs), mais la durée de travail par jour y est proche de celle des autres secteurs (respectivement 7,8 heures et 7,7 heures). Dans les services non marchands, la durée annuelle effective de travail est plus élevée dans l'administration publique (1 644 heures) et la santé humaine (1 621 heures) que dans l'enseignement (1 470 heures). Les salariés de l'enseignement (notamment les enseignants, qui peuvent déclarer uniquement leurs heures de présence en cours et/ou leurs heures de préparation en dehors des cours) ont un nombre de jours travaillés (193 jours) et une durée journalière (7,6 heures) moins élevés que les autres secteurs.

Les femmes salariées à temps complet travaillent en moyenne 1 609 heures par an, soit moins que les hommes (1 718 heures). L'écart résulte en partie de ce que leurs métiers ou leurs secteurs d'activité diffèrent. La durée du travail est aussi liée à leur situation familiale : entre 25 et 49 ans, les femmes vivant seules travaillent nettement plus que celles vivant en couple avec enfants (88 heures de plus en moyenne) (figure 3), quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. À l'inverse, les hommes salariés de 25 à 49 ans à temps complet vivants seuls travaillent moins que ceux en couple avec enfants (45 heures de moins en moyenne).

En 2023, les indépendants déclarent travailler en moyenne 1 971 heures effectives, soit 302 heures de plus que les salariés à temps complet. Leur durée quotidienne du travail (8,1 heures) est très proche de celle de ces derniers, mais ils travaillent en moyenne 29 jours de plus par an.

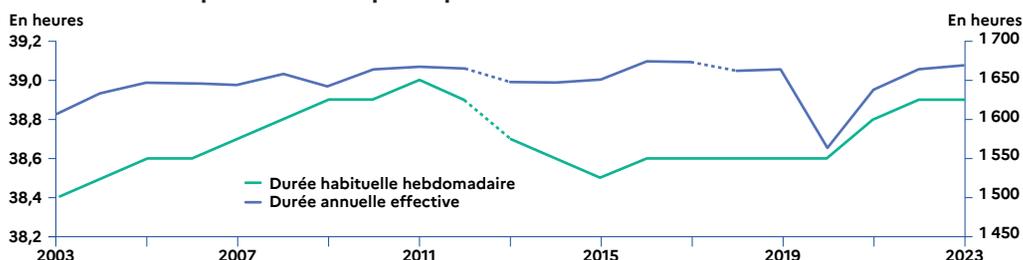
Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Organisation et durée du travail pendant la crise sanitaire : de fortes différences sectorielles », Emploi, chômage, revenus du travail, *Insee Références*, édition 2022.

1. Durée du travail par salarié à temps complet de 2003 à 2023



Note: les évolutions entre 2012 et 2013 peuvent être en partie imputables à un changement dans le questionnaire de l'enquête.

Lecture: en 2023, pour les salariés à temps complet, la durée habituelle hebdomadaire est de 38,9 heures et la durée annuelle effective de 1669 heures.

Champ: France métropolitaine jusqu'en 2014 et France, hors Mayotte, à partir de 2014; ensemble des salariés à temps complet, âgés de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquêtes Emploi 2003 à 2023.

2. Durées travaillées en 2023

En heures

Caractéristiques	Durée annuelle effective	Durée habituelle hebdomadaire	Durée moyenne d'une journée de travail	Nombre moyen de jours travaillés dans l'année
Salariés à temps complet	1 669	38,9	7,8	214
Sexe				
Femmes	1 609	38,3	7,7	208
Hommes	1 718	39,3	7,9	219
Catégorie socioprofessionnelle				
Cadres ¹	1 798	42,1	8,4	215
Professions intermédiaires	1 621	38,2	7,7	209
Employés	1 615	37,3	7,6	212
Ouvriers	1 646	37,7	7,5	219
Secteur				
Agriculture	1 725	38,8	7,7	224
Industrie	1 686	39,1	7,8	216
Construction	1 700	39,3	7,8	217
Tertiaire marchand	1 711	38,9	7,7	221
Commerce	1 711	38,4	7,6	226
Transports	1 695	39,3	7,8	217
Hébergement-restauration	1 758	39,2	7,7	229
Information-communication	1 740	39,8	7,9	219
Services financiers	1 674	40,4	8,1	207
Services immobiliers	1 785	39,6	7,8	229
Services aux entreprises	1 721	38,7	7,8	220
Services aux ménages	1 646	37,9	7,6	218
Tertiaire non marchand	1 589	38,6	7,9	201
Administration publique	1 644	39,2	8,0	205
Enseignement	1 470	38,4	7,6	193
Santé humaine et action sociale	1 621	38,2	8,0	202
Salariés à temps partiel	968	23,1	5,7	170
Indépendants	1 971	42,5	8,1	243

¹ Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture: en 2023, pour les salariés cadres à temps complet, la durée habituelle hebdomadaire est de 42,1 heures.

Champ: France, hors Mayotte; personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquête Emploi 2023.

3. Durée annuelle effective du travail des salariés de 25 à 49 ans à temps complet en 2023 par catégorie socioprofessionnelle

En heures

Catégorie socioprofessionnelle	Femmes vivant seules	Femmes en couple avec enfants	Femmes – Ensemble ¹	Hommes vivant seuls	Hommes en couple avec enfants	Hommes – Ensemble ¹
Cadres ²	1 787	1 700	1 726	1 793	1 869	1 855
Professions intermédiaires	1 643	1 516	1 555	1 674	1 712	1 696
Employés	1 592	1 566	1 576	1 696	1 709	1 703
Ouvriers	1 625	1 561	1 574	1 641	1 687	1 681
Ensemble	1 671	1 583	1 607	1 702	1 747	1 737

¹ Calculée sur l'ensemble des situations familiales.

² Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture: en 2023, les hommes cadres à temps complet, âgés de 25 à 49 ans, travaillent en moyenne 1855 heures.

Champ: France, hors Mayotte; salariés à temps complet, âgés de 25 à 49 ans, vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquête Emploi 2023.

4.2 Organisation du temps de travail

Certains salariés, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, sont soumis à des horaires de travail atypiques. En 2023, sur une période de quatre semaines, 46% des salariés travaillent sur une plage horaire ou un jour atypique, presque autant qu'en 2022 (figure 1). Le travail le samedi est la modalité la plus fréquente : 36% des salariés travaillent le samedi au moins une fois sur une période d'observation de quatre semaines. Suivent le travail le soir (27%), le dimanche (21%) et la nuit (11%). Les indépendants déclarent plus souvent des horaires atypiques que les salariés. Ils travaillent davantage le soir (48%) et surtout le week-end (70% le samedi, 39% le dimanche) (figure 2).

Les horaires atypiques diffèrent selon les catégories socioprofessionnelles. Les cadres, qui ont des journées de travail plus longues, travaillent davantage le soir (39%). Les employés travaillent plus souvent le samedi (48%) et le dimanche (28%). Les ouvriers, quant à eux, sont plus concernés que les autres par le travail de nuit (16%) ; en outre, ils ont plus souvent des horaires habituels alternés (15%, contre 6% en moyenne des salariés).

Les salariés à temps partiel ont moins fréquemment des horaires atypiques que ceux à temps complet. Ils travaillent moins le soir (19%, contre 28%) et la nuit (6%, contre 12%). Cependant, ils sont autant mobilisés que les autres le samedi et le dimanche, notamment les employés. De plus, les salariés à temps partiel travaillant le week-end sont plus nombreux à déclarer être à temps partiel pour « suivre des études ou une formation », comme les jeunes en formation initiale.

En 2023, 19% des salariés télétravaillent au moins un jour par semaine sur une période d'observation de quatre semaines (figure 3). Par ailleurs, 11% des salariés estiment que leur emploi est compatible avec le télétravail, alors qu'ils ne télétravaillent pas.

Un cadre sur deux (51%) télétravaille au moins un jour par semaine, contre seulement 18% des professions intermédiaires et 8% des employés. Les ouvriers, quant à eux, ne télétravaillent quasiment pas. La part des cadres ne télétravaillant pas mais ayant un emploi compatible avec le télétravail est également supérieure à celle de l'ensemble des salariés (18%, contre 11%). La part des cadres « encadrants » qui télétravaillent au moins un jour par semaine est sensiblement la même que celle des « non-encadrants ».

La part des salariés ayant télétravaillé au moins un jour par semaine en 2023 est plus élevée que la moyenne dans le tertiaire marchand (25%), notamment dans l'information-communication (73%), les services financiers (57%) et, dans une moindre mesure, dans les services aux entreprises (28%), secteurs où les cadres sont surreprésentés et où la nature des activités se prête davantage au télétravail. À l'inverse, cette part est beaucoup plus faible dans le commerce (14%) : l'emploi y est souvent jugé non compatible avec le télétravail. Dans le tertiaire non marchand, la part des salariés ayant télétravaillé au moins un jour par semaine est de 12%. Cette pratique est notamment rare dans le secteur de la santé et de l'action sociale (5%), où elle est la plupart du temps incompatible avec la nature de l'emploi.

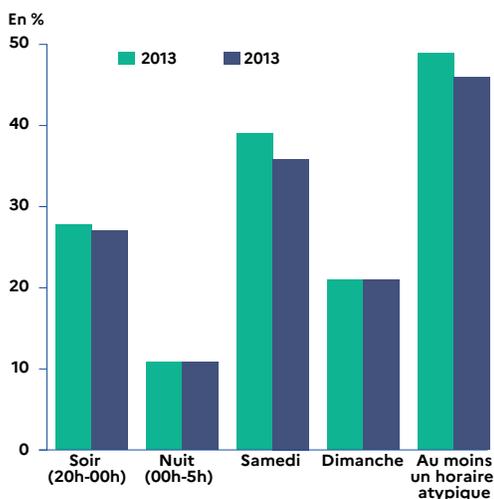
Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Quelle contrepartie salariale pour le travail le soir, la nuit ou le week-end ? », *Dares Focus* n° 28, mai 2023.
- « Le travail en horaires atypiques en 2021 », *Dares Résultats* n° 52, octobre 2022.
- « En 2021, en moyenne chaque semaine, un salarié sur cinq a télétravaillé », *Insee Focus* n° 263, mars 2022.

1. Horaires de travail atypiques des salariés en 2013 et 2023



Lecture: en 2023, 21% des salariés déclarent travailler au moins un dimanche en moyenne sur quatre semaines.

Champ: France, hors Mayotte; ensemble des salariés, âgés de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquêtes Emploi 2013 et 2023.

2. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2023

En %

Caractéristiques	A travaillé au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'enquête...				Horaires habituels...	
	... le soir (20h-00h)	... la nuit (00h-5h)	... le samedi	... le dimanche	... alternés (2x8, 3x8, équipe, etc.)	... variables d'une semaine sur l'autre
Ensemble des salariés	27	11	36	21	6	21
Catégorie socioprofessionnelle						
Cadres ¹	39	9	31	19	1	23
Professions intermédiaires	26	10	35	21	5	20
Employés	22	10	48	28	6	25
Ouvriers	23	16	30	13	15	17
Quotité de travail						
Temps complet	28	12	36	21	7	21
Temps partiel	19	6	37	21	3	24
Ensemble des indépendants	48	13	70	39	nd	nd

nd: non disponible.

¹ Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture: en 2023, 36% des salariés travaillent au moins un samedi en moyenne sur quatre semaines.

Champ: France, hors Mayotte; personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquête Emploi 2023.

3a. Part des personnes télétravaillant en 2023

En %

Caractéristiques	A télétravaillé...					
	... au cours des quatre dernières semaines	... moins d'un jour par semaine	... au moins un jour par semaine	... un jour par semaine	... deux jours par semaine	... trois jours par semaine ou plus
Sexe						
Femmes	22	2	20	8	7	4
Hommes	20	2	18	6	7	5
Catégorie socioprofessionnelle						
Cadres ¹	56	5	51	17	20	14
Encadrants	57	6	51	18	20	13
Non encadrants	54	4	50	15	21	14
Professions intermédiaires	20	2	18	8	6	3
Employés	9	1	8	3	3	2
Ouvriers	0	0	0	0	0	0
Secteur						
Agriculture	6	nd	nd	nd	nd	nd
Industrie	21	2	18	8	8	3
Construction	12	2	10	nd	nd	nd
Tertiaire marchand	27	2	25	8	10	7
Information-communication	75	3	73	15	26	31
Services financiers	62	5	57	15	27	14
Services aux entreprises	31	3	28	9	12	7
Commerce	15	1	14	5	5	4
Tertiaire non marchand	15	2	12	6	4	2
Administration publique	27	3	24	12	9	4
Enseignement	13	2	11	nd	nd	nd
Santé et action sociale	7	2	5	3	nd	nd
Ensemble des salariés	21	2	19	7	7	5

nd: non disponible.

¹ Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture: en 2023, 19% des salariés télétravaillent au moins un jour par semaine en moyenne sur une période de quatre semaines.

Champ: France, hors Mayotte; ensemble des salariés, âgés de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquête Emploi 2023.

3b. Part des personnes ne télétravaillant pas en 2023

En %

Caractéristiques	N'a pas télétravaillé au cours des quatre dernières semaines	Emploi compatible avec le télétravail	Emploi non compatible avec le télétravail
Sexe			
Femmes	78	13	65
Hommes	80	10	70
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres ¹	44	18	26
Encadrants	43	19	24
Non encadrants	46	16	30
Professions intermédiaires	80	16	64
Employés	91	10	81
Ouvriers	100	1	99
Secteur			
Agriculture	94	4	90
Industrie	79	12	67
Construction	88	11	78
Tertiaire marchand	73	11	62
Information-communication	25	10	14
Services financiers	38	22	17
Services aux entreprises	69	15	54
Commerce	85	9	76
Tertiaire non marchand	85	12	74
Administration publique	73	18	55
Enseignement	87	12	75
Santé et action sociale	93	8	86
Ensemble des salariés	79	11	68

¹ Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture: en 2023, 79% des salariés ne télétravaillent pas sur une période de quatre semaines.

Champ: France, hors Mayotte; ensemble des salariés, âgés de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquête Emploi 2023.

4.3 Temps partiel

En 2023, 4,2 millions de salariés sont à temps partiel dans leur emploi principal en France (hors Mayotte), soit 17,4 % des salariés hors apprentis. Cette proportion a modérément progressé entre 2002 et 2014 (+2,3 points) avant de se replier depuis lors (-2,8 points) (figure 1). Cette baisse s'est interrompue en 2023. Dans les années 1980 et 1990, elle avait beaucoup augmenté, sous l'effet des politiques publiques incitant financièrement les entreprises à embaucher des salariés à temps partiel. Puis cet essor s'était interrompu, en raison notamment de la suppression des incitations et dans le contexte de la généralisation de la réduction collective du temps de travail.

La population à temps partiel est à 77,9 % féminine. En 2023, parmi les salariés, 26,6 % des femmes et 7,8 % des hommes sont à temps partiel. Cependant, depuis le début des années 2000, le temps partiel masculin a progressé tendanciellement, alors que celui des femmes a peu fluctué avant de baisser nettement depuis 2014.

Pour les femmes, la propension au temps partiel augmente avec le nombre d'enfants (figure 2). Ainsi, en 2023, 35,5 % des femmes salariées ayant au moins trois enfants à charge travaillent à temps partiel, cette proportion atteint 39,4 % pour celles dont le plus jeune enfant a entre 3 et 5 ans.

Le temps partiel est plus fréquent pour les salariés les plus âgés et les plus jeunes. En 2023, 24,8 % des salariés de plus de 55 ans et 26,0 % des 15-24 ans occupent un emploi à temps partiel (figure 3). Les catégories socioprofessionnelles les plus concernées par le temps partiel sont celles où les femmes sont surreprésentées. Ainsi, parmi les employés, qui comptent 75,9 % de femmes, la proportion de salariés à temps partiel est de 30,1 %.

Les salariés à temps partiel sont surreprésentés dans le tertiaire : dans ce secteur, 19,8 % des emplois salariés sont à temps partiel, contre 5,4 % dans la construction et 6,1 % dans l'industrie. Ce type d'emploi est notamment le plus fréquent dans les activités de nettoyage, l'action sociale, les arts et spectacles, l'éducation et l'hébergement-restauration.

En 2023, la durée habituelle hebdomadaire du travail est de 23,0 heures pour les salariés à temps partiel, soit 40,9 % de moins que pour les salariés à temps complet. Cette durée est en moyenne un peu plus longue pour les femmes (23,3 heures, contre 22,0 heures pour les hommes). 44,5 % des temps partiels ont une durée hebdomadaire inférieure à 24 heures. Les salariés les plus jeunes sont surreprésentés parmi les temps partiels de moins de 24 heures par semaine. Parmi les salariés à temps partiel, 58,2 % des ouvriers, contre 36,4 % des cadres, déclarent travailler habituellement moins de 24 heures par semaine.

Travailler à temps partiel peut relever d'une contrainte liée à l'emploi occupé : en 2023, près d'un salarié à temps partiel sur quatre l'est parce qu'il n'a pas trouvé d'emploi à temps complet (23,2 % pour les femmes et 28,6 % pour les hommes) (figure 4). Cette contrainte concerne davantage les jeunes (27,8 %). Les autres raisons du temps partiel mises en avant diffèrent fortement selon le sexe. Les femmes invoquent davantage des raisons d'ordre familial pour s'occuper d'enfants ou de proches (29,8 %, contre 8,2 % des hommes), tandis que les hommes indiquent davantage que les femmes l'exercice d'une activité complémentaire (16,3 %, contre 9,9 %) ou la poursuite d'études ou de formation (11,0 %, contre 5,9 %).

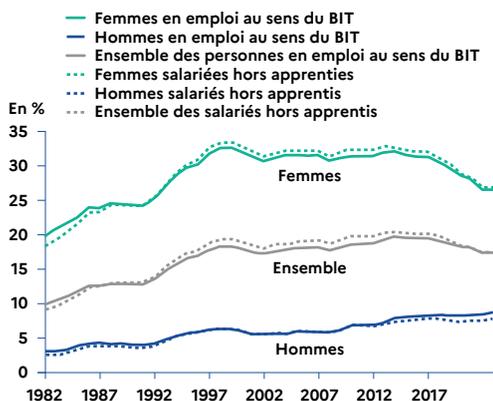
Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Séries longues sur le temps partiel », Dares, 2023.
- « Quelles sont les conditions d'emploi des salariés à temps partiel ? », *Dares Analyses* n° 25, août 2020.
- « Depuis 1975, le temps de travail annuel a baissé de 350 heures, mais avec des horaires moins réguliers et plus contrôlés », France, portrait social, *Insee Références*, édition 2019.

1. Part du temps partiel dans l'emploi de 1982 à 2023



Lecture : hors apprentis, 17,4% des salariés travaillent à temps partiel dans leur emploi principal en 2023.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus en emploi (salariés, hors apprentis pour les séries en pointillés).

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

2. Part du temps partiel selon le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune en 2023

Nombre d'enfants	Femmes	Hommes
Sans enfant	23,4	8,8
Sans enfant à charge	27,9	10,0
Un enfant à charge	26,9	6,2
De moins de 3 ans	25,0	2,8
De 3 à 5 ans	25,5	4,2
De 6 à 17 ans	27,6	7,7
Deux enfants à charge	29,3	5,4
Le plus jeune a moins de 3 ans	35,4	4,6
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	31,3	5,1
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	26,6	5,8
Trois enfants ou plus à charge	35,5	7,1
Le plus jeune a moins de 3 ans	36,5	7,2
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	39,4	6,0
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	32,7	7,9
Ensemble	26,6	7,8

Note : pour les enfants à charge, sont comptabilisés dans le ménage les individus de moins de 18 ans à la fin de la semaine de référence n'étant pas en couple et n'ayant pas d'enfants.

Lecture : en 2023, 23,4% des femmes salariées (hors apprenties) sans enfant travaillent à temps partiel.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors apprentis.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

3. Profil des salariés à temps partiel en 2023

Catégorie	Proportion de salariés à temps partiel	Part dans l'emploi à temps partiel	Part dans l'emploi salarié total	Durée hebdomadaire habituelle			
				Moins de 15 heures	De 15 à 23 heures	De 24 à 29 heures	30 heures ou plus
Sexe							
Femmes	26,6	77,9	50,8	17,8	24,4	25,3	32,4
Hommes	7,8	22,1	49,2	20,0	32,2	22,4	25,4
Âge							
15-24 ans	26,0	12,7	8,5	36,0	28,1	18,5	17,4
55 ans ou plus	24,8	26,8	18,7	25,7	29,8	21,5	23,1
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres	8,7	11,8	23,5	14,4	22,0	15,1	48,6
Professions intermédiaires	14,5	22,4	26,6	12,4	23,3	24,7	39,6
Employés	30,1	50,1	28,7	20,9	25,3	27,4	26,4
Ouvriers	12,8	15,7	21,1	21,1	37,1	22,9	19,0
Ensemble	17,4	100,0	100,0	18,3	26,2	24,7	30,9

Lecture : hors apprenties, en 2023, 26,6% des femmes salariées sont à temps partiel ; elles représentent 77,9% des salariés à temps partiel ; 17,8% des salariées à temps partiel travaillent moins de 15 heures par semaine.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors apprentis.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

4. Raisons principales du temps partiel déclarées par les salariés en 2023

Raison du temps partiel	Femmes	Hommes	15-24 ans	55 ans ou plus	Ensemble
N'a pas trouvé d'emploi à temps complet	23,2	28,6	27,8	21,8	24,4
Exerce une activité complémentaire/ disposer d'un revenu d'appoint	9,9	16,3	8,8	22,3	11,3
Exerce une autre activité professionnelle	5,8	5,8	1,8	6,2	5,8
Pour disposer d'un revenu d'appoint (en plus des études, retraite, etc.)	4,1	10,5	7,0	16,1	5,5
Pour s'occuper de ses enfants ou d'un proche	29,8	8,2	1,9	5,8	25,0
Pour raison de santé ou de handicap	10,5	13,6	1,7	16,4	11,2
Pour suivre des études ou une formation	5,9	11,0	47,5	0,1	7,0
Pour avoir du temps libre	16,1	15,2	7,3	26,3	15,9
Pour une autre raison	4,6	7,2	5,0	7,3	5,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : hors apprenties, en 2023, 23,2% des femmes salariées à temps partiel déclarent l'être principalement parce qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié à temps partiel, hors apprentis.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

4.4 Pluriactivité

Fin 2021, selon les Estimations d'emploi, 2,3 millions de personnes exercent simultanément plusieurs emplois en France, soit 7,7% de l'emploi total (figure 1). Parmi ces pluriactifs, deux sur trois sont exclusivement salariés, cumulant plusieurs emplois chez des employeurs différents : ils représentent 6,1% des salariés à titre principal. Les autres sont à la fois salariés et non-salariés : parmi les non-salariés à titre principal, 4,9% exercent une activité salariée à titre secondaire ; parmi les salariés à titre principal, 1,9% ont également un emploi non salarié.

Occuper plusieurs emplois est plus fréquent dans les secteurs d'activité du tertiaire, qui concentre à lui seul plus de 90% des pluriactifs (le secteur mentionné ici est celui de l'emploi principal). En particulier, la part de pluriactifs dans l'emploi total atteint 10,4% dans le tertiaire non marchand alors qu'elle atteint 7,7% dans le tertiaire marchand. Dans l'agriculture, elle est de 8,0%, soit plus du double que dans l'industrie (3,1%) ou la construction (3,2%). La part de non-salariés à titre principal exerçant une activité secondaire salariée varie de 1,7% dans la construction à 8,9% dans le tertiaire non marchand. En revanche, la proportion de salariés exerçant en complément une activité non salariée est plus homogène d'un secteur à l'autre, variant de 1,5% dans l'industrie à 2,4% dans l'agriculture. Les femmes sont nettement majoritaires parmi les pluriactifs (61,8%). Quel que soit le secteur d'activité, elles sont plus fréquemment pluriactives que les hommes. Notamment, dans le tertiaire non marchand, secteur le plus féminin (67,9% de femmes), presque trois pluriactifs sur quatre sont des femmes.

Parmi les pluriactifs, 1,6 million sont exclusivement salariés ; leur part est plus élevée dans le tertiaire que dans les autres secteurs. Plus spécifiquement, au sein du tertiaire marchand, le taux de pluriactivité atteint 71% dans le secteur des services aux entreprises et 52,6% parmi les salariés des particuliers-employeurs (figure 2). Ces derniers cumulent principalement des emplois dans le même secteur, souvent à temps réduit. Dans le tertiaire non marchand, le taux de pluriactivité atteint 17,8% dans l'action sociale (secteur où certains salariés travaillent également pour des particuliers) et 8,3% dans l'enseignement. Les pluriactifs exerçant leur emploi principal dans l'action sociale ont le plus souvent une activité secondaire dans ce même secteur. À l'inverse, dans l'industrie et la construction où la pluriactivité est moins fréquente, les pluriactifs occupent davantage un emploi secondaire dans un secteur différent de leur emploi principal.

En 2021, la part des pluriactifs a augmenté (de 0,3 point à 7,7%) retrouvant presque son niveau de 2016, après plusieurs années de baisse modérée (figure 3). La pluriactivité a évolué différemment selon le statut des emplois. Parmi les salariés, la proportion de pluriactifs exclusivement salariés a diminué régulièrement entre 2011 et 2021 : -2,7 points en dix ans. La part de non-salariés exerçant une activité secondaire salariée s'est légèrement redressée en 2021 (+0,2 point) après une baisse constante entre 2014 (7,2%) et 2020 (4,7%). Enfin, la proportion des salariés exerçant une activité secondaire non salariée a augmenté de 1,2 point entre 2011 et 2021, pour atteindre 1,9%.

Avertissement

En 2024, une révision de l'estimation de la pluriactivité a été effectuée. Par conséquent, les chiffres de 2021 sont comparables à ceux des années précédentes dans cette fiche, mais pas à ceux des éditions précédentes.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

1. Pluriactivité selon le secteur de l'emploi principal fin 2021

En %

Secteurs d'activité	Ensemble des pluriactifs			Pluriactifs salariés		Pluriactifs non salariés		
	Effectifs (en milliers)	Part dans l'emploi	Part des femmes	Effectifs (en milliers)	Part exerçant une autre activité salarisée	Part exerçant une activité non salarisée	Effectifs (en milliers)	Part exerçant une activité salarisée
Agriculture	50	8,0	32,4	20	5,0	2,4	30	8,4
Industrie	104	3,1	34,2	100	1,7	1,5	4	2,2
Construction	63	3,2	24,9	56	1,9	1,7	7	1,7
Tertiaire marchand	1 145	7,7	57,2	1 078	6,1	2,2	67	3,7
Tertiaire non marchand	934	10,4	74,5	879	8,8	1,7	55	8,9
Ensemble	2 296	7,7	61,8	2 133	6,1	1,9	163	4,9

Lecture : fin 2021, 8,0 % des actifs en emploi de l'agriculture sont pluriactifs, soit 50 000 personnes. Dans ce secteur, 5,0 % des salariés à titre principal exercent exclusivement une autre activité salariée et 2,4 % exercent une activité non salariée secondaire.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes en emploi.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

2. Part des pluriactifs exclusivement salariés selon le secteur de l'emploi principal fin 2021

Secteurs d'activité détaillés	Emploi salarié en fin d'année (en milliers)	Salariés pluriactifs (en %)		
		Ensemble	Dans le même secteur	Dans un autre secteur
Agriculture	271	5,0	2,0	3,0
Industrie	3 194	1,7	0,2	1,5
Construction	1 569	1,9	0,5	1,4
Tertiaire marchand	13 050	6,1	5,0	1,1
Commerce	3 386	3,0	0,9	2,1
Transports et entreposage	1 427	2,3	0,4	1,9
Hébergement-restauration	1 145	5,0	1,6	3,4
Services mixtes	2 028	2,3	0,6	1,7
Services aux entreprises	3 776	7,1	4,0	3,1
Autres activités de services, dont :	1 288	22,4	17,2	5,2
<i>pour des particuliers-employeurs</i>	430	52,6	44,4	8,2
Tertiaire non marchand	8 431	8,8	6,1	2,7
Enseignement	1 895	8,3	3,1	5,2
Action sociale	1 998	17,8	11,9	5,9
Autre tertiaire non marchand	4 538	4,9	2,0	2,9
Ensemble emploi salarié	26 515	6,1	///	///

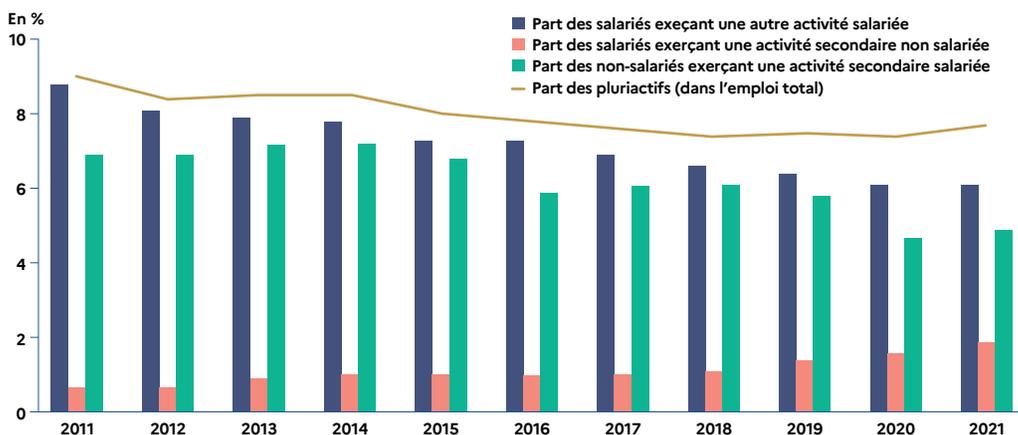
/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : fin 2021, 5,0 % des salariés de l'agriculture sont pluriactifs, 2,0 % sont salariés dans le même secteur et 3,0 % sont salariés dans un autre secteur.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes en emploi salarié, dont le poste principal est salarié.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

3. Pluriactivité entre 2011 et 2021



Lecture : fin 2021, 6,1 % des salariés à titre principal exercent une autre activité salariée et 1,9 % exercent une activité non salariée secondaire. Par ailleurs, 4,9 % des non-salariés à titre principal occupent également un poste salarié secondaire. Au total, 7,7 % des actifs en emploi sont pluriactifs.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes en emploi.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

4.5 Conditions de travail

En 2019, 64 % des ouvriers déclarent subir au moins trois contraintes physiques dans leur travail, contre 34 % des employés administratifs et 7 % des cadres (figure 1). Les salariés de la fonction publique hospitalière (FPH) sont plus exposés (55 %) que ceux de la fonction publique de l'État (FPE; 21 %) et du secteur privé (36 %).

Les ouvriers et les agents de la FPH cumulent de fortes contraintes de rythme de travail (cadence automatique d'une machine, demandes extérieures, etc.) et un manque d'autonomie. En 2019, 54 % des ouvriers déclarent être soumis à au moins trois contraintes de rythme (contre 34 % de l'ensemble des salariés) et 42 % d'entre eux déclarent ne pas pouvoir régler eux-mêmes les incidents (contre 31 % de l'ensemble des salariés). Les cadres, eux, sont soumis à une forte pression temporelle pour effectuer leur travail : 73 % d'entre eux déclarent devoir souvent s'interrompre pour effectuer une tâche non prévue, contre 66 % de l'ensemble des salariés. Cependant, ils disposent de plus d'autonomie : seuls 17 % d'entre eux ne peuvent régler eux-mêmes les incidents. Les contraintes de rythme de travail et de pression temporelle diffèrent davantage entre les salariés des divers versants de la fonction publique qu'entre les salariés du privé et du public. Huit salariés de la fonction publique hospitalière sur dix doivent fréquemment interrompre leur travail, contre deux sur trois dans le secteur privé, la FPE et la fonction publique territoriale (FPT).

68 % des salariés du privé déclarent être « aidés par leurs supérieurs hiérarchiques pour mener à bien leurs tâches », un peu plus que pour les agents de la fonction publique (62 %). À l'inverse, ces derniers disent un peu plus souvent « recevoir l'aide de leurs collègues » (87 %) que les salariés du

privé (81 %). Le soutien entre collègues apparaît plus fort pour les hommes (85 %) que pour les femmes (80 %).

En 2019, 12 % des salariés déclarent être souvent, voire tous les jours ou presque, « bouleversés, secoués ou émus au travail ». C'est davantage le cas des professions intermédiaires (15 %) et des employés (14 %), moins celui des ouvriers (5 %). Les agents de la fonction publique sont plus concernés que les salariés du privé (18 % contre 10 %). En particulier, les exigences émotionnelles sont relativement fortes pour les agents de la FPH (32 %). Concernant le sentiment de reconnaissance, 68 % des salariés estiment que leur travail est reconnu à sa juste valeur : c'est un peu moins souvent le cas des employés administratifs (63 %), mais plus fréquemment chez les cadres (75 %).

En 2019, 9 % des salariés déclarent « devoir toujours ou souvent faire des choses qu'ils désapprouvent ». Ces conflits de valeurs sont un peu plus souvent signalés par les employés de la FPH (14 %). Un salarié sur cinq dit « craindre pour son emploi dans l'année qui vient » : ce sentiment d'insécurité socio-économique touche davantage les salariés du privé, en particulier les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce et de services.

En 2017, plus d'un salarié sur dix (11 %) est exposé à au moins un produit chimique cancérigène sur son lieu de travail, au cours de la dernière semaine travaillée précédant l'enquête (figure 2). Parmi les salariés exposés, sept sur dix sont des ouvriers et près de neuf sur dix sont des hommes. Les domaines professionnels les plus concernés, ceux de la maintenance et de la construction, sont en effet à prédominance masculine.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Quelles conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux ? », *Dares Analyses* n° 28, mai 2021.
- « Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? », *Dares Analyses* n° 41, septembre 2019.

1. Conditions de travail des salariés par catégorie socioprofessionnelle, sexe et type d'employeur en 2019

En %

Dimension	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et services	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Privé	Fonction publique	FPE	FPT	FPH
Contraintes et risques physiques														
Avoir au moins trois contraintes physiques ¹	35	30	40	7	25	34	49	61	69	36	32	21	33	55
Intensité du travail et pression temporelle														
Avoir au moins trois contraintes de rythme ²	34	29	39	22	31	30	27	56	51	36	28	21	26	47
Devoir se dépêcher	45	49	41	47	46	45	46	41	42	45	45	45	35	64
S'interrompre pour effectuer une tâche non prévue	66	67	64	73	72	67	63	54	56	65	69	64	68	81
Autonomie, marges de manœuvre														
Avoir un travail répétitif	43	45	40	11	28	51	46	66	74	45	34	25	39	46
Ne pas pouvoir régler soi-même les incidents	31	33	28	17	24	39	35	36	53	31	30	26	31	41
Coopération, soutien – Être aidé(e) pour mener les tâches à bien par :														
les supérieurs hiérarchiques	67	67	66	69	68	70	58	64	63	68	62	58	67	65
les collègues	83	80	85	87	87	86	63	83	81	81	87	88	84	94
Exigences émotionnelles														
Être bouleversé(e), secoué(e), ému(e) (tous les jours ou presque, souvent)	12	17	7	11	15	15	13	6	4	10	18	18	11	32
Reconnaissance														
Au vu des efforts, recevoir l'estime et le respect que mérite le travail	68	67	70	75	68	63	71	66	67	70	61	60	66	56
Conflits de valeur														
Devoir faire des choses que je désapprouve (toujours, souvent)	9	9	9	7	9	12	10	11	8	9	11	10	9	14
Insécurité socio-économique														
Crainte pour son emploi	20	23	17	13	19	21	27	19	23	20	17	18	17	18

¹ Parmi ces cinq contraintes physiques : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, devoir porter ou déplacer des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations.

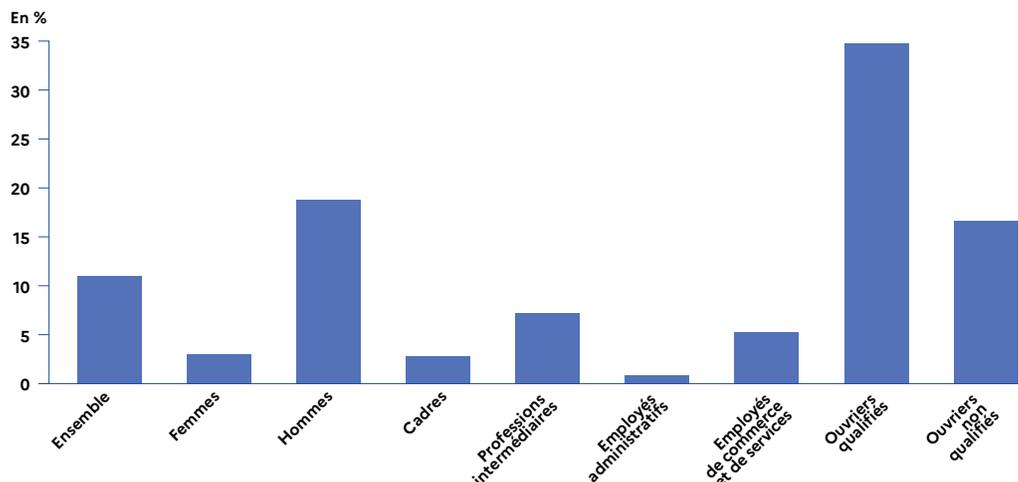
² Parmi ces sept contraintes de rythme : rythme de travail imposé par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, cadence automatique d'une machine, autres contraintes techniques, dépendance immédiate vis-à-vis des collègues, normes de production à satisfaire en une journée, demande extérieure, contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie.

Lecture : en 2019, 35 % des salariés déclarent être soumis à au moins trois contraintes physiques.

Champ : France, hors Mayotte ; ensemble des salariés.

Sources : Dares-Drees-DGAFPI-Insee, enquête Conditions de travail 2019.

2. Exposition à au moins une substance cancérigène selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2017



Lecture : en 2017, 11,0 % des salariés sont exposés à au moins un produit chimique cancérigène sur leur lieu de travail.

Champ : France, ensemble des salariés.

Source : Dares, enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) 2017.

4.6 Travail, santé et handicap

Deux approches sont mobilisées pour examiner les liens entre travail, santé et handicap : celle des risques liés au travail (accidents du travail, maladies professionnelles reconnues ou limitations perçues par les salariés) et celle de l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou déclarant un problème de santé durable avec limitation d'activité.

En 2019, le régime général et le régime agricole de la Sécurité sociale ont reconnu 689 700 accidents du travail (AT) avec arrêt, soit en moyenne 21 par million d'heures de travail (figure 1). Parmi ces AT, 38 660 (soit 5,6 %) ont occasionné une incapacité permanente partielle et 787 ont été mortels.

Le régime général et le régime agricole ont reconnu plus de 52 500 nouveaux cas de maladies professionnelles (MP) en 2019, dont 26 800 ont occasionné une incapacité permanente partielle. Les ouvriers sont les plus touchés par ces maladies incapacitantes (65 % des cas), surtout pour les affections liées à l'amiante et les surdités (respectivement 90 % et 92 %), qui atteignent davantage les hommes. Les femmes sont davantage concernées par les troubles musculo-squelettiques.

En 2019, 67 % des salariés disent avoir passé une visite médicale avec un médecin du travail ou de prévention au cours des deux années écoulées, mais 8 % déclarent n'en avoir jamais passé (figure 2).

En 2019, les employés (19 %) et les ouvriers (16 %) déclarent plus souvent être limités dans leurs activités ordinaires par un problème de santé

que les cadres (8 %). Les employés (25 %) sont les plus nombreux à souffrir d'un déficit de bien-être psychologique (score inférieur à 13 selon le questionnaire de l'OMS), les ouvriers sont les moins nombreux (19 %).

En 2023, selon l'enquête Emploi, les personnes déclarant disposer d'une « reconnaissance administrative d'un handicap » (y compris incapacité permanente ou invalidité) sont moins présentes que les autres sur le marché du travail : parmi elles, seules 45 % des 15-64 ans sont actives au sens du BIT (en emploi ou au chômage), contre 74 % pour l'ensemble de la population de cette tranche d'âge (figure 3). En outre, le taux de chômage des personnes actives reconnues handicapées s'établit à 12 %, contre 7 % pour l'ensemble de la population. Parmi les 28,0 millions de personnes de 15 à 64 ans en emploi, 1,2 million (soit 4,3 %) disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap (figure 4). La plupart d'entre elles bénéficient de la loi sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. En tenant également compte des personnes qui ont un problème de santé durable, accompagné de difficultés depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes, 3,5 millions de personnes en emploi sont limitées par un handicap ou un problème de santé (soit 12,6 % de la population en emploi). Ces personnes sont nettement plus âgées que la moyenne. Elles sont plus souvent employées ou ouvriers que dans l'ensemble de la population en emploi (55 %, contre 44 %) et travaillent plus souvent à temps partiel (27 %, contre 17 %). Ces caractéristiques sont encore plus marquées pour les personnes reconnues handicapées.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Le taux de chômage des personnes reconnues handicapées recule nettement entre 2015 et 2022 », *Dares Focus* n° 55, octobre 2023.
- « Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ? », *Dares Analyses* n° 53, octobre 2022.

1. Fréquence des accidents du travail et nombre de maladies professionnelles en 2019

Caractéristiques	Accidents du travail reconnus (nombre par million d'heures de travail)			Maladies professionnelles reconnues (nombre)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle						
Cadres et chefs d'entreprise	5	5	5	1 497	708	2 205
Professions intermédiaires	14	14	14	840	249	1 089
Employés	19	22	20	10 105	1 750	11 855
Ouvriers	42	36	37	12 010	22 223	34 233
Âge						
15-19 ans	32	44	40	35	28	63
20-29 ans	22	29	26	1 056	746	1 802
30-59 ans	17	22	20	23 288	21 791	45 079
60 ans ou plus	16	15	15	1 525	4 059	5 584
Ensemble	18	23	21	25 904	26 624	52 528

Note: la catégorie socioprofessionnelle (CS) n'étant pas disponible pour les salariés du régime agricole, les taux de fréquence par CS ne concernent que les salariés du régime général.

Lecture: en 2019, les femmes ouvrières salariées du régime général et du régime agricole ont été victimes de 42 accidents du travail reconnus par million d'heures de travail.

Champ: France, salariés du régime général et du régime agricole.

Sources: Cnam-TS, MSA (accidents du travail); Insee, base Tous Salariés 2019.

2. État de santé déclaré et prévention au travail en 2019

En %

Santé et prévention	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Privé	Public	Femmes	Hommes	Ensemble
Dernière visite médicale									
2 ans ou moins	65	66	63	78	71	54	61	73	67
3 ans ou plus	29	26	26	18	22	35	28	21	25
Jamais	7	8	11	5	7	11	11	5	8
État de santé									
Limité dans les activités ordinaires à cause d'un problème de santé	8	13	19	16	14	17	17	12	14
Score de bien-être inférieur à 13	22	23	25	19	22	25	27	18	22

Lecture: en 2019, pour 65% des salariés cadres la dernière visite médicale avec un médecin du travail ou de prévention remonte à 2 ans ou moins.

Champ: France, hors Mayotte; ensemble des salariés.

Source: Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquête Conditions de travail 2019.

3. Taux d'activité, d'emploi et de chômage des personnes handicapées en 2023

En %

Situation sur le marché du travail	Reconnaissance administrative de handicap			Limitation par handicap ou problème de santé durable			Ensemble de la population		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Taux d'activité	46	44	45	58	59	58	71	77	74
Taux d'emploi	41	38	39	52	51	52	66	71	68
Taux de chômage	11	13	12	10	12	11	7	7	7
Effectifs (en milliers)	1 529	1 539	3 068	3 712	3 079	6 791	20 844	20 087	40 931

Lecture: en 2023, 45% des personnes disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap sont en activité.

Champ: France, hors Mayotte; population âgée de 15 à 64 ans (15 ans ou plus pour le taux de chômage), vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquête Emploi 2023.

4. Caractéristiques de la population handicapée en emploi en 2023

En %

Caractéristiques	Reconnaissance administrative de handicap	Limitation par handicap ou problème de santé durable	Population totale en emploi
Sexe			
Femmes	51	55	49
Hommes	49	45	51
Âge			
15-24 ans	4	5	10
25-39 ans	19	22	34
40-49 ans	27	25	25
50-64 ans	50	48	31
Catégorie socioprofessionnelle			
Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6	8	8
Cadres	11	13	22
Professions intermédiaires	23	24	26
Employés	33	32	25
Ouvriers	27	23	19
Temps de travail			
Temps complet	67	73	83
Temps partiel	33	27	17
Effectifs (en milliers)	1 205	3 524	28 012

Lecture: en 2023, 1 205 000 personnes en emploi disposent d'une reconnaissance administrative d'un handicap.

Champ: France, hors Mayotte; population en emploi, âgée de 15 à 64 ans, vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquête Emploi 2023.

4.7 Négociations et grèves dans les entreprises

En 2022, en France (hors Mayotte), 16,6% des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ont engagé au moins une négociation collective à leur niveau, au niveau d'un de leurs établissements, de l'unité économique et sociale ou du groupe auquel elles appartiennent (figure 1). Cette part a baissé de 1,2 point sur un an. Cette proportion atteint 9,0% dans les entreprises de 10 à 49 salariés, soit 1,3 point de moins qu'en 2021.

En 2022, 84,7% des entreprises qui ont ouvert des négociations ont conclu au moins un accord, un taux d'aboutissement en hausse de 2,1 points sur un an. Le thème salarial reste le premier thème abordé, par 10,5% des entreprises, devant celui de l'épargne salariale (5,8%) et du temps de travail (5,1%) (figure 2). Le thème du droit syndical (3,2%) a le plus fortement augmenté (+1,3 point par rapport à 2021), quatre ans après la mise en place des premiers comités sociaux et économiques (CSE) dont le renouvellement se profile.

Parmi les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, 2,4% déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail en 2022 (figure 1), soit 0,8 point de plus qu'en 2021. Ces entreprises emploient 25% de l'ensemble des salariés du champ. Le nombre de journées individuelles non travaillées pour

1000 salariés a augmenté, passant de 58 en 2021 à 99 en 2022 (figure 3).

En 2022, parmi les entreprises concernées par des grèves, 80% l'ont été au moins en partie dans le cadre de conflits nationaux, sectoriels ou interprofessionnels. Seulement 20% d'entre elles signalent exclusivement des motifs internes de mobilisation. Cité par 79% des entreprises ayant connu une grève (+6 points en un an), le motif des rémunérations est de loin le plus fréquent; viennent ensuite les conditions de travail (18%) et la réforme des retraites (9%).

Parmi les entreprises ayant un délégué syndical, 13,7% déclarent avoir connu au moins un arrêt collectif de travail en 2022; dans la plupart des cas, elles déclarent également l'existence d'une négociation collective au cours de l'année. Ces deux actions supposent la présence d'interlocuteurs, tels que les syndicats, en mesure de mener des négociations et à même d'organiser collectivement les salariés. Le processus englobant conflits, négociations et accords suit des chronologies diverses: soit qu'un conflit ait pour objectif de revendiquer des négociations ou de peser sur l'issue de ces dernières, soit que la négociation collective constitue un moyen de mettre fin à un conflit.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « La négociation collective d'entreprise en 2022 », *Dares Résultats* n° 52, août 2024.
- « Les grèves en 2022 – Des revendications salariales qui s'amplifient », *Dares Résultats* n° 24, avril 2024.
- « La négociation collective en 2022 », *Bilan & Rapports*, ministère du Travail, édition 2023.

1. Négociation collective, signature d'accords et grèves dans les entreprises en 2022

En %

Caractéristiques	Négociations engagées ¹			Grèves : entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail
	Entreprises ayant négocié au moins une fois	Salariés concernés par ces négociations	Entreprises ayant signé au moins un accord parmi celles ayant négocié	
Taille des entreprises				
10 à 49 salariés	9,0	11,5	78,1	1,1
50 à 99 salariés	36,5	38,2	87,2	3,9
100 à 199 salariés	59,2	60,4	89,7	7,2
200 à 499 salariés	78,3	80,8	92,4	15,7
500 salariés ou plus	95,2	97,6	94,6	35,4
Secteur d'activité				
Industrie	24,4	74,4	90,2	1,3
Construction	9,7	40,3	81,9	1,1
Activités tertiaires, dont :	16,2	61,0	83,3	2,3
<i>transports et entreposage</i>	18,4	72,6	90,7	2,8
Entreprises ayant un délégué syndical	82,7	96,3	92,1	13,7
Ensemble	16,6	62,2	84,7	2,4

¹ Au niveau de l'entreprise, de l'un de ses établissements, de l'unité économique et sociale ou du groupe.

Lecture : en 2022, 9,0 % des entreprises de 10 à 49 salariés ont engagé au moins une négociation collective.

Champ : France, hors Mayotte ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.

Source : Dares, enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise (DSE).

2. Thèmes abordés dans les négociations et les accords d'entreprise signés en 2022

En %

Thèmes des négociations	Enquête Acemo DSE (hors négociation de groupe)			Enregistrement administratif des accords d'entreprise		
	Entreprises ayant négocié au moins une fois sur un thème identifié	Entreprises ayant conclu un accord parmi celles ayant négocié sur un thème identifié	Part des salariés concernés par au moins un accord sur un thème identifié	Nombre d'accords enregistrés par le ministère ¹	Variation du nombre d'accords 2021-2022	Part d'accords signés par les délégués syndicaux
Salaires et primes	10,5	72,9	38,4	22 550	27,8	86,0
Emploi (gestion des âges, restructuration, PSE ² , etc.)	2,0	72,4	13,0	3 850	-7,5	85,6
Égalité professionnelle entre femmes et hommes	4,0	73,7	17,3	6 890	1,2	89,2
Épargne salariale (intéressement, participation, PEE, etc.)	5,8	87,1	26,3	41 060	14,0	24,5
Temps de travail (durée, aménagement, etc.)	5,1	75,9	18,7	19 800	2,1	55,9
Conditions de travail (dont pénibilité)	4,8	66,6	19,8	6 990	-5,6	70,8
Protection sociale	2,8	62,0	12,1	3 630	30,3	89,0
Formation professionnelle	1,8	41,0	3,4	890	-0,2	80,3
Droit syndical (élections professionnelles, mise en place d'un CSE, formation des élus, etc.)	3,2	83,7	18,9	6 760	115,5	86,4
Au moins un thème³	15,1	86,2	55,0	95 520	14,4	52,7

¹ Nombre d'accords abordant chaque thème, un même accord pouvant être multithème.

² Plan de sauvegarde de l'emploi.

³ Y compris les autres thèmes non mentionnés ci-dessus.

Note : les thèmes de ce tableau correspondent à ceux listés dans le questionnaire de l'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise (DSE). Il est possible qu'un répondant déclare la tenue de négociation sur un autre thème que ceux proposés, ou ne déclare aucun thème de négociation.

Lecture : en 2022, les salaires et primes ont fait l'objet de négociations collectives dans 10,5 % des entreprises de 10 salariés ou plus, que ces négociations aient eu lieu dans l'entreprise même, dans un de ses établissements, ou dans l'unité économique et sociale à laquelle elle appartient.

Champ : France, hors Mayotte ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole pour l'enquête Acemo DSE ; ensemble des accords d'entreprise (toutes tailles d'entreprises et tous secteurs confondus) pour la base des accords.

Source : Dares, enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise (DSE) et base statistique des accords d'entreprise (données consolidées).

3. Nombre de jours de grève pour 1 000 salariés et motifs de grève(s) les plus fréquents en 2022

En %

Secteur d'activité	Nombre de jours (pour 1 000 salariés)	Rémunérations	Réforme des retraites	Emploi	Conditions de travail	Temps de travail
Industrie	189	78	16	4	8	10
Construction	12	ns	ns	ns	ns	ns
Activités tertiaires, dont :	83	78	8	4	22	9
<i>transports et entreposage</i>	414	91	3	5	44	13
Ensemble	99	79	9	4	18	8

ns : résultat non significatif.

Note : le total des motifs est supérieur à 100 %, car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Lecture : en 2022, dans l'industrie, le nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 189 jours pour 1 000 salariés. 78 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs de grève(s) survenue(s) en 2022.

Champ : France, hors Mayotte ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise (DSE).

5.1 Évolutions conjoncturelles du coût du travail et des salaires

L'indice du coût du travail permet d'apprécier les variations, en euros courants, des dépenses encourues par les employeurs pour une heure de travail. Il porte sur le secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages. En 2023, le coût du travail a nettement augmenté, de 4,0% en moyenne sur l'année, après une hausse de 3,2% en 2022 (figure 1).

Le dynamisme du coût du travail en 2022 et 2023 reflète avant tout celui des salaires. La hausse des prix à la consommation a en effet favorisé les renégociations salariales et entraîné cinq revalorisations automatiques du Smic sur les deux années, dont deux en 2023: +1,8% au 1^{er} janvier et +2,2% au 1^{er} mai. Les hausses du Smic ont d'autant plus dynamisé les salaires en 2023 que la proportion de salariés directement concernés par celles-ci a atteint un niveau inédit sur les trente dernières années. Par ailleurs, les employeurs ont massivement recouru à la prime de partage de la valeur (PPV), dispositif ayant succédé à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) et permettant de verser des primes exonérées de cotisations sociales: un peu plus de 5,2 milliards d'euros ont été versés en 2023, soit un montant similaire à celui de 2022, mais nettement supérieur à ce qui a été versé en 2021 (1,8 milliard). Enfin, les allègements liés à l'aide à l'embauche d'un alternant (anciennement plan « 1 jeune 1 solution », lancée à l'été 2020, ont contribué, par contre-coup, à légèrement rehausser le coût du travail en 2023 (+0,1 point).

Les salaires bruts versés par les employeurs représentent en moyenne environ 70% du coût du travail. En 2023, le salaire moyen par tête (SMPT) dans le SMNA, mesuré en euros courants, a augmenté de 4,1% en moyenne (figure 2).

Dans un contexte d'inflation encore soutenue, son rythme a de nouveau dépassé celui qui prévalait avant la crise sanitaire (figure 3). En 2020, il avait été nettement affecté par le recours intensif au dispositif de chômage partiel pendant la crise sanitaire. En 2021, ce recours a diminué et le SMPT a rebondi par contre-coup. En 2022, le SMPT a de nouveau fortement augmenté du fait de la fin des indemnités de chômage partiel, ainsi qu'en raison des revalorisations des salaires provoquées par le net regain d'inflation, inédite depuis le début des années 1980. En revanche, en termes réels, c'est-à-dire une fois ôtée la hausse des prix, les salaires ont baissé de 0,8% en 2023.

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal a progressé de 4,1% en 2023 (+4,3% en 2022), tiré notamment par la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet (+1,5%) et des versements de primes de pouvoir d'achat exceptionnelles en fin d'année. Cependant, le pouvoir d'achat des salaires dans les APU a continué de reculer en 2023, dans les mêmes proportions que dans le secteur privé (-0,7% en moyenne annuelle, après -0,9% en 2022).

Avertissement

La hausse des prix prise en compte dans le calcul des salaires réels est mesurée ici par l'indice des prix à la consommation (IPC), indicateur de référence de mesure de l'inflation.

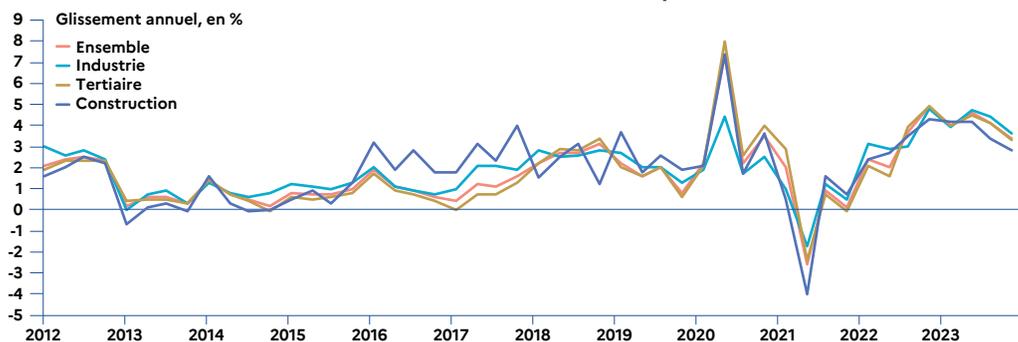
Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Indice du coût du travail », *Informations Rapides*, Insee.
- « La revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2023 – Nouvelle hausse marquée du nombre de bénéficiaires », *Dares Résultats* n° 71, décembre 2023.
- « Mesurer l'évolution des salaires à court terme: une palette d'indicateurs statistiques complémentaires », *Blog de l'Insee*, octobre 2023.

1. Évolution du coût horaire du travail selon le secteur d'activité, en euros courants



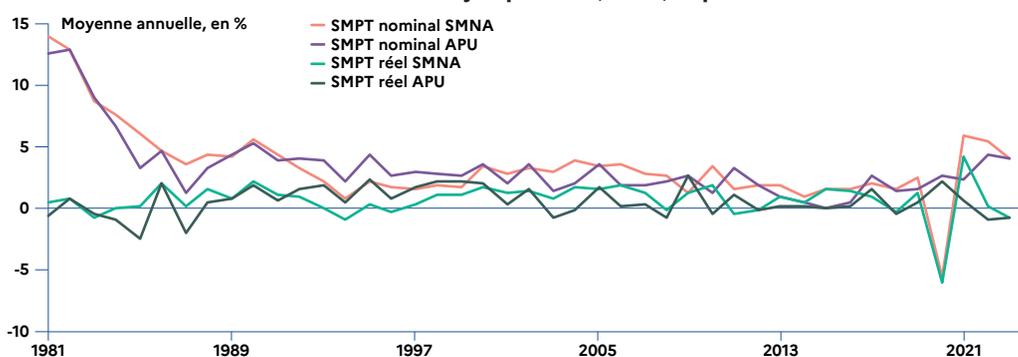
SMNA: secteur marchand non agricole.

Lecture: dans le SMNA, hors services aux ménages, le coût horaire du travail a augmenté de 3,4% entre le quatrième trimestre 2022 et le quatrième trimestre 2023.

Champ: France, hors Mayotte; secteurs marchands non agricoles (SMNA), hors services aux ménages.

Source: Insee, indice du coût du travail (ICT; extraction en mai 2024).

2. Évolution nominale et réelle du salaire moyen par tête (SMPT) depuis 1981



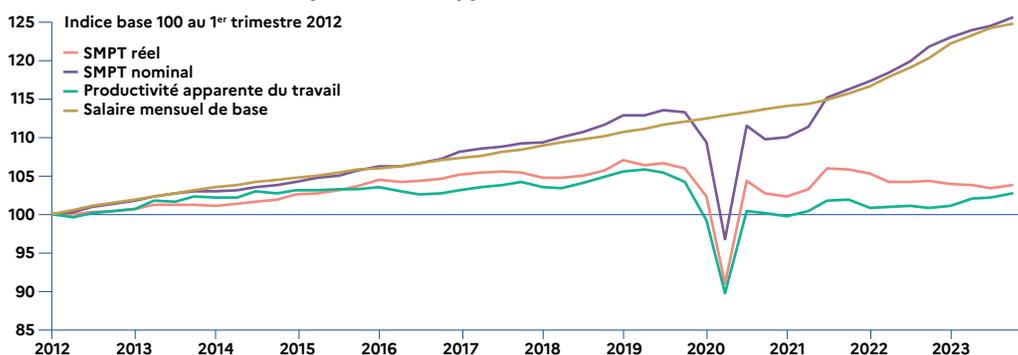
SMNA: secteur marchand non agricole; APU: administrations publiques; SMPT: salaire moyen par tête.

Lecture: dans le SMNA, le SMPT nominal a augmenté de 4,1% en moyenne en 2023. En termes réels, c'est-à-dire une fois ôtée la hausse des prix, le SMPT a baissé de 0,8% sur la même période.

Champ: France.

Source: Insee, comptes nationaux.

3. Salaires nominaux et réels, productivité apparente du travail



SMNA: secteur marchand non agricole; SMPT: salaire moyen par tête. Séries corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) par l'Insee.

Lecture: au 4^e trimestre 2023, l'indice du SMPT réel dans le SMNA en base 100 au premier trimestre 2012 est de 103,7.

Champ: France, SMNA pour le salaire moyen par tête et la productivité apparente du travail; France, hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du privé pour le salaire mensuel de base.

Sources: Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo); Insee, comptes nationaux.

5.2 Salaire minimum de croissance

En 2023, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) horaire brut a été revalorisé de 1,8% au 1^{er} janvier puis, en application du mécanisme d'indexation anticipée en cas de forte inflation, de 2,2% au 1^{er} mai (figure 1). La hausse cumulée atteint +4,0%, portant le Smic horaire de 11,07 euros en décembre 2022 à 11,52 euros en mai 2023. Au 1^{er} janvier 2024, le Smic horaire brut a de nouveau augmenté, de 1,1% à 11,65 euros.

Parmi les salariés du secteur privé entrant dans le champ couvert par les enquêtes sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), 3,1 millions (hors apprentis, stagiaires et intérimaires) ont bénéficié directement de l'augmentation du Smic en janvier 2023, soit 17,3% des salariés du champ étudié (figure 2). Cette proportion excède de 2,8 points celle de janvier 2022, et atteint désormais un niveau inédit sur les trente dernières années (son précédent niveau le plus élevé était de 16,3% en 2005).

Sur le champ des sociétés employeuses de 10 salariés ou plus, la part de salariés concernés par la hausse du Smic a également augmenté en janvier 2023 de 2,8 points sur un an, à 15,0% (figure 3). Parmi les employeurs de moins de 10 salariés, qui emploient relativement plus d'ouvriers et d'employés, la part des salariés ayant une rémunération proche du Smic est plus importante : 26,8% des salariés y ont bénéficié de la revalorisation de janvier 2023, 2,3 points de plus qu'un an auparavant (24,5%).

À la veille de la revalorisation du Smic de janvier 2023, 52% des branches professionnelles affichaient un premier niveau de grille salariale inférieur au Smic et étaient donc non conformes. Cette part est moins importante qu'un an auparavant (67%) mais demeure nettement plus élevée que deux ans plus tôt (29%) en raison des revalorisations successives du Smic du fait d'indexations anticipées sur l'inflation. Celles-ci conduisent un nombre important de branches à basculer en situation de non-conformité, avant que les négociations salariales de branches puissent en tenir compte.

Par secteur, la part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic a augmenté dans la construction (+2,3 points, à 11,1%), l'industrie (+1,5 point, à 8,4%) et plus encore le tertiaire (+3,1 points, à 19,9%). Au sein de ce dernier, la hausse a été particulièrement forte dans les activités de services administratifs et de soutien (+16 points, à 35,3%) ou, dans une moindre mesure, dans la santé humaine et l'action sociale (+4,2 points, à 25,5%).

Parmi les salariés travaillant à temps partiel, la part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est importante : 38,3% en janvier 2023. Cette part est plus élevée dans les établissements de moins de 10 salariés (40,9% en janvier 2023), en hausse par rapport à l'année précédente (38,0%).

ENCADRÉ • Indexation et revalorisation du Smic

Depuis 2010, le Smic est revalorisé chaque année en janvier par décret en Conseil des ministres, pris après avis de la Commission nationale de la négociation collective (CNCC), qui s'appuie notamment sur l'analyse du Smic et de son évolution réalisée par le groupe d'experts indépendants conformément à la loi du 3 décembre 2008. Son mode de calcul est développé par l'article L. 3231 du code du travail. Depuis la promulgation du décret n° 2013-123 du 7 février 2013 relatif aux modalités de revalorisation du Smic, la nouvelle règle stipule que l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du Smic ne peut, en aucun cas, être inférieur à « la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés » (SHBOE) mesurée par l'enquête trimestrielle sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) du ministère du Travail.

La garantie du pouvoir d'achat des salariés rémunérés au Smic est assurée par l'indexation du Smic horaire sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie. Lorsque cet indice atteint un niveau supérieur d'au moins 2% à l'indice constaté lors de l'établissement de la valeur immédiatement antérieure, le Smic est réévalué dans la même proportion à compter du premier jour du mois qui suit la publication de l'indice donnant lieu au relèvement. Ainsi, le taux horaire du Smic a été réévalué plusieurs fois pour cette raison depuis octobre 2021. Enfin, le gouvernement peut porter le Smic à une valeur supérieure à celle qui résulterait de la seule mise en œuvre des mécanismes précités, soit en cours d'année, soit à l'occasion de la revalorisation au 1^{er} janvier. Il s'agit alors d'un « coup de pouce ». Ainsi, le taux horaire du Smic a été réévalué de 2,0% au 1^{er} juillet 2012, dont +0,6 point au titre d'un « coup de pouce ».

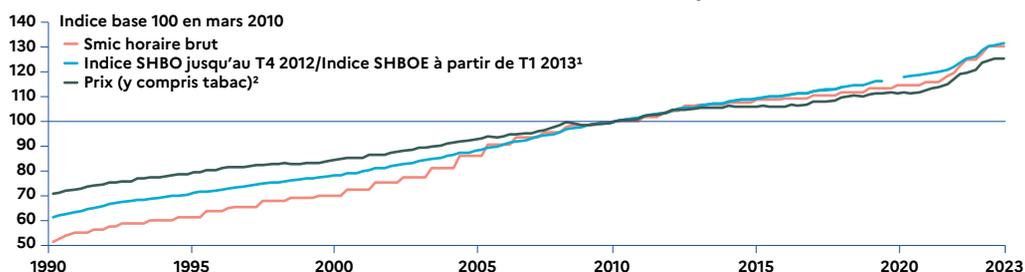
Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « La revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2023 – Nouvelle hausse marquée du nombre de bénéficiaires », *Dares Résultats* n° 71, décembre 2023.

1. Évolution du Smic horaire brut, du salaire horaire de base et des prix entre 1990 et 2023



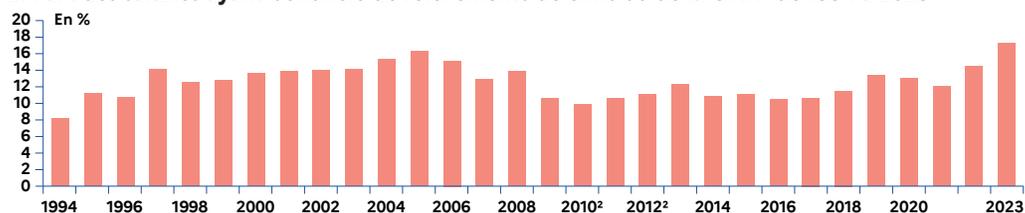
¹ Indice salaire horaire de base ouvrier (SHBO) jusqu'au 4^e trimestre 2012 et indice salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) ensuite : à partir du 7 février 2013 conformément au décret n° 2013-123, le Smic est revalorisé en référence au gain de pouvoir d'achat du SHBOE, et non plus du SHBO. Au 1^{er} trimestre 2020, l'indice SHBOE n'a pas pu être calculé en raison de la suspension de la collecte des données Acemo.

² Indice mensuel des prix à la consommation, y compris tabac, pour l'ensemble des ménages.

Lecture : en base 100 année 2010, l'indice de Smic est de 127,20 au 1^{er} trimestre 2023, l'indice des prix est de 123,50 et l'indice SHBOE est de 128,47. Champ : France, hors Mayotte ; France métropolitaine jusqu'en 2017 ; salariés hors apprentis, stagiaires et intérimaires de l'ensemble des secteurs hors agriculture, administrations, particuliers employeurs, et jusqu'en 2017, hors syndicats de copropriété et associations loi 1901.

Sources : Dares, enquêtes Acemo ; Insee.

2. Part des salariés ayant bénéficié de relèvements du Smic ou de la GMR¹ de 1994 à 2023



¹ Garantie mensuelle de rémunération. Elle a été instaurée lors du passage aux 35 heures. Elle permettait de garantir aux salariés payés au Smic le maintien de leur rémunération mensuelle au moment où leur durée du travail baissait. Par la suite, la loi du 17 janvier 2003, dite « loi Fillon », a organisé la convergence progressive des Smic horaires et des GMR vers le niveau de la GMR la plus élevée.

² Depuis 2010, le Smic est revalorisé au 1^{er} janvier et non au 1^{er} juillet. Pour 2012, il l'a été au 1^{er} décembre 2011, date de collecte de l'information. Note : les évolutions doivent être analysées avec précaution, du fait des modifications successives apportées au dispositif de mesure notamment sur la période 2003-2005.

Lecture : 17,3% des salariés ont bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2023.

Champ : France, hors Mayotte ; France métropolitaine jusqu'en 2017 ; salariés hors apprentis, stagiaires et intérimaires de l'ensemble des secteurs hors agriculture, administrations, particuliers employeurs, et jusqu'en 2017, hors syndicats de copropriété et associations loi 1901.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

3. Part des salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2022 et 2023

En %

	Ensemble des salariés		Salariés à temps partiel	
	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Secteurs d'activité (NAF rév. 2)				
Industrie	6,9	8,4	14,2	19,9
Industrie manufacturière	7,3	8,9	14,9	20,4
Produc. et distrib. électricité, gaz, vapeur et air conditionné	0,5	0,6	2,2	6,0
Gestion eau, déchets et dépollution	5,8	7,7	10,9	26,1
Construction	8,8	11,1	21,0	26,8
Tertiaire	16,8	19,9	30,7	39,6
Commerce, réparation automobile et motocycle	19,2	22,5	36,3	44,1
Transports et entreposage	13,5	11,1	20,1	20,6
Hébergement-restauration	41,7	39,8	69,1	63,5
Information-communication	2,3	2,8	8,2	11,0
Activités financières et d'assurance	2,9	4,1	8,0	11,7
Activités immobilières	10,4	12,9	23,6	29,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,6	7,5	17,7	34,0
Activités de services administratifs et de soutien	19,3	35,3	24,5	56,0
Enseignement (hors enseignement public)	9,8	7,6	13,2	10,8
Santé humaine et action sociale	21,3	25,5	28,3	37,3
Arts, spectacles et activités récréatives	13,8	15,1	20,1	19,7
Autres activités de services	25,2	26,6	36,9	38,9
Taille de la société ou de l'entreprise individuelle				
De 1 à 9 salariés	24,5	26,8	38,0	40,9
10 salariés ou plus	12,2	15,0	26,6	37,4
Ensemble	14,5	17,3	29,5	38,3

Lecture : dans l'industrie manufacturière, 8,9% des salariés ont bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2023.

Champ : France, hors Mayotte ; France métropolitaine jusqu'en 2017 ; salariés, hors apprentis, stagiaires et intérimaires de l'ensemble des secteurs, hors agriculture, administrations, particuliers employeurs.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

5.3 Salaires dans le secteur privé : caractéristiques des individus

En 2022, dans le secteur privé, le salaire net en équivalent temps plein (EQTP) s'élève en moyenne à 2630 euros par mois (figure 1). Sur un an, il a nettement augmenté en euros courants (+4,2%). Ce dynamisme nominal s'explique par un fort regain d'inflation (+5,2%, après +1,6%) : la hausse des prix à la consommation a conduit à trois hausses successives du Smic et à des renégociations salariales en cours d'année 2022. En corrigeant de l'inflation, le salaire net moyen en euros constants a baissé de 1,0%. De 2017 à 2022, le salaire net moyen a progressé de 2,5% en euros constants, soit un rythme moyen de +0,5% par an.

Pour toutes les catégories socioprofessionnelles, le salaire net moyen en EQTP s'est replié en 2022, en euros constants : de -0,9% pour les employés (1880 euros), les ouvriers (1940 euros) et les professions intermédiaires (2570 euros) à -1,2% pour les cadres (4490 euros). Sur la période 2017-2022, le salaire moyen des cadres a reculé en euros constants (-0,4% en moyenne par an), alors qu'il a progressé pour les professions intermédiaires (+0,1%), les ouvriers (+0,2%) et les employés (+0,5%).

Sur plus longue période, entre 1996 et 2022, le salaire net en EQTP dans le secteur privé a augmenté de 0,5% par an en moyenne, en euros constants (figure 2). Celui des ouvriers a le plus augmenté : +0,6% par an, contre +0,4% pour les employés et +0,1% pour les professions intermédiaires et les cadres.

Le salaire net moyen croît avec l'âge et l'accumulation de l'expérience. Ce lien traduit aussi les effets des entrées en emploi et des sorties d'activité à des âges plus tardifs pour les salariés les plus qualifiés, avec des études plus longues et des départs en

retraite plus tardifs. En 2022, un salarié de moins de 25 ans perçoit en moyenne 1730 euros net par mois en EQTP, contre 3090 euros pour un salarié de 55 ans ou plus (figure 3).

En 2022, une femme gagne en moyenne 14,0% de moins en EQTP qu'un homme, un écart qui s'est réduit de 0,7 point par rapport à 2021 et de 6,8 points depuis 2008. L'écart de salaire en défaveur des femmes est plus prononcé parmi les cadres (15,7%) que parmi les ouvriers (13,5%), les professions intermédiaires (11,9%) et les employés (3,9%). Cet écart diffère aussi selon l'âge : en 2022, les femmes salariées de moins de 25 ans gagnent en moyenne 4,7% de moins que les hommes, alors que celles de 55 ans ou plus gagnent 22,7% de moins. L'écart salarial entre les femmes et les hommes reflète en premier lieu la répartition genrée des professions : les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers dans les mêmes secteurs d'activité. À poste comparable, c'est-à-dire à profession identique chez le même employeur, l'écart de salaire se réduit à 4,0% (après 4,3% en 2021).

En 2022, en EQTP, 10% des salariés perçoivent au plus 1440 euros net (1^{er} décile, D1) et 10% des salariés au moins 4160 euros net (9^e décile, D9) (figure 4). Du fait des revalorisations du Smic à hauteur de l'inflation, le pouvoir d'achat du 1^{er} décile s'est quasi stabilisé en 2022, alors que celui des autres niveaux a baissé (-1,3% pour le salaire médian et -1,4% pour le 9^e décile). La dispersion des salaires, mesurée par le rapport interdécile (D9/D1), augmente avec la qualification : les salaires des cadres sont plus dispersés (3,2) que ceux des professions intermédiaires (2,2), des ouvriers (1,9) et des employés (1,8).

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- Outil de datavisualisation sur les salaires, Insee.
- « Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022 – Dans le secteur privé en 2022, le salaire des femmes est inférieur de 4% à celui des hommes, à temps de travail et poste comparables », *Insee Focus* n° 320, mars 2024.
- « Les salaires dans le secteur privé en 2022 – Une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du Smic », *Insee Première* n° 1971, novembre 2023.
- « Séries longues sur les salaires dans le secteur privé et la fonction publique », *Insee Résultats*, octobre 2023.

1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe

Catégorie socioprofessionnelle	Salaires en 2022 (en euros)			Évolution 2022/2021 en euros constants (en %)			Évolution annuelle moyenne 2022/2017 en euros constants (en %)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadres ¹	4 020	4 770	4 490	-0,8	-1,3	-1,2	0,2	-0,6	-0,4
Professions intermédiaires	2 400	2 720	2 570	-0,7	-1,0	-0,9	0,2	0,0	0,1
Employés	1 850	1 930	1 880	-0,6	-1,5	-0,9	0,6	0,1	0,5
Ouvriers	1 720	1 990	1 940	-0,2	-1,0	-0,9	0,4	0,2	0,2
Ensemble	2 400	2 790	2 630	-0,4	-1,3	-1,0	1,0	0,2	0,5
Ensemble hors contrats aidés	2 420	2 810	2 650	-0,5	-1,3	-1,0	0,9	0,2	0,4

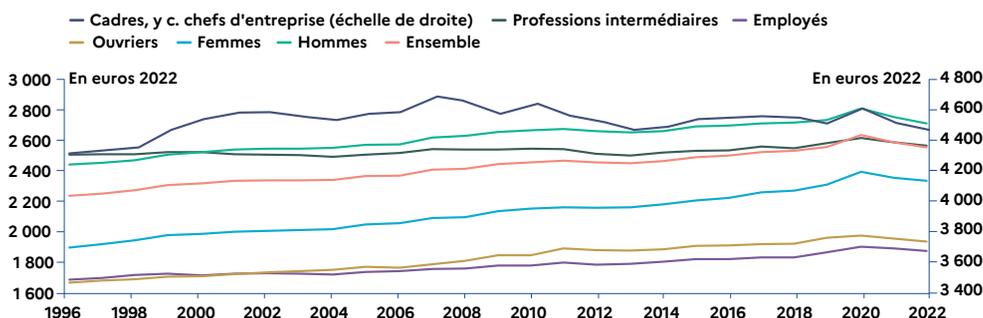
¹ Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2022, le salaire moyen des cadres est de 4 490 euros nets mensuels en équivalent temps plein (EQTP).

Champ : France, hors Mayotte ; salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous Salariés 2022, séries longues sur les salaires.

2. Salaire mensuel net moyen en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe



Lecture : le salaire net moyen des femmes a augmenté de 23,1% en euros constants entre 1996 et 2022.

Champ : France, hors Mayotte ; salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés, apprentis et stagiaires ; hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous Salariés 2022, séries longues sur les salaires.

3. Salaires mensuels nets moyens en EQTP selon l'âge et le sexe

Tranche d'âge	Salaires en 2022 (en euros)			Évolution 2022/2021 en euros constants (en %)			Évolution annuelle moyenne 2022/2017 en euros constants (en %)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Moins de 25 ans	1 680	1 770	1 730	0,4	0,5	0,4	1,5	1,1	1,3
De 25 à 39 ans	2 280	2 470	2 390	0,2	-0,7	-0,4	1,1	0,7	0,9
De 40 à 49 ans	2 580	3 010	2 830	-0,7	-1,3	-1,1	0,8	0,0	0,3
De 50 à 54 ans	2 600	3 210	2 960	0,0	-1,0	-0,7	0,9	0,0	0,3
55 ans ou plus	2 640	3 420	3 090	-1,3	-2,3	-2,0	0,5	-0,6	-0,2
Ensemble	2 400	2 790	2 630	-0,4	-1,3	-1,0	1,0	0,2	0,5

Lecture : en 2022, le salaire moyen des moins de 25 ans augmente de 0,4 % par rapport à 2021 en euros constants.

Champ : France, hors Mayotte ; salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous Salariés 2022, séries longues sur les salaires.

4. Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2022

Distribution	En euros							
	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble	
Décile								
1 ^{er} décile (D1)	1 410	1 470	2 240	1 640	1 380	1 380	1 440	
1 ^{er} quartile	1 600	1 720	2 810	1 940	1 510	1 570	1 660	
Médiane	1 980	2 180	3 620	2 360	1 730	1 830	2 090	
3 ^e quartile	2 660	3 040	4 930	2 890	2 060	2 200	2 880	
9 ^e décile (D9)	3 730	4 470	7 060	3 590	2 520	2 630	4 160	
Rapport interdécile								
D9/D1	2,6	3,0	3,2	2,2	1,8	1,9	2,9	

¹ Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2022, la moitié des femmes a un salaire net mensuel inférieur à 1 980 euros, en EQTP.

Champ : France, hors Mayotte ; salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous Salariés 2022.

5.4 Salaires dans le secteur privé : caractéristiques des employeurs

Le salaire net en équivalent temps plein (EQTP) augmente avec la taille de l'entreprise. En 2022, dans le secteur privé, les salariés gagnent en moyenne 2 170 euros net par mois dans les unités de moins de 10 salariés (19,6% des effectifs), contre 3 070 euros dans les sociétés de 5 000 salariés ou plus (10,5% des effectifs en EQTP) (figure 1). La structure des emplois dans les entreprises explique environ la moitié de cet écart : les catégories socioprofessionnelles les mieux rémunérées, cadres (4 490 euros en moyenne) et professions intermédiaires (2 570 euros), sont plus nombreuses dans les grandes entreprises. À cela s'ajoute le fait que, pour une même catégorie socioprofessionnelle, le salaire net moyen augmente aussi avec la taille de l'entreprise. Ainsi, les cadres gagnent en moyenne 28% de plus dans les sociétés de 5 000 salariés ou plus que dans les unités de moins de 10 salariés. Cet écart est de 23% pour les professions intermédiaires, de 16% pour les ouvriers et de 9% pour les employés.

Les salaires nets sont en moyenne les plus élevés dans l'industrie (2 910 euros), où la main-d'œuvre est plus souvent qualifiée, et les plus bas dans la construction (2 340 euros) et le commerce (2 440 euros), avec davantage de main-d'œuvre peu qualifiée, plus jeune et donc moins expérimentée. Dans les services, le salaire net, de 2 650 euros en moyenne, recouvre de fortes disparités selon l'activité : il atteint 3 750 euros dans les services mixtes, qui regroupent les services financiers et immobiliers et l'information-communication, contre 2 080 euros dans les services aux particuliers. Les services mixtes emploient, en effet, relativement plus de cadres, alors qu'une plus forte proportion d'employés travaille dans les services aux particuliers.

Dans un contexte de fort regain d'inflation, le salaire net moyen dans l'ensemble du secteur privé a baissé de 1,0% en euros constants en 2022. Ce recul de pouvoir d'achat du salaire net moyen est le plus fort observé sur les vingt-cinq dernières années, hormis les évolutions en trompe-l'œil de 2020 et 2021 (+3,2% puis -1,3%), du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. En 2022, la baisse en euros constants est plus prononcée dans la construction (-1,7%), et plus modérée dans l'industrie (-0,5%). La baisse de 1,0% dans les services est principalement portée par les services aux particuliers (-1,7%) et, dans une moindre mesure, par les services aux entreprises (-1,0%) ; le salaire net moyen en euros constants s'est maintenu dans les services mixtes et a légèrement augmenté dans le secteur des transports et de l'entreposage (+0,7%).

Sur plus longue période, entre 1996 et 2022, le salaire net moyen en EQTP dans le secteur privé a augmenté de 0,5% par an en moyenne, en euros constants (figure 2). L'industrie est le secteur où il a le plus progressé : +0,8% par an, contre +0,6% dans le commerce, +0,5% dans la construction et +0,4% dans les services.

La dispersion des salaires nets en EQTP, mesurée par le rapport interdécile (D9/D1), est plus importante dans les services (3,0 en 2022) et l'industrie (2,9) (figure 3). En particulier, elle est plus élevée dans les services mixtes (3,4), qui regroupent des activités très variées, et dans les services aux entreprises (3,0). Ainsi, 10% des salariés travaillant dans les services mixtes perçoivent moins de 1 740 euros net par mois en EQTP (1^{er} décile ou D1) et 10% gagnent plus de 5 960 euros (9^e décile ou D9). Enfin, les salaires sont un peu moins dispersés dans le commerce (2,7) et dans la construction (2,4).

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- Outil de datavisualisation sur les salaires, Insee.
- « Les salaires dans le secteur privé en 2022 », *Insee Première* n° 1971, novembre 2023.
- « Séries longues sur les salaires dans le secteur privé et dans la fonction publique », *Insee Résultats*, octobre 2023.
- « Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats définitifs du 4^e trimestre 2022 », *Dares Indicateurs* n° 20, mars 2023.

1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP par secteur d'activité et taille d'entreprise

Caractéristiques	Salaires en 2022 (en euros)	Évolution 2022/2021 en euros constants (en %)	Évolution annuelle moyenne 2022/2017 en euros constants (en %)	Structure des effectifs en EQTP en 2022 (en %)	Salaires en 2022 (en euros)			
					Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Taille de l'entreprise								
Moins de 10 salariés	2 170	-1,5	0,4	19,6	3 610	2 260	1 790	1 820
10 à 19 salariés	2 380	-2,0	0,3	9,1	4 340	2 430	1 880	1 920
20 à 49 salariés	2 500	-1,6	0,6	12,3	4 500	2 520	1 880	1 950
50 à 249 salariés	2 700	-0,8	0,7	18,5	4 660	2 610	1 900	1 970
250 à 999 salariés	2 890	0,2	0,8	15,0	4 770	2 690	1 940	2 010
1 000 à 4 999 salariés	2 850	0,4	0,7	15,0	4 660	2 620	1 930	1 950
5 000 salariés ou plus	3 070	-1,2	0,3	10,5	4 620	2 770	1 950	2 120
Secteur d'activité de l'établissement								
Industrie	2 910	-0,5	0,4	16,3	4 810	2 890	2 050	2 160
Construction	2 340	-1,7	0,0	8,2	3 860	2 640	2 040	1 960
Commerce	2 440	-1,3	0,7	16,4	4 490	2 570	1 830	1 940
Services	2 650	-1,0	0,6	59,1	4 460	2 470	1 880	1 820
services aux entreprises	2 660	-1,0	0,5	19,3	4 560	2 450	1 930	1 760
services aux particuliers	2 080	-1,7	0,7	9,6	3 370	2 480	1 730	1 820
services mixtes	3 750	0,0	0,6	10,9	4 720	2 630	2 210	2 070
transports et entreposage	2 470	0,7	0,2	7,5	4 250	2 650	2 210	2 050
Ensemble	2 630	-1,0	0,5	100,0	4 490	2 570	1 880	1 940

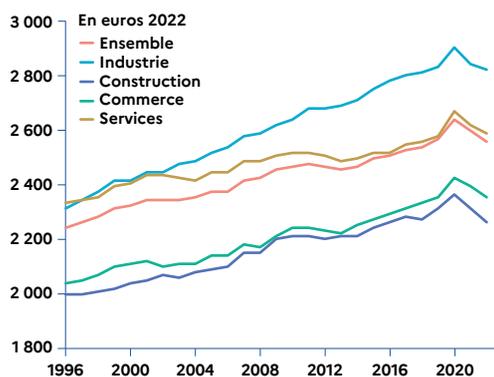
¹ Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2022, le salaire mensuel net moyen en équivalent temps plein (EQTP) est de 2 170 euros dans les entreprises de moins de 10 salariés, soit une baisse de 1,5% par rapport à 2021 en euros constants.

Champ : France, hors Mayotte ; salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous Salariés 2022, séries longues sur les salaires.

2. Salaire mensuel net moyen en EQTP selon le secteur d'activité entre 1996 et 2022



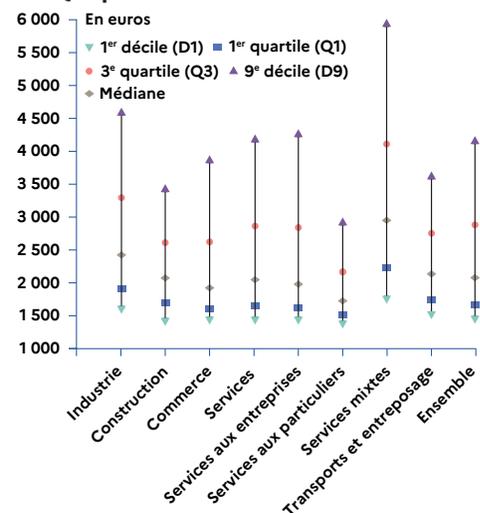
Note : séries réétalonnées en NAF rév. 2 avant 2008.

Lecture : en corrigeant de l'inflation, c'est-à-dire exprimé en euros 2022, le salaire net en EQTP dans l'industrie est passé de 2 314 euros à 2 827 euros entre 1996 et 2022, soit une augmentation de 0,8% par an en moyenne en euros constants.

Champ : France, hors Mayotte ; jusqu'en 2000 France métropolitaine ; salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés, apprentis et stagiaires ; hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous Salariés 2022, séries longues sur les salaires.

3. Dispersion des salaires nets mensuels en EQTP par secteur d'activité en 2022



Lecture : 10% des salariés dans l'industrie gagnent moins de 1 580 euros nets par mois en EQTP (1^{er} décile de salaire).

Champ : France, hors Mayotte ; salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous Salariés 2022.

5.5 Salaires dans la fonction publique : caractéristiques des individus

En 2021, tous statuts confondus (fonctionnaires ou non), un salarié de la fonction publique gagne en moyenne en équivalent temps plein (EQTP) 2 430 euros nets par mois (figure 1). Le salaire net moyen est de 2 690 euros dans la fonction publique de l'État (FPE), de 2 590 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH) et de 2 040 euros dans la fonction publique territoriale (FPT). Ces écarts traduisent essentiellement des différences de structure d'emploi, notamment de répartition par catégorie statutaire. Ainsi, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans la FPE (49 %) que dans la FPH (24 %) et la FPT (10 %), alors que ceux de catégorie C sont plus nombreux dans la FPT (58 %) et la FPH (35 %) que dans la FPE (10 %).

En 2021, le salaire net a augmenté de 0,5 % en euros constants dans la fonction publique. La hausse du salaire net dans l'ensemble de la fonction publique est principalement due à la FPH, qui présente la plus forte hausse parmi les trois versants de la fonction publique (+2,8 %, contre +0,2 % dans la FPE et un recul de 0,5 % dans la FPT).

Dans la FPH, le Ségur de la santé de juillet 2020 contribue pour +1,7 point à cette évolution. Ces accords ont notamment prévu le versement mensuel d'un complément de traitement indiciaire (CTI) d'un montant de 90 euros net à compter de septembre 2020, porté à 183 euros net depuis décembre 2020, pour la plupart des personnels non médicaux. Les autres mesures salariales contribuent pour +4,7 points à l'évolution du salaire net moyen. En revanche, le non-renouvellement de la prime covid-19 pèse sur l'évolution du salaire dans la FPH pour -3,5 points, ce qui

explique que les salaires aient ralenti par rapport à 2020 (+5,9 %).

Entre 2011 et 2021, le salaire net moyen a baissé de 0,2 % en euros constants dans la FPE ; il a augmenté de 2,3 % dans la FPT et de 8,2 % dans la FPH (figure 2). Cette forte évolution du salaire net moyen dans la FPH a été principalement portée par la hausse entre 2019 et 2021.

Les fonctionnaires représentent trois agents sur quatre dans la fonction publique. Leur salaire net moyen, en euros constants, a augmenté en 2021 dans la FPE (+0,4 %) et la FPH (+2,9 %) et a diminué de 0,3 % dans la FPT. Ces évolutions sont marquées par la fin de la prime covid-19 : sans cette prime exceptionnelle en 2020, le salaire net moyen, en euros constants, aurait augmenté entre 2020 et 2021 dans tous les versants (de 0,6 % dans la FPE, de 6,9 % dans la FPH et de 0,2 % dans la FPT).

Pour les agents présents chez le même employeur et avec la même quotité de travail tout au long des années 2020 et 2021 (65 % des salariés de la fonction publique), le salaire net moyen, appelé aussi rémunération moyenne des personnes en place (RMPP), a augmenté en euros constants de 1,8 % dans l'ensemble de la fonction publique. Elle a progressé dans la FPE (+1,5 %), dans la FPT (+0,8 %) et, plus fortement, dans la FPH (+4,1 %) (figure 3). Ces hausses de RMPP traduisent les effets positifs de l'ancienneté, des progressions de carrière et des mesures générales et catégorielles. Par construction, elles ne tiennent pas compte des mouvements de main-d'œuvre (départs en retraite, recrutements sur postes de courte durée comme les contrats aidés), contrairement aux évolutions de la moyenne de l'ensemble des salariés.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière – En 2021, le salaire net moyen augmente de 2,8 % en euros constants », *Insee Première* n° 1965, septembre 2023.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale – En 2021, le salaire net moyen baisse de 0,5 % en euros constants », *Insee Première* n° 1956, juillet 2023.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État – En 2021, le salaire net moyen augmente légèrement en euros constants », *Insee Première* n° 1955, juin 2023.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », DGAFP, édition 2023.
- Outil de datavisualisation sur les salaires, Insee.

1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique

Salaires en euros, évolutions en % en euros constants

Caractéristiques des emplois	Fonction publique de l'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière		Ensemble	
	Salaires en 2021	Évolution 2021/2020	Salaires en 2021	Évolution 2021/2020	Salaires en 2021	Évolution 2021/2020	Salaires en 2021	Évolution 2021/2020
Ensemble y c. contrats aidés, dont :	2 690	+0,2	2 040	-0,5	2 590	+2,8	2 430	+0,5
enseignants	2 770	+0,9	///	///	///	///	2 770	+0,9
Ensemble hors contrats aidés	2 690	+0,2	2 050	-0,5	2 590	+2,9	2 440	+0,5
Fonctionnaires	2 880	+0,4	2 120	-0,3	2 430	+2,9	2 500	+0,6
Catégorie A	3 110	+0,5	3 290	-0,2	2 840	+2,9	3 080	+0,7
Catégorie B	2 590	-0,8	2 420	-0,5	2 610	+1,1	2 540	-0,3
Catégorie C	2 080	-0,3	1 880	-0,1	2 090	+3,2	1 950	+0,7
Non-fonctionnaires (hors personnels médicaux)	2 180	+0,3	1 760	+0,2	1 920	+3,1	1 990	+0,5
Personnels médicaux	///	///	///	///	6 220	+3,2	6 220	+3,2
Sexe								
Femmes	2 540	0,4	1 970	-0,4	2 460	2,9	2 330	0,8
Hommes	2 930	-0,1	2 150	-0,6	3 060	2,6	2 620	0,1
Âge								
Moins de 30 ans	1 870	0,7	1 590	-0,4	1 970	3,5	1 810	1,1
De 30 à 39 ans	2 290	0,2	1 880	-0,6	2 480	4,0	2 210	1,0
De 40 à 49 ans	2 710	-0,2	2 110	-0,2	2 610	2,8	2 480	0,4
De 50 à 59 ans	3 030	0,1	2 130	-0,3	2 760	1,6	2 610	0,3
60 ans ou plus	3 380	-0,2	2 280	-1,0	3 630	0,6	2 970	-0,4

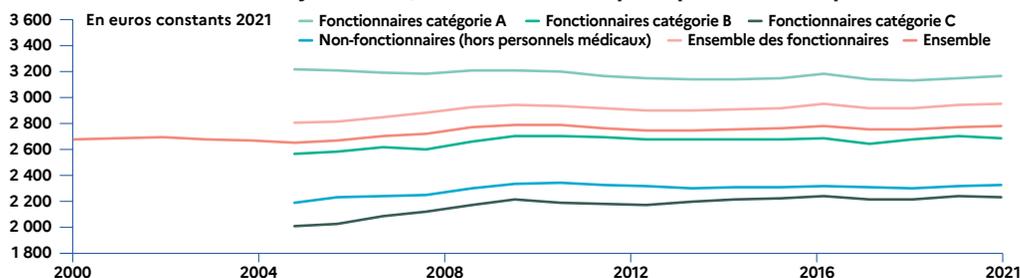
/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : en 2021, le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) des fonctionnaires de la fonction publique de l'État s'élève à 2 880 euros, soit une augmentation de 0,4 % en euros constants par rapport à 2020.

Champ : France, hors Mayotte ; fonction publique hors militaires, apprentis, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) 2021.

2. Salaires mensuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique de l'État depuis 2000



nd : non disponible.

Lecture : le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) dans l'ensemble de la fonction publique de l'État (FPE) est de 2 688 euros par mois en 2021. Champ : France métropolitaine de 2000 à 2008 ; France, hors Mayotte, de 2009 à 2021 ; hors militaires, internes et externes médicaux ; hors apprentis depuis 2016 ; hors établissements publics de la FPE jusqu'en 2009.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) de 2009 à 2021, Dads et fichiers de paie des agents de l'État de 2000 à 2009.

3. Rémunération moyenne des personnes en place en 2020 et 2021

Parts en %, évolutions en % en euros constants

Caractéristiques des emplois	Fonction publique de l'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière		Ensemble	
	Part des effectifs 2020 présents en 2021	Évolution 2020/2021	Part des effectifs 2020 présents en 2021	Évolution 2020/2021	Part des effectifs 2020 présents en 2021	Évolution 2020/2021	Part des effectifs 2020 présents en 2021	Salaires en 2021 (en euros)
Ensemble, dont :	67,5	1,5	63,3	0,8	61,8	4,1	64,7	2 560
enseignants	70,8	2,0	///	///	///	///	70,8	2 910
Fonctionnaires	74,3	1,5	71,5	0,7	67,4	3,8	71,8	2 550
Catégorie A	73,6	1,8	67,7	1,1	62,8	4,3	71,0	3 190
Catégorie B	77,7	0,5	71,9	0,6	68,4	2,6	74,0	2 590
Catégorie C	73,3	0,8	72,0	0,7	70,1	3,9	71,7	1 980
Non-fonctionnaires (hors personnels médicaux)	49,0	1,5	32,7	1,7	44,6	4,7	42,9	2 240
Personnels médicaux	///	///	///	///	59,4	4,6	59,4	6 610

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : 63,3 % de l'ensemble des personnes de la fonction publique territoriale (FPT) en place en 2020 le sont encore en 2021. Leur salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) augmente de 0,8 % en euros constants par rapport à 2020.

Note : salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2020.

Champ : France, hors Mayotte ; fonction publique hors militaires, apprentis, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) 2021.

5.6 Salaires dans la fonction publique : caractéristiques des employeurs

En 2021, dans la fonction publique de l'État (FPE), tous statuts confondus (fonctionnaires ou non), le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) s'établit à 2 740 euros par mois dans les ministères (76% des effectifs), contre 2 530 euros dans les établissements publics administratifs (EPA) (figure 1). Dans la fonction publique territoriale (FPT), il varie entre 1 910 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, et 2 780 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours, où le poids des primes liées aux risques professionnels est plus important. Pour les salariés des communes, qui représentent 52% des agents de la fonction publique territoriale, le salaire net mensuel moyen s'élève à 1 920 euros. Dans la fonction publique hospitalière (FPH), il est de 2 660 euros dans les hôpitaux (87% des effectifs) et de 2 070 euros dans les établissements médico-sociaux.

Ces écarts salariaux traduisent essentiellement des différences de structures d'emploi, notamment des différences de répartitions par catégorie statutaire. Par exemple, dans la fonction publique de l'État, 56% des salariés des ministères sont fonctionnaires de catégorie A, alors que ceux-ci ne représentent que 28% des salariés des EPA. De même, les personnels médicaux (médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes) représentent une part plus importante dans les hôpitaux (8%) que dans les établissements médico-sociaux (moins de 1%). Dans la fonction publique territoriale, les agents de catégorie C sont notamment plus nombreux

dans les CCAS (81%) que parmi les salariés des départements (55%).

Dans l'ensemble de la fonction publique, 10% des salariés perçoivent 1 510 euros ou moins par mois en EQTP (1^{er} décile, D1) et 10% des salariés perçoivent 3 520 euros ou plus (9^e décile, D9) (figure 2). Le rapport interdécile (D9/D1) qui mesure la dispersion des salaires nets en EQTP est de 2,3. Il est plus important dans la fonction publique de l'État (2,4) que dans la fonction publique hospitalière (2,2) et la fonction publique territoriale (2,0). Il est par ailleurs plus faible que dans le secteur privé (2,9). La dispersion des salaires dans la fonction publique reste stable par rapport à 2020.

Dans la fonction publique de l'État, la dispersion des salaires est plus faible pour les fonctionnaires (2,1) que pour les autres salariés (2,5) (figure 3). Dans la fonction publique hospitalière, elle est plus élevée pour les personnels médicaux (2,6) que pour les fonctionnaires (1,8). Dans la fonction publique territoriale, la dispersion des salaires est plus faible pour les fonctionnaires (1,9) que pour les autres salariés (2,0). Enfin, parmi les seuls fonctionnaires, quel que soit le versant de la fonction publique, les salaires sont les plus dispersés pour les agents de catégorie A (2,1 pour la FPE et la FPT, et 1,7 pour la FPH) et les moins dispersés pour ceux de catégorie B et C. Le rapport interdécile (D9/D1) s'établit ainsi à 1,6 dans les trois versants de la fonction publique pour les agents de catégorie B. Pour les agents de catégorie C, il est de 1,6 dans la FPE et la FPT, et de 1,5 dans la FPH.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière – En 2021, le salaire net moyen augmente de 2,8% en euros constants », *Insee Première* n° 1965, septembre 2023.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale – En 2021, le salaire net moyen augmente de 0,5% en euros constants », *Insee Première* n° 1956, juillet 2023.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État – En 2021, le salaire net moyen augmente légèrement en euros constants », *Insee Première* n° 1955, juin 2023.
- « En 2021, l'emploi augmente de nouveau dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1947, mai 2023.
- « Outil de datavisualisation sur les salaires », Insee.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP, édition 2023.

1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP par versant de la fonction publique en 2021

En %

Caractéristiques	Salaires (en euros)	Structure des effectifs par versant de la fonction publique	Structure des effectifs sur l'ensemble de la fonction publique
Fonction publique de l'État	2 690	100,0	41,8
Ministères	2 740	76,3	31,9
Établissements publics administratifs	2 530	23,7	9,9
Fonction publique territoriale	2 040	100,0	36,2
Communes	1 920	52,4	19,0
EPCI ¹ à fiscalité propre	2 110	14,8	5,4
CCAS ² et caisses des écoles	1 910	5,6	2,0
Autres structures intercommunales	2 010	4,4	1,6
Départements	2 240	13,2	4,8
Services départementaux d'incendie et de secours	2 780	2,9	1,1
Régions	2 190	5,3	1,9
Autres collectivités	2 220	1,3	0,5
Fonction publique hospitalière	2 590	100,0	21,9
Hôpitaux	2 660	87,4	19,2
Établissements médico-sociaux ³	2 070	12,6	2,8
Ensemble	2 430	///	100,0

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

¹ Établissements publics de coopération intercommunale.

² Centres communaux d'action sociale.

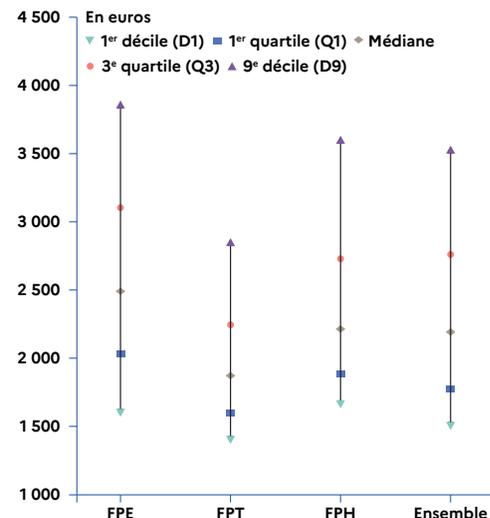
³ Y compris les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les hôpitaux.

Lecture : le salaire net moyen dans les ministères est de 2 740 euros par mois en 2021. Les salariés des ministères contribuent pour 76,3 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la fonction publique de l'État en 2021, soit 31,9 % de l'ensemble de la fonction publique.

Champ : France, hors Mayotte ; hors militaires, apprentis, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) 2021.

2. Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2021



Lecture : en 2021, 10 % des salariés de l'ensemble de la fonction publique gagnent moins de 1 510 euros net par mois en EQTP (1^{er} décile). Champ : France, hors Mayotte ; hors militaires, apprentis, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) 2021.

3. Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique selon la catégorie statutaire en 2021

En euros

	1 ^{er} décile (D1)	1 ^{er} quartile (Q1)	Médiane	3 ^e quartile (Q3)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)
Fonction publique de l'État	1 600	2 020	2 490	3 100	3 860	2,4
Fonctionnaires	1 910	2 230	2 640	3 250	4 040	2,1
Catégorie A	2 090	2 390	2 860	3 500	4 400	2,1
Catégorie B	1 990	2 230	2 520	2 870	3 210	1,6
Catégorie C	1 650	1 770	1 970	2 250	2 610	1,6
Non-fonctionnaires ¹	1 280	1 460	1 980	2 530	3 230	2,5
Fonction publique territoriale	1 410	1 600	1 860	2 250	2 850	2,0
Fonctionnaires	1 520	1 680	1 930	2 330	2 910	1,9
Catégorie A	2 230	2 580	3 040	3 760	4 620	2,1
Catégorie B	1 880	2 090	2 350	2 670	3 020	1,6
Catégorie C	1 490	1 630	1 820	2 050	2 350	1,6
Non-fonctionnaires ¹	1 260	1 370	1 550	1 870	2 480	2,0
Fonction publique hospitalière	1 670	1 880	2 210	2 730	3 600	2,2
Fonctionnaires	1 800	2 010	2 280	2 700	3 160	1,8
Catégorie A	2 140	2 320	2 660	3 110	3 650	1,7
Catégorie B	1 990	2 220	2 610	2 910	3 170	1,6
Catégorie C	1 720	1 860	2 050	2 280	2 490	1,5
Non-fonctionnaires (hors personnels médicaux) ¹	1 540	1 630	1 800	2 020	2 410	1,6
Personnels médicaux	3 440	4 480	5 990	7 530	9 040	2,6
Ensemble	1 510	1 770	2 180	2 760	3 520	2,3

¹ Contractuels, autres catégories et statuts et bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : en 2021, 10 % des salariés de la FPE gagnent moins de 1 600 euros net par mois en EQTP (1^{er} décile).

Champ : France, hors Mayotte ; hors militaires, apprentis, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) 2021.

5.7 Revenu salarial

Le revenu salarial, somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée, intègre deux dimensions : le salaire en équivalent temps plein (EQTP), prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail réalisé au cours de l'année, mesuré en équivalent temps plein.

En 2021, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 22 420 euros (figure 1). Cette moyenne recouvre des situations hétérogènes : les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur de 21 % à celui des hommes, les salariés à temps partiel ont un revenu salarial inférieur de 53 % à celui des temps complets. Le revenu salarial augmente avec l'âge, jusqu'à 54 ans : celui des moins de 25 ans est en moyenne inférieur de 70 % à celui des 50-54 ans. Les salaires en EQTP des plus jeunes sont en moyenne 42 % plus bas que ceux des 50-54 ans. Cet écart illustre leur moindre expérience professionnelle mais aussi la présence moins marquée, parmi les plus jeunes salariés, des plus qualifiés, qui terminent leurs études et entrent plus tard dans l'emploi salarié. Par ailleurs, les plus jeunes ont un volume de travail annuel plus faible de 48 % en moyenne que celui des 50-54 ans : leur insertion sur le marché du travail se fait souvent en cours d'année, avec parfois des allers-retours entre emploi et chômage et des périodes courtes d'emploi salarié, notamment d'emplois étudiants.

Le revenu salarial augmente avec le niveau de diplôme. Ainsi, les salariés diplômés de l'enseignement supérieur long ont un revenu salarial 2,5 fois supérieur à celui des non-diplômés. Cela résulte surtout de différences de salaire en EQTP et, dans une moindre mesure, de disparités de volume de travail.

Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen de 43 000 euros, soit 2,7 fois celui des ouvriers et 3,0 fois celui des employés, du fait à la fois de

salaires en EQTP plus élevés et d'un volume de travail plus important. Le revenu salarial est plus élevé en moyenne dans la fonction publique que dans le secteur privé (+9 %), du fait d'un volume de travail plus important (+14 %), alors que le salaire en EQTP est légèrement plus faible dans la fonction publique que dans le secteur privé (-4 %).

Entre 1995 et 2008, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté de 0,6 % en euros constants en moyenne par an (figure 2). Il a diminué entre 2010 et 2012, de 0,3 % en moyenne par an, avant de progresser à nouveau nettement entre 2013 et 2019 (+0,5 % par an). En 2020, le revenu salarial a reculé de 1,5 % du fait de la diminution significative du volume de travail moyen, en lien avec le recours massif au chômage partiel dans le secteur privé lors de la crise sanitaire. Avec le rebond de l'activité économique, le revenu salarial a fortement augmenté en 2021 (+2,4 %), et plus particulièrement dans le secteur privé (+3,2 %). Sur l'ensemble de la période, et plus particulièrement depuis 2009, l'évolution a été plus favorable aux femmes qu'aux hommes.

La dispersion des revenus salariaux est plus grande que celle des salaires en équivalent temps plein, car elle reflète aussi les écarts de volume de travail. Le rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile de revenu salarial (rapport interdécile, D9/D1) est de 13,6 en 2021 (figure 3). La dispersion est plus importante dans la moitié basse de la distribution que dans la moitié haute : le rapport entre la médiane et le 1^{er} décile (D5/D1) est 3,1 fois plus élevé que le rapport entre le 9^e décile et la médiane (D9/D5). La dispersion des revenus salariaux dans la moitié basse de la distribution est nettement plus forte pour les employés que pour les cadres. Elle est aussi plus forte pour les femmes que pour les hommes. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des volumes de travail des femmes et des employés.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

1. Revenu salarial annuel moyen en 2021

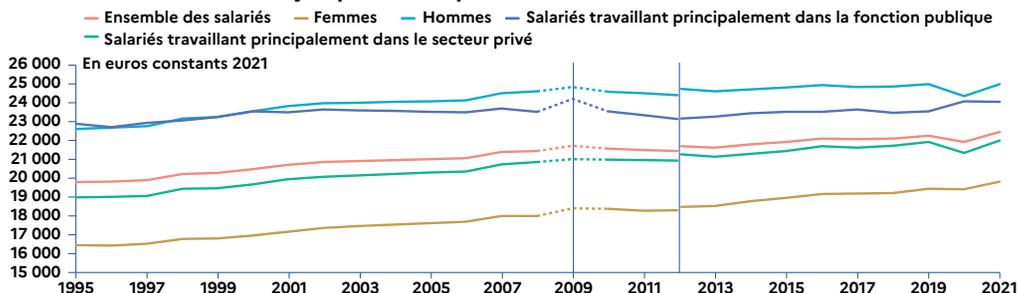
Caractéristiques	Revenu salarial (en euros)	Salaires annuel moyen en EQTP (en euros)	Volume de travail annuel moyen en EQTP
Sexe			
Femmes	19 760	27 740	0,71
Hommes	24 970	32 570	0,77
Âge			
Moins de 25 ans	8 380	19 430	0,43
25-39 ans	20 750	27 240	0,76
40-49 ans	26 530	32 320	0,82
50-54 ans	27 800	33 440	0,83
55 ans ou plus	26 690	35 770	0,75
Diplôme			
Diplôme supérieur à bac+2	38 870	44 940	0,87
Bac+2	27 490	32 510	0,85
Bac	21 650	26 900	0,80
CAP, BEP ou moins	18 600	24 690	0,75
Sans diplôme	15 650	22 620	0,69
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres	43 000	50 050	0,86
Professions intermédiaires	23 940	29 590	0,81
Employés	14 530	22 350	0,65
Ouvriers	16 040	22 680	0,71
Quotité de travail			
Temps complet	26 230	31 350	0,84
Temps partiel	12 330	25 470	0,48
Secteur			
Secteur privé	21 970	30 560	0,72
Fonction publique	24 040	29 440	0,82
Ensemble	22 420	30 290	0,74

Lecture: en 2021, le revenu salarial moyen des femmes est de 19 760 euros.

Champ: France, hors Mayotte; tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers employeurs.

Source: Insee, panel Tous Salariés.

2. Revenu salarial annuel moyen par sexe et par secteur



Note: ruptures de séries en 2009 et 2012; pour en savoir plus, voir Sources.

Lecture: en 2021, le revenu moyen en euros constants de l'ensemble des salariés est de 22 417 euros.

Champ: France métropolitaine jusqu'en 2001; France, hors Mayotte, à partir de 2002; tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers employeurs.

Source: Insee, panel Tous Salariés.

3. Dispersion du revenu salarial annuel en 2021

En euros

Distribution	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Décile							
1 ^{er} décile (D1)	2 603	3 508	11 774	6 529	1 837	2 309	2 990
Médiane (D5)	18 265	21 425	37 078	24 459	14 616	17 049	19 834
9 ^e décile (D9)	36 119	45 240	72 266	37 460	26 383	27 522	40 666
Rapport interdécile							
D9/D1	13,9	12,9	6,1	5,7	14,4	11,9	13,6
D9/D5	2,0	2,1	1,9	1,5	1,8	1,6	2,1
D5/D1	7,0	6,1	3,1	3,7	8,0	7,4	6,6

¹ Y compris les chefs d'entreprise salariés.

Lecture: en 2021, 10% des femmes perçoivent un revenu salarial annuel inférieur à 2 603 euros.

Champ: France, hors Mayotte; tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers employeurs.

Source: Insee, panel Tous Salariés.

5.8 Inégalités salariales

Les inégalités salariales sont d'abord décrites avec le salaire en équivalent temps plein (EQTP) ou le salaire net journalier à temps complet, établis à volume de travail donné. Les inégalités de revenu salarial intègrent la variabilité du volume de travail. Ces inégalités sont mesurées ici par les rapports interdéciles et par la part de la masse salariale perçue par les salariés les mieux rémunérés.

Dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier a beaucoup diminué de 1967 jusqu'au milieu des années 1980, passant de 4,0 à 3,0 (figure 1). Il a ensuite un peu fluctué autour de 3,0 jusqu'en 2019. En 2020, il s'est fortement accru, à 3,5, du fait notamment de la hausse des écarts dans le bas de la distribution : lors de la crise sanitaire, les salariés les moins rémunérés ont été plus fréquemment en situation de chômage partiel, ce qui a diminué plus fortement leur salaire journalier. En 2021, le recours au chômage partiel ayant diminué, le rapport interdécile s'est replié à 3,2. La forte baisse des inégalités dans les années 1970 est due à une réduction des écarts dans le bas de l'échelle des salaires, liée notamment aux revalorisations du Smic ; le rapport du 9^e décile (D9) à la médiane (D5), qui décrit les inégalités dans le haut de l'échelle salariale, est resté bien plus stable sur la période, fluctuant autour de 2,0.

Dans la fonction publique, la dispersion des salaires nets journaliers est moins forte que dans le secteur privé, en particulier dans la moitié supérieure de la distribution : le rapport D9/D5 se situe entre 1,6 et 1,7, contre 2,0 dans le secteur privé. La dispersion des salaires a peu varié depuis la fin des années 1980 dans la fonction publique : le rapport D9/D1 est resté compris entre 2,3 et 2,6, se stabilisant à 2,4 de 2013 à 2021.

Alors que les inégalités de salaire dans le secteur privé ont diminué depuis la fin des années 1960, celles de revenu salarial ont globalement augmenté (figure 2). Notamment, le rapport D9/D1 du revenu salarial dans le secteur privé a fortement augmenté du milieu des années 1970 jusqu'au milieu des

années 1990, puis s'est légèrement replié jusqu'en 2008. Après une brève stabilisation, il a baissé à nouveau de 2014 à 2021.

Ces évolutions reflètent celles du bas de l'échelle des revenus salariaux (D5/D1). Les inégalités de revenu salarial s'y sont accrues jusqu'au milieu des années 1990 avec l'amplification des écarts en matière de temps de travail. Elle est liée à la hausse de la part des contrats courts et de l'intérim, plus forte pour les premiers déciles, et à celle de la part de salariés à temps partiel.

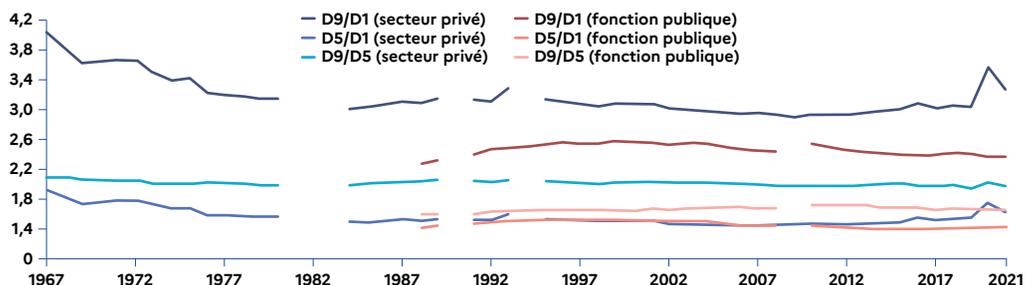
Dans le haut de la distribution du revenu salarial, le rapport D9/D5 a globalement peu fluctué sur longue période. Mais la part dans les revenus salariaux du secteur privé des 1% des salariés les mieux rémunérés a davantage varié (figure 3). Après une baisse au cours des années 1970 (de 8,4% en 1967 à 6,8% en 1980), cette part a augmenté entre 1997 et 2018 (de 6,9% à 8,1%), hormis un léger recul durant la crise économique de 2008-2009. Cette tendance haussière s'est interrompue avec un repli en 2019 (à 7,6%), puis cette part est restée inférieure à son niveau de 2018 en 2020 et 2021 (7,9%). Le dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), ciblé sur les salaires les moins élevés, a notamment favorisé cette rupture de tendance.

Les inégalités de revenu salarial (D9/D1) sont deux fois plus faibles dans la fonction publique que dans le secteur privé, mais sont plus marquées que pour les salaires journaliers. Jusqu'au milieu des années 2000, les inégalités de revenu salarial du secteur public ont été en phase avec celles des salaires journaliers. Après une nouvelle hausse entre 2007 et 2011, elles ont baissé jusqu'en 2014 et se sont stabilisées depuis. Leur évolution provient, comme dans le privé, du bas de l'échelle des revenus salariaux (D5/D1), alors que le rapport D9/D5 est resté globalement stable. La part de la masse salariale perçue par les 1% les mieux rémunérés, près de deux fois plus faible que dans le secteur privé, est restée stable depuis 2005.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

1. Distribution du salaire net journalier à temps complet dans le secteur privé et la fonction publique



nd: données non disponibles.

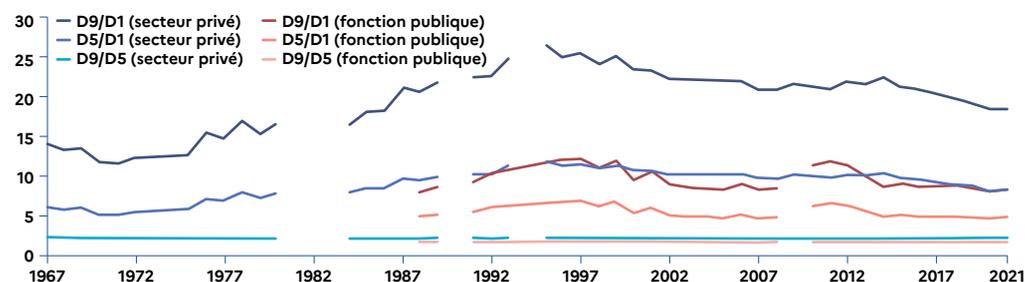
Note: les données sur l'ensemble de la fonction publique ne sont disponibles dans le panel Tous Salariés qu'à partir de l'année 1988. 1994 : rupture de série; 2002-2006 : évolutions lissées.

Lecture: dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier à temps complet est de 3,22 en 2021.

Champ: France métropolitaine jusqu'en 2001 ; France, hors Mayotte, à partir de 2002 ; tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers employeurs.

Source: Insee, panel Tous Salariés.

2. Distribution du revenu salarial dans le secteur privé et la fonction publique



nd: données non disponibles.

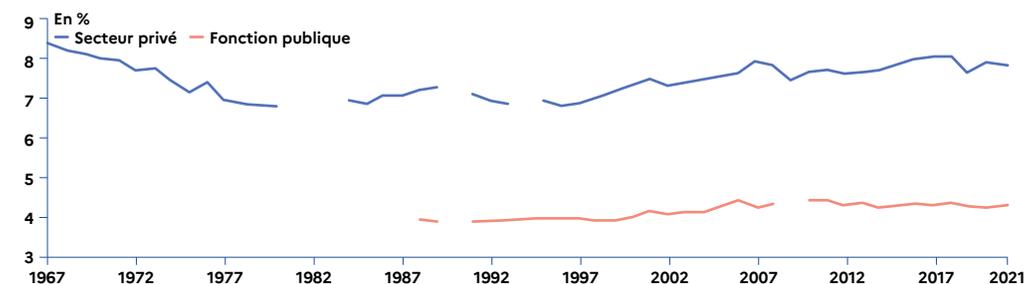
Note: le revenu salarial dans le secteur privé représente la somme des salaires des seuls postes du secteur privé et des entreprises publiques. Celui de la fonction publique correspond au revenu salarial total (y compris les postes du secteur privé) des salariés travaillant principalement dans la fonction publique. Voir aussi note figure 1.

Lecture: dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du revenu salarial est de 18,39 en 2021.

Champ: France métropolitaine jusqu'en 2001 ; France, hors Mayotte, à partir de 2002 ; tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers employeurs.

Source: Insee, panel Tous Salariés.

3. Part de la masse salariale perçue par les 1 % de salariés les mieux rémunérés dans le secteur privé et la fonction publique



nd: données non disponibles.

Note: le revenu salarial dans le secteur privé représente la somme des salaires des seuls postes du secteur privé et des entreprises publiques. Celui de la fonction publique correspond au revenu salarial total (y compris les postes du secteur privé) des salariés travaillant principalement dans la fonction publique. Voir aussi note figure 1.

Lecture: en 1967, en France métropolitaine dans le secteur privé, 8,4% de la masse salariale totale revient aux 1% de salariés ayant le revenu salarial le plus élevé.

Champ: France métropolitaine jusqu'en 2001 ; France, hors Mayotte, à partir de 2002 ; tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers employeurs.

Source: Insee, panel Tous Salariés.

5.9 Revenus d'activité des non-salariés

Fin 2022, hors secteur agricole, 3,6 millions de personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée (figure 1). Parmi elles, 42 % travaillent dans le commerce et l'artisanat commercial, la santé et la construction, alors que ces secteurs ne rassemblent que 36 % des salariés non agricoles du privé. Les micro-entrepreneurs (ME) économiquement actifs représentent 49 % des non-salariés, et même près de 80 % dans certaines activités (comme l'enseignement ou le commerce de détail hors magasin). Leur nombre a fortement progressé ces dernières années, de 90 % entre 2017 et 2022, sous l'effet du doublement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit à ce statut. Celui de non-salariés classiques a diminué de près de 10 % de 2014 à 2019 ; il est resté quasi stable en 2020 (-0,2 %), grâce notamment aux dispositifs de soutien durant la crise sanitaire, avant d'augmenter légèrement en 2021 (+0,5 %) et 2022 (+0,4 %).

En 2022, hors agriculture et hors ME, les non-salariés classiques perçoivent en moyenne un revenu d'activité de 4 030 euros par mois. Les activités de médecine sont les plus rémunératrices (9 720 euros par mois), suivies des activités juridiques et comptables (8 510 euros) et du commerce pharmaceutique (7 900 euros). À l'opposé, le revenu moyen est le plus faible dans le commerce de détail, hors magasin (1 480 euros par mois). Les ME économiquement actifs perçoivent en moyenne 670 euros par mois au titre de leur activité non salariée. Par ailleurs, un sur quatre occupe un emploi salarié dont il tire ses principales ressources, contre un sur vingt parmi les non-salariés classiques.

Les femmes restent minoritaires parmi les non-salariés (41 % en 2022), mais leur part continue d'augmenter régulièrement (31 % en 2008). Hors

ME, elles perçoivent en moyenne 3 470 euros par mois en 2022, soit 20 % de moins que les hommes (4 360 euros). Elles sont pourtant proportionnellement plus nombreuses (entre 44 % et 56 %) dans les trois secteurs les plus rémunérateurs, mais y gagnent nettement moins que les hommes (-36 % parmi les médecins et dentistes, -40 % dans les activités juridiques et comptables, -21 % dans le commerce pharmaceutique), en partie car elles exercent leur activité depuis moins longtemps et pour un nombre d'heures moins élevé dans l'année.

Hors agriculture, 11 % des non-salariés classiques ont déclaré un revenu nul ou déficitaire en 2022, car ils n'ont pas dégagé de bénéfices ou ne se sont pas versé de rémunération. Parmi ceux percevant un revenu positif, 10 % ont gagné moins de 650 euros par mois, la moitié moins de 2 900 euros et 10 % plus de 9 320 euros (figure 2). Le rapport interdécile (D9/D1) du revenu d'activité des non-salariés classiques est ainsi de 14, quand celui des ME est de 80. En intégrant les ME, le rapport interdécile de l'ensemble des non-salariés atteint 116. Ceci illustre la faiblesse des revenus des ME, du fait de périodes d'activité parfois très courtes.

Pénalisé par la crise sanitaire et la chute de l'activité qui en a résulté, le revenu d'activité moyen des non-salariés en euros constants a chuté en 2020 (-8,9%). Après un net rebond en 2021 (+3,6%), il s'est à nouveau replié en 2022 (-6,9%), sous l'effet d'un net regain d'inflation (figure 3). En euros constants, le revenu moyen des non-salariés classiques en 2022 est inférieur de 2,1 % à son niveau d'avant-crise (2019), tandis que celui des micro-entrepreneurs l'excède de 6,1%. En incluant les ME, le revenu moyen des non-salariés a diminué de 12,1 % entre 2019 et 2022, du fait de l'augmentation du nombre de ME conjuguée à la faiblesse de leur revenu d'activité.

Définition

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Pour en savoir plus

- « En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent », *Insee Première* n° 1961, juillet 2023.
- « Emploi et revenus des indépendants », *Insee Références*, édition 2020.

1. Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur en 2022

Caractéristiques	Effectifs au 31 décembre (y c. ME)			Revenu mensuel (hors ME)			Revenu mensuel moyen des ME (en euros)	
	Ensemble ¹ (en milliers)	Femmes (en %)	Micro-entrepreneurs ¹ (ME) (en %)	Revenu moyen ² (en euros)				
				Ensemble	Femmes	Hommes		
Industrie (hors artisanat commercial)	187	44,9	64,5	3 200	1 950	3 500	13,8	380
Construction	433	3,3	45,7	2 940	2 250	2 970	8,7	920
Commerce et artisanat commercial	541	35,3	40,7	3 140	2 780	3 310	13,9	520
Commerce et réparation d'automobiles	79	6,7	40,2	2 640	2 280	2 670	13,7	520
Commerce de gros	96	31,9	44,6	3 890	2 940	4 160	18,0	980
Commerce pharmaceutique	25	56,0	0,3	7 900	7 060	8 980	3,1	640
Métiers de bouche	44	27,7	9,9	2 530	1 890	2 740	9,6	470
Commerce de détail en magasin	161	45,6	21,3	2 620	2 100	3 030	14,4	540
Commerce de détail hors magasin	137	40,7	78,3	1 480	1 160	1 630	20,6	340
Transports, dont :	154	7,9	60,1	2 060	1 960	2 070	12,4	270
taxis et VTC	53	8,1	31,6	1 530	1 850	1 490	8,8	730
Services aux entreprises et mixtes	956	39,7	57,6	5 260	4 360	5 700	13,1	860
Information-communication	131	21,2	68,5	4 130	3 030	4 280	15,6	1 010
Activités financières et d'assurance	48	25,0	18,7	6 250	4 550	6 710	12,7	1 080
Activités immobilières	80	43,8	49,9	3 090	2 350	3 470	25,5	1 210
Activités juridiques et comptables	102	52,2	2,1	8 510	6 420	10 780	4,0	1 340
Conseil de gestion	183	45,7	70,1	4 410	3 070	5 050	17,8	940
Architecture, ingénierie	80	24,3	40,7	4 010	2 900	4 270	10,9	1 110
Autres activités spécialisées	146	48,4	79,3	2 930	2 260	3 330	15,2	720
Vétérinaires	12	48,9	6,0	6 380	5 120	7 430	2,7	750
Services administratifs et de soutien aux entreprises	174	41,1	76,2	3 270	2 400	3 630	19,4	640
Services aux particuliers (hors santé)	790	54,9	62,3	1 910	1 580	2 190	15,5	550
Hébergement-restauration	191	37,9	23,9	2 080	1 670	2 310	18,5	630
Arts, spectacles et activités récréatives	100	39,0	77,0	1 880	1 500	2 040	21,2	510
Enseignement	195	50,0	78,4	1 900	1 700	2 020	13,8	620
Coiffure et soins de beauté	127	90,0	54,4	1 630	1 550	2 070	7,2	520
Autres services personnels	176	62,6	83,7	1 660	1 260	2 000	15,9	480
Santé humaine et action sociale, dont :	555	65,3	16,6	5 750	4 330	8 050	2,5	770
médecins et dentistes	165	44,1	0,1	9 720	7 420	11 510	2,1	750
professions paramédicales et sages-femmes	282	72,2	4,3	3 650	3 420	4 260	1,9	1 270
Ensemble	3 615	40,9	48,8	4 030	3 470	4 360	10,6	670

ME : micro-entrepreneur.

¹ Les non-salariés dont le secteur d'activité est inconnu ont été répartis dans les différents secteurs pour le calcul des effectifs. Dans les autres colonnes, ils sont en revanche pris en compte uniquement pour le total, mais pas dans le détail par secteur.

² Les revenus de ceux qui deviennent non-salariés en cours d'année sont annualisés, au prorata de leur durée d'affiliation. Les revenus de ceux qui ne sont plus non-salariés au 31 décembre sont exclus.

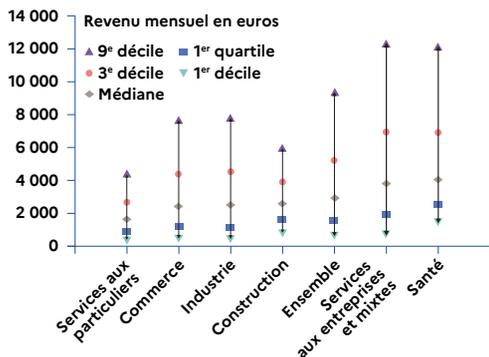
Note : les taxés d'office sont pris en compte dans les effectifs mais pas dans les revenus.

Lecture : fin 2022, 433 000 personnes travaillent dans la construction, dont 45,7 % de micro-entrepreneurs (ME) et 3,3 % de femmes. Dans ce secteur, le revenu mensuel moyen (hors ME) est de 2 940 euros, celui des ME de 920 euros.

Champ : France, hors Mayotte ; personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-Salariés 2022.

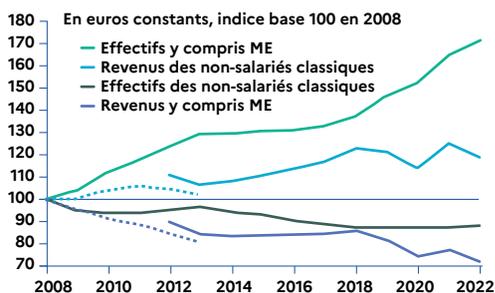
2. Dispersion des revenus des non-salariés classiques en 2022 selon le secteur d'activité



Lecture : dans les services aux particuliers, un non-salarié classique sur dix perçoit un revenu d'activité inférieur à 350 euros par mois (1^{er} décile).
Champ : France, hors Mayotte ; non-salariés en activité au 31 décembre 2022, hors agriculture, hors micro-entrepreneurs, hors revenus nuls et hors taxés d'office.

Source : Insee, base Non-Salariés 2022.

3. Évolution du revenu moyen et des effectifs non salariés entre 2008 et 2022



ME : micro-entrepreneur.

Note : la définition du revenu a changé en 2013. Les courbes en trait plein (respectivement en trait pointillé) illustrent les évolutions selon la définition du revenu en vigueur à partir de 2013 (respectivement avant 2013).
Lecture : entre 2008 et 2022, les effectifs des non-salariés (y compris ME) ont augmenté de 72 %.

Champ : France, hors Mayotte ; non-salariés en activité au 31 décembre, hors agriculture et hors taxés d'office.

Source : Insee, bases Non-Salariés.

5.10 Disparités de salaires et de revenus d'activité entre les régions

Dans le secteur privé, le salaire en équivalent temps plein (EQTP) moyen au lieu de travail est nettement plus élevé en Île-de-France que dans les autres régions : en 2022, il y dépasse la moyenne nationale de 28 %, et même de 57 % dans les Hauts-de-Seine (figure 1). Dans toutes les autres régions, il est inférieur à la moyenne nationale. Ces écarts proviennent notamment de la concentration, en Île-de-France, des salariés les plus diplômés et des cadres, ainsi que de la localisation des secteurs les plus rémunérateurs (finance-assurance, information-communication). Ils sont aussi liés à des prix à la consommation ou du foncier plus élevés en région parisienne qu'ailleurs en France métropolitaine. Pour les mêmes raisons, le salaire moyen est relativement plus élevé dans les départements couvrant les grandes métropoles. Parmi les DOM, le salaire moyen est relativement plus élevé en Guyane, notamment en raison des activités liées à la base spatiale, et plus faible à La Réunion.

Dans la fonction publique, le salaire moyen est beaucoup plus homogène entre les départements métropolitains que dans le secteur privé. Il reste supérieur en Île-de-France, où il dépasse la moyenne nationale de 6 % en 2021, notamment à Paris où il la dépasse de 17 % (figure 2). Cet écart provient pour partie de la présence des directions générales des ministères, qui concentrent davantage de salariés occupant des fonctions d'encadrement et de direction, et d'indemnités de résidence plus élevées en Île-de-France, pour compenser un coût du logement plus important. À l'inverse du secteur privé, le salaire moyen dans la fonction publique est nettement plus élevé dans

les DOM qu'en France métropolitaine, de 22 % pour La Réunion à 26 % pour la Guadeloupe, du fait du dispositif de majoration des traitements pour les fonctionnaires travaillant dans ces départements.

Le revenu salarial intègre à la fois le salaire moyen en EQTP et le volume de travail salarié réalisé au cours de l'année. Il y a nettement plus de différences territoriales selon la première dimension que selon la seconde. Dans l'ensemble, le revenu salarial est ainsi largement plus élevé en Île-de-France que dans le reste du territoire (+29 % en 2021), surtout du fait du secteur privé (figure 3). Il est aussi relativement plus élevé dans les DOM, à l'exception de La Réunion (-5 %), ce qui est dû aux salaires de la fonction publique.

Le revenu d'activité des non-salariés est moins concentré sur le territoire que le revenu salarial. En 2022, il dépasse de 16 % la moyenne nationale en Île-de-France (+60 % à Paris), et lui est supérieur dans cinq autres régions métropolitaines et deux DOM (figure 4). En France métropolitaine, le revenu d'activité des non-salariés est plus élevé dans les départements du nord que dans ceux du sud. Dans les DOM, le revenu d'activité est plus élevé en Guyane et à La Réunion. Ces disparités proviennent en partie de différences de structure par catégorie et secteur d'activité des non-salariés. Le revenu d'activité des non-salariés est ainsi plus faible dans les régions où les micro-entrepreneurs sont davantage représentés (Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et plus élevé dans les régions concentrant des professions libérales de la santé (Hauts-de-France, Grand Est et La Réunion) ou de services aux entreprises (Île-de-France).

Définitions

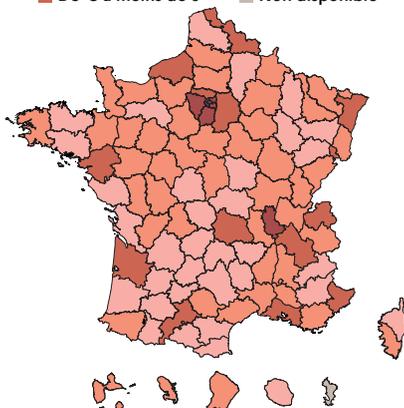
Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Les cadres sont plus présents dans les grandes aires d'attraction des villes et leurs salaires y sont plus élevés », Emploi, chômage, revenus du travail, *Insee Références*, édition 2021.
- « Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud », *Insee Première* n° 1672, novembre 2017.

1. Salaire en EQTP dans le secteur privé en 2022, par département

Écart à la moyenne nationale, en %



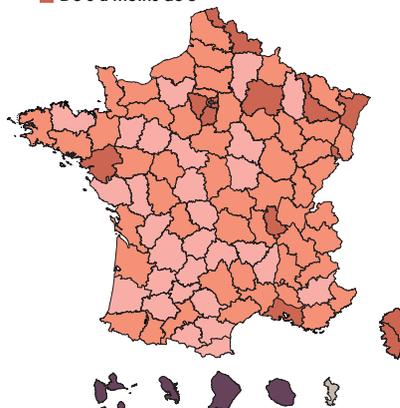
nd: données non disponibles.

Lecture: en 2022, dans les Hauts-de-Seine, dans le secteur privé, le salaire moyen en EQTP dépasse la moyenne nationale de 57,0%.
Champ: salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source: Insee, base Tous Salariés.

2. Salaire en EQTP dans la fonction publique en 2021, par département

Écart à la moyenne nationale, en %



nd: données non disponibles.

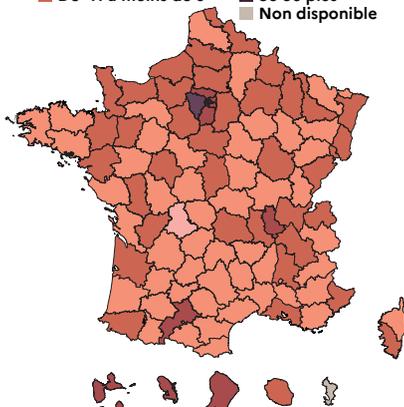
Lecture: en 2021, dans l'Ain, le salaire moyen en EQTP dans la fonction publique est inférieur de 5,7% à la moyenne nationale.

Champ: salariés de la fonction publique hors militaires, apprentis, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux.

Source: Insee, Siasp.

3. Revenu salarial en 2021, par département

Écart à la moyenne nationale, en %



nd: données non disponibles.

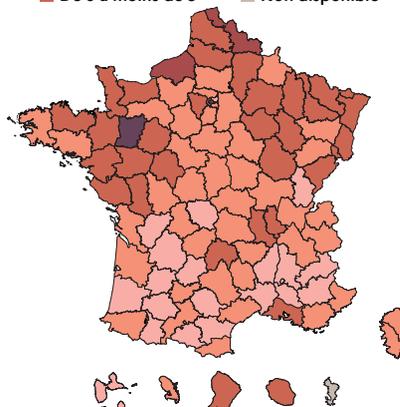
Lecture: en 2021, en Haute-Garonne, le revenu salarial moyen dépasse la moyenne nationale de 1,2%.

Champ: ensemble des salariés, hors salariés agricoles et apprentis, stagiaires, élus et salariés des particuliers employeurs.

Source: Insee, panel Tous Salariés.

4. Revenu d'activité des non-salariés en 2022, par département

Écart à la moyenne nationale, en %



nd: données non disponibles.

Lecture: en 2022, en Ille-et-Vilaine, le revenu d'activité moyen des non-salariés dépasse la moyenne nationale de 4,7%.

Champ: ensemble des personnes ayant exercé une activité non salariée au cours de l'année 2022, hors agriculture et hors taxés d'office.

Source: Insee, base Non-Salariés.

6.1 Emploi et chômage en Europe

En moyenne en 2023, 70,4% des habitants de 15 à 64 ans de l'Union européenne (UE) sont en emploi (figure 1). Ce taux d'emploi a augmenté de 0,6 point par rapport à 2022 et se situe 2,3 points au-dessus de son niveau de 2019. En 2023, le taux d'emploi s'échelonne de 61,5% en Italie à 82,4% aux Pays-Bas ; il est de 68,4% en France.

Dans l'UE, le taux d'emploi des hommes (75,1%) est supérieur à celui des femmes (65,8%). L'écart est plus grand dans les pays de l'Est et du Sud de l'Europe et plus réduit dans les pays nordiques.

En 2023, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) de l'UE atteint 35,2%, soit +0,4 point par rapport à 2022. Les disparités entre pays sont fortes : le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20% en Grèce, en Roumanie et en Bulgarie, alors qu'il dépasse 50% en Allemagne, en Autriche, au Danemark et même 75% aux Pays-Bas. Les écarts entre pays reflètent des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés plus ou moins marquées d'insertion des jeunes sur le marché du travail. En France, le taux d'emploi des jeunes est de 35,2% en 2023, soit au même niveau que la moyenne européenne. Par rapport à 2019, avant la crise sanitaire, il a progressé de 5,1 points en France, soit la deuxième progression la plus forte de l'UE après l'Irlande (+7,2 points) et nettement plus qu'en moyenne dans l'UE (+1,7 point).

En 2023, le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) s'établit à 63,9% dans l'UE. Il dépasse 70% en Suède, en Estonie, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Danemark, en Tchéquie, en Finlande et en Lettonie. En France (58,4%) il est inférieur à la moyenne européenne ; il a augmenté de 3,9 points depuis 2019, soit un peu moins qu'en moyenne en Europe (+5,3 points).

Au sein de l'UE, moins d'une personne en emploi sur cinq est à temps partiel (17,8% en 2023). Cette proportion a légèrement augmenté par rapport à 2022 (+0,2 point) mais demeure inférieure de 1,5 point à son niveau de 2019. En France, elle est de 16,6%, soit 1,2 point au-dessous de la moyenne de l'UE. La part du temps partiel est nettement supérieure en Belgique (23,7%), au Danemark (25,2%), en Allemagne (28,8%), en Autriche (30,1%), et surtout aux Pays-Bas (42,4%). En moyenne dans l'UE, les femmes sont bien plus souvent à temps partiel (28,6%) que les hommes (8,4%).

En 2023, 11,5% des personnes en emploi de l'UE sont en emploi à durée limitée. Le recours aux contrats temporaires est peu fréquent en Roumanie, en Bulgarie, en Slovaquie ou dans les pays Baltiques (au plus 2,8% des personnes en emploi). En revanche, il est supérieur à la moyenne européenne en France (13,6% de l'emploi) et il l'excède très nettement aux Pays-Bas (22,9%).

En 2023, le taux de chômage des 15-74 ans de l'UE s'établit à 6,0%. Il a légèrement diminué en 2023 (-0,2 point), après -0,9 point en 2022. Il se situe 0,8 point au-dessous de son niveau de 2019 (6,8%), avant la crise sanitaire de 2020 (figure 2). Dans quatorze pays, le taux de chômage est inférieur en 2023 à son niveau de 2019, notamment en Espagne (-2,0 points), en Italie (-2,2 points) et surtout en Grèce (-6,8 points). Le taux de chômage demeure plus élevé que la moyenne européenne dans ces trois pays qui affichent les taux les plus élevés de l'UE. En France, avec 7,3%, il correspond au cinquième taux de chômage le plus élevé ; il se situe 1,1 point au-dessous de son niveau de 2019 soit la quatrième plus forte baisse de l'UE en quatre ans.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- Voir tableaux Eurostat sur le site ec.europa.eu.

1. Taux d'emploi, de chômage et indicateurs sur l'emploi en 2023

En %

Pays	Taux d'emploi des 15-64 ans			Taux d'emploi des 15-24 ans	Taux d'emploi des 55-64 ans	Taux d'emploi des 20-64 ans	Taux de chômage ¹ des 15-24 ans	Taux de chômage des 15-74 ans	Part des personnes en emploi à temps partiel	Part de l'emploi à durée limitée ²
	Ensemble	Femmes	Hommes							
Allemagne	77,4	73,7	80,9	50,9	74,7	81,3	5,8	3,0	28,8	11,0
Autriche	74,1	70,3	77,9	53,1	57,3	77,2	10,4	5,1	30,1	8,0
Belgique	66,6	63,3	69,9	26,5	57,8	72,1	16,1	5,5	23,7	8,0
Bulgarie	70,7	67,4	73,9	18,8	69,5	76,2	12,1	4,3	1,4	2,7
Chypre	74,1	70,2	78,3	36,5	66,9	78,9	16,9	6,1	8,0	11,9
Croatie	65,7	62,1	69,3	25,3	51,7	70,7	19,0	6,1	3,7	9,6
Danemark	76,6	74,2	78,9	57,0	74,2	79,8	11,5	5,1	25,2	9,4
Espagne	65,4	60,9	70,0	23,7	59,5	70,7	28,5	12,1	13,2	14,6
Estonie	76,2	75,4	77,1	36,1	76,0	82,1	17,3	6,4	13,5	2,8
Finlande	74,0	74,1	73,9	45,9	71,7	78,2	16,2	7,2	16,8	13,5
France	68,4	66,0	71,0	35,2	58,4	74,4	17,2	7,3	16,6	13,6
Grèce	61,8	52,8	70,8	18,3	54,1	67,4	26,7	11,1	7,3	7,6
Hongrie	74,8	70,5	79,0	27,4	69,1	80,7	12,8	4,1	4,0	4,4
Irlande	74,0	69,9	78,2	48,4	67,5	79,1	10,6	4,3	20,4	7,4
Italie	61,5	52,5	70,4	20,4	57,3	66,3	22,7	7,7	17,6	12,9
Lettonie	71,4	70,2	72,7	30,6	70,9	77,5	12,3	6,5	6,8	2,3
Lituanie	73,2	72,6	73,7	30,8	69,1	78,5	13,8	6,9	5,9	1,7
Luxembourg	70,3	66,8	73,6	29,0	46,3	74,8	18,8	5,2	18,2	6,7
Malte	78,2	70,7	84,5	49,8	56,5	81,7	9,1	3,1	10,7	7,6
Pays-Bas	82,4	78,9	86,0	76,5	75,0	83,5	8,2	3,6	42,4	22,9
Pologne	72,3	66,7	77,8	28,5	57,9	77,7	11,4	2,8	5,7	12,2
Portugal	72,5	70,3	74,8	28,2	67,1	78,2	20,3	6,5	7,2	15,2
Roumanie	63,0	54,3	71,7	18,7	51,0	68,7	21,8	5,6	3,4	2,1
Slovaquie	72,0	68,4	75,5	21,7	66,6	77,5	19,8	5,8	3,3	3,6
Slovénie	72,5	69,4	75,4	32,6	54,2	77,5	9,9	3,7	8,5	9,7
Suède	77,5	75,6	79,2	44,8	78,1	82,7	22,1	7,7	19,9	12,7
Tchéquie	75,1	68,2	81,6	25,5	74,0	81,7	8,3	2,6	6,9	5,9
Zone euro	70,1	65,6	74,6	36,8	64,1	74,8	14,4	6,5	20,7	12,5
UE	70,4	65,8	75,1	35,2	63,9	75,4	14,5	6,0	17,8	11,5

¹ La convention en France est de mesurer le taux de chômage pour les 15 ans ou plus. Pour les comparaisons européennes, la convention est de limiter aux 15-74 ans. Le nombre d'actifs étant très faible après 75 ans en France, les résultats sur ces deux champs y sont très proches (taux de chômage de 7,3 % en 2023 dans les deux cas).

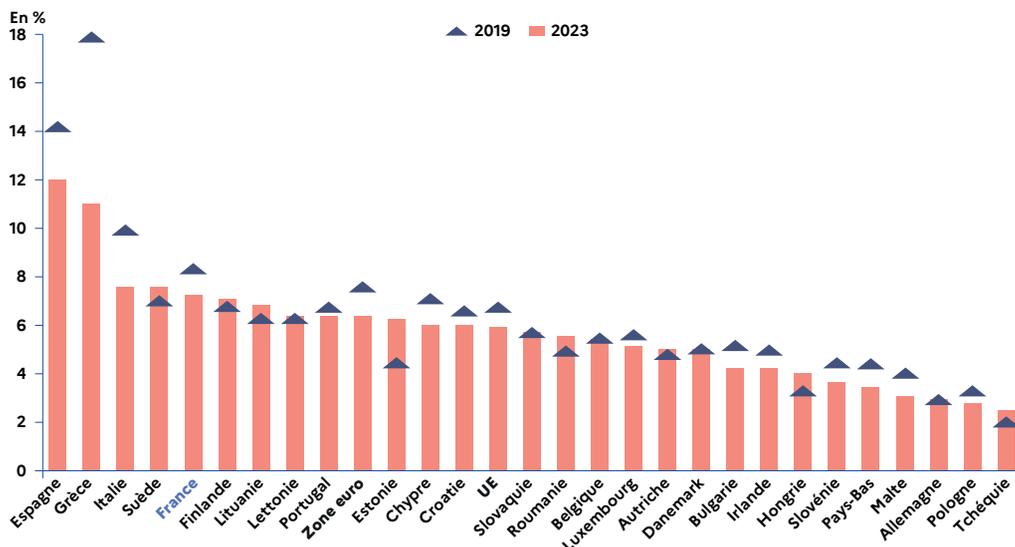
² Emplois ayant un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur : contrats à durée déterminée (dont ceux en contrats aidés), missions d'intérim et contrats d'apprentissage.

Lecture : en 2023, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans dans l'Union européenne est de 70,4 %.

Champ : UE ; personnes de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (15-74 ans pour le chômage).

Sources : instituts nationaux de statistiques ; Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en mars 2024).

2. Taux de chômage en 2019 et 2023



Lecture : en 2023, le taux de chômage dans l'Union européenne est de 6,0 %.

Champ : UE ; personnes de 15 à 74 ans vivant en ménage ordinaire.

Sources : instituts nationaux de statistiques ; Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en mars 2024).

6.2 Groupes socioéconomiques en Europe

Dans l'Union européenne (UE), en 2023, parmi 199 millions de personnes en emploi, 5,2% sont cadres dirigeants selon la nomenclature Eseg (figure 1). Cette proportion varie fortement selon les pays, de 2,4% en Finlande jusqu'à 11,5% à Malte. Elle est plus élevée qu'en moyenne en France (6,9%) et plus faible en Allemagne (4,3%). Dans l'ensemble, sept cadres dirigeants sur dix sont salariés de leur entreprise.

Les professions intellectuelles et scientifiques représentent 22,1% des emplois de l'UE, un sur quatre travaillant dans l'enseignement. Leur part varie de 15,3% en Italie à 45,2% au Luxembourg. Ces professions sont plus fréquentes en France (24,0%) et dans les pays du Nord de l'UE (29,5% en moyenne).

Les professions intermédiaires salariées constituent 14,5% des emplois européens. Leur part est de 17,3% des emplois en France comme dans les pays de l'Ouest de l'UE. En revanche, elles sont bien moins représentées dans le Sud et l'Est, ainsi qu'en Irlande.

Les petits entrepreneurs regroupent les exploitants agricoles, commerçants et artisans à leur compte. En 2023, ils représentent 9,0% des emplois de l'UE. Ils sont moins nombreux dans la plupart des pays du Nord de l'UE (6,4% en moyenne) et de l'Ouest (5,8% en moyenne). Plus particulièrement, leur part est de 7,1% en France et de 4,0% en Allemagne. En revanche, ils représentent 23,2% des emplois en Grèce et un peu plus de 12% en moyenne dans les pays du Sud et de l'Est.

Parmi ces petits entrepreneurs, les exploitants agricoles sont surreprésentés dans les pays de l'Est en moyenne, ainsi qu'en Lettonie, Autriche, Irlande, Croatie, Grèce et Slovaquie.

Parmi les emplois de l'UE, 14,5% sont des postes d'employés qualifiés, de type administratif ou des professions de la santé (aides-soignants), du social et de la sécurité (agents de police, notamment) ; près de deux emplois sur trois de ce groupe sont occupés par des femmes (figure 2). La part des employés qualifiés en France est de 14,6%, très proche de la moyenne de l'UE. Elle est plus basse dans l'Est de l'UE.

Les ouvriers qualifiés représentent 16,4% des personnes ayant un emploi dans l'UE, très souvent des hommes travaillant dans l'industrie et la construction. La proportion d'ouvriers qualifiés varie de 8,2% aux Pays-Bas à 20% ou plus en moyenne dans l'Est de l'UE, les pays Baltes et en Croatie. Elle est plus faible en France (13,8%) qu'en Allemagne (15,9%).

Plus d'un emploi de l'UE sur six (17,8%) relève des professions peu qualifiées : personnels de service, employés de commerce ou agents d'entretien, mais aussi ouvriers peu qualifiés, manœuvres et ouvriers agricoles. Plus souvent qu'en moyenne à temps partiel (33%, contre 18%) et avec des contrats à durée limitée (20%, contre 14%), la majorité de ces emplois sont occupés par des femmes. Comparée à la moyenne de l'UE, la part de ces professions dans l'emploi est inférieure en France (16,0%) et proche en Allemagne (17,3%).

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Eseg = European Socio-economic Groups – Nomenclature socioéconomique européenne », *Documents de travail* n° F1604, Insee, février 2016.
- « Les Européens au travail en sept catégories socioéconomiques », *La France dans l'Union européenne*, Insee Références, édition 2014.
- Voir les regroupements de pays de l'ONU.

1. Répartition des personnes en emploi par groupe socioéconomique et par pays dans l'UE en 2023

En %

Pays	Cadres dirigeants	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires salariées	Petits entrepreneurs	Employés qualifiés salariés	Ouvriers qualifiés salariés	Salariés peu qualifiés	Ensemble des personnes en emploi (en milliers)
Allemagne	4,3	22,8	18,5	4,0	16,3	15,9	17,3	41 357
Autriche	5,5	22,0	16,7	7,3	13,5	15,5	19,6	4 394
Belgique	7,9	25,5	13,5	7,8	16,1	13,2	16,1	4 954
Bulgarie	5,6	18,1	9,2	7,2	11,4	24,2	24,3	2 828
Chypre	4,3	23,3	13,7	7,4	15,0	11,6	24,7	448
Croatie	6,1	20,6	13,1	7,2	13,0	19,6	20,0	1 572
Danemark	2,6	28,7	16,4	5,1	14,7	10,7	19,7	2 881
Espagne	4,4	19,1	10,8	10,5	16,4	15,7	23,1	20 851
Estonie	8,0	25,0	13,2	6,5	10,6	21,7	15,1	653
Finlande	2,4	27,7	18,0	8,5	12,5	14,3	15,9	2 532
France	6,9	24,0	17,3	7,1	14,6	13,8	16,0	27 946
Grèce	3,6	21,5	6,7	23,2	14,1	11,7	19,2	4 078
Hongrie	4,0	18,5	14,5	8,7	11,9	24,1	18,2	4 604
Irlande	9,7	28,6	11,4	7,2	14,7	10,6	17,3	2 598
Italie	3,7	15,3	14,4	13,8	17,2	16,2	19,5	22 835
Lettonie	11,0	21,3	12,9	5,7	9,8	18,2	20,7	833
Lituanie	9,0	29,0	8,6	8,2	6,9	20,4	17,9	1 368
Luxembourg	4,1	45,2	13,6	4,6	9,0	8,3	12,3	318
Malte	11,5	20,2	11,2	10,3	18,1	12,1	16,6	292
Pays-Bas	6,2	30,9	14,5	8,4	13,2	8,2	17,9	9 380
Pologne	7,0	23,2	12,0	14,2	10,3	19,9	12,7	16 865
Portugal	5,9	21,4	10,3	8,1	16,3	18,8	19,2	4 762
Roumanie	3,0	17,6	7,1	12,5	9,1	29,5	21,3	7 614
Slovaquie	5,9	16,7	14,0	11,0	14,3	21,1	17,1	2 560
Slovénie	3,9	22,8	12,7	9,7	11,0	19,4	19,7	970
Suède	6,6	33,5	16,8	5,3	14,9	11,5	11,3	5 059
Tchéquie	5,0	19,2	14,2	11,9	11,1	24,7	13,8	4 892
Zone euro	5,2	22,0	15,1	8,4	15,4	15,0	18,4	154 701
UE	5,2	22,1	14,5	9,0	14,5	16,4	17,8	199 444

Note : la somme en ligne des sept premières colonnes n'est pas toujours égale à 100 %, car certaines personnes ne sont pas classées (0,0 à 3,0 % selon le pays).

Lecture : en 2023, 5,2 % des 199 444 000 personnes en emploi dans l'Union européenne sont des cadres dirigeants.

Champ : UE, personnes en emploi au sens du BIT de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Sources : instituts nationaux de statistiques ; Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en avril 2024).

2. Part des femmes dans les groupes socioéconomiques des pays de l'UE en 2023

En %

Pays	Cadres dirigeants	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires salariées	Petits entrepreneurs	Employés qualifiés salariés	Ouvriers qualifiés salariés	Salariés peu qualifiés	Ensemble des personnes en emploi
Allemagne	28,8	50,7	56,0	32,8	63,1	12,1	57,9	47,1
Autriche	35,2	54,1	46,6	36,2	69,1	10,6	61,8	47,3
Belgique	33,9	55,8	51,2	33,5	62,7	8,4	60,8	47,4
Bulgarie	41,0	63,9	47,1	34,1	55,4	24,5	58,8	47,2
Chypre	25,3	56,3	48,0	37,5	66,4	6,9	59,7	49,0
Croatie	23,6	62,1	51,3	31,6	60,7	16,0	63,0	47,1
Danemark	31,4	56,4	43,4	29,2	70,8	11,2	48,4	48,0
Espagne	35,3	58,3	38,5	35,6	63,5	12,0	58,0	46,3
Estonie	35,0	64,6	53,5	32,5	66,5	18,2	69,0	49,5
Finlande	37,3	49,5	57,1	30,1	82,3	12,3	58,1	49,2
France	38,2	50,6	56,2	35,5	73,7	14,1	57,8	49,1
Grèce	27,3	56,8	42,6	31,3	53,1	10,5	56,9	42,9
Hongrie	36,5	53,7	63,7	35,5	63,4	21,9	57,9	47,1
Irlande	38,6	55,3	48,8	22,3	69,6	15,8	49,5	47,4
Italie	27,8	55,3	41,6	30,5	62,0	13,9	51,7	42,7
Lettonie	43,0	65,3	57,1	40,1	65,2	16,5	59,7	50,1
Lituanie	36,0	64,4	59,1	39,0	61,6	19,7	64,0	49,9
Luxembourg	19,8	48,9	52,2	49,7	54,7	///	61,3	46,6
Malte	35,1	49,7	39,0	29,9	59,7	13,8	45,0	41,5
Pays-Bas	29,1	49,3	54,1	32,5	66,8	11,3	55,9	47,7
Pologne	42,0	61,0	52,0	32,6	56,0	14,3	72,7	46,1
Portugal	38,6	58,5	46,3	39,7	65,6	22,9	64,0	50,1
Roumanie	32,1	60,5	51,5	32,3	51,7	20,5	59,6	42,7
Slovaquie	33,1	59,1	52,1	24,3	67,9	21,7	64,6	47,1
Slovénie	34,9	61,1	52,8	29,5	55,3	14,5	59,2	45,7
Suède	43,1	56,2	44,5	26,3	66,6	11,8	51,8	47,7
Tchéquie	27,4	52,2	50,9	27,8	66,0	20,4	69,5	43,9
Zone euro	33,2	53,3	51,2	33,0	65,3	13,4	57,3	46,8
UE	34,5	54,4	51,2	32,7	64,4	14,7	58,4	46,6

/// : non publié.

Lecture : en 2023, 34,5 % des cadres dirigeants en emploi de l'Union européenne sont des femmes. 46,8 % des emplois de l'Union européenne sont occupés par des femmes.

Champ : UE ; personnes en emploi au sens du BIT de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Sources : instituts nationaux de statistiques ; Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en avril 2024).

6.3 Salaires et coût du travail en Europe

En 2023, dans l'Union européenne (UE), le coût du travail dans le secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages pour les entreprises de 10 salariés ou plus s'élève en moyenne à 31,60 euros de l'heure travaillée (figure 1). Il varie fortement selon les pays, avec un écart relatif de 1 à 6 entre la Bulgarie (9,20 euros) et le Luxembourg (53,60 euros). La France occupe la 4^e position des pays ayant le coût horaire moyen le plus élevé (42,70 euros), l'Allemagne la 5^e position, à égalité avec les Pays-Bas (41,90 euros). Dans l'industrie, le coût horaire français est légèrement inférieur à celui de l'Allemagne (45,30 euros, contre 46,40 euros) (figure 2) alors que, dans le tertiaire marchand (hors services aux ménages), il est supérieur (42,30 euros, contre 39,80 euros).

En 2022 et 2023, avec la nette hausse des salaires dans un contexte de forte inflation, le coût du travail horaire a accéléré, en France comme dans la plupart des autres pays de l'UE (figure 1). Au total, de 2013 à 2023, le coût du travail horaire en France a augmenté de 22,3%, dont +8,1% entre 2021 et 2023. Cette hausse depuis 2013 reste plus modérée qu'en Allemagne (+33,4%, dont +12,0% entre 2021 et 2023) et que dans l'ensemble de l'UE (+28,5%, dont +11,3% sur les deux dernières années). De 2013 à 2021, la hausse du coût horaire avait été modérée en France par la mise en place de différentes mesures, notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) en 2013, l'extension de la réduction générale de cotisations sociales applicable aux bas salaires en 2019 ou, plus récemment, les dispositifs adoptés en 2020 et 2021 pour faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 (exonérations et aide au paiement de cotisations sociales, aides à l'embauche des jeunes et des alternants).

Les salaires et traitements bruts représentent la plus grande partie du coût du travail (75,9% en moyenne dans l'UE en 2023). La part des salaires dans le coût du travail varie selon le mode de financement de la protection sociale : elle est plus élevée dans les pays où ce financement passe par l'impôt sur le revenu, comme au Danemark (87,6%), et plus basse lorsqu'il est surtout assuré par des cotisations sociales, comme en France (69,6%) ou en Suède (68,0%). En 2023, dans l'UE, les salaires et traitements bruts s'élèvent en moyenne à 24,00 euros de l'heure. La France se situe au dessus de la moyenne européenne, avec un salaire horaire moyen de 29,70 euros. Les différences de salaire, comme de coût du travail, sont très marquées entre les pays de l'ex-UE à 15 et les pays entrés plus récemment.

En 2022, dans l'UE, le salaire horaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes dans tous les pays. Cet écart de salaire horaire moyen entre les femmes et les hommes est le plus faible en Suède (8,2%), alors qu'il atteint 20,4% en Allemagne. En France, l'écart est de 12,4%, inférieur à la moyenne européenne (15,1%). L'écart de salaire horaire moyen entre les femmes et les hommes ne reflète qu'en partie les inégalités sexuées sur le marché du travail qui s'expriment aussi en matière d'activité, de chômage, de catégories socioprofessionnelles et de temps de travail. Ainsi, certains écarts de salaire horaire relativement faibles doivent être mis en regard des taux d'emploi féminins également faibles (Roumanie, Italie). Par ailleurs, des différences de caractéristiques entre femmes et hommes ne reflétant pas nécessairement des inégalités sexuées peuvent expliquer une autre partie de ces écarts.

Définitions

Consultez les définitions des concepts clés sur le site de l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022 – Dans le secteur privé en 2022, le salaire des femmes est inférieur de 4 % à celui des hommes, à temps de travail et poste comparables », *Insee Focus* n° 320, mars 2024.
- « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2020 : 38,70 euros par heure travaillée », *Insee Focus* n° 283, janvier 2023.
- Voir les publications Eurostat sur le site ec.europa.eu

1. Coût horaire du travail, salaire et écart femmes-hommes dans les pays de l'UE

En euros

Pays	Coût horaire du travail en 2013	Coût horaire du travail en 2023	Salaire et traitement brut horaire en 2023	Cotisations sociales et autres charges horaires de l'employeur en 2023	Écart de salaire horaire entre les femmes et les hommes en 2022 (en %)
Bulgarie	3,6	9,2	8,1	1,1	14,4
Roumanie	4,6	10,8	10,3	0,6	8,8
Hongrie	8,0	13,3	11,4	1,8	16,8
Lettonie	6,7	13,8	10,9	2,9	20,6
Pologne	7,8	14,2	11,6	2,5	13,2
Croatie	9,3	14,4	12,8	1,6	11,0
Lituanie	6,3	14,8	14,0	0,9	13,6
Portugal	12,9	16,1	13,0	3,1	13,9
Grèce	15,7	16,6	13,0	3,5	nd
Malte	12,0	17,2	15,9	1,2	13,2
Slovaquie	9,6	17,2	12,5	4,7	18,4
Tchéquie	10,2	18,0	13,6	4,3	13,3
Estonie	9,4	18,3	13,6	4,7	23,5
Chypre	15,9	18,4	15,2	3,2	16,8
Espagne	20,8	24,1	17,7	6,4	13,9
Slovénie	15,7	26,0	22,3	3,7	9,2
Italie	26,6	29,2	20,9	8,2	13,0
Irlande	28,3	38,3	31,9	7,2	16,7
Finlande	32,5	38,5	31,7	6,8	14,8
Autriche	30,6	40,9	30,0	11,0	20,1
Suède	40,3	41,6	28,3	13,3	8,2
Allemagne	31,4	41,9	32,5	9,4	20,4
Pays-Bas	32,2	41,9	32,3	9,7	18,7
France	34,9	42,7	29,7	12,9	12,4
Belgique	39,7	46,9	34,5	12,3	9,2
Danemark	41,4	50,0	43,8	6,2	13,4
Luxembourg	36,0	53,6	46,5	7,0	9,2
Zone euro	28,3	35,6	26,7	8,8	16,0¹
UE	24,6	31,6	24,0	7,6	15,1¹

nd: résultat non disponible.

¹ Données estimées comme moyennes des écarts nationaux, pondérées par l'emploi salarié dans les secteurs marchands de chaque pays pour lequel l'information est disponible.

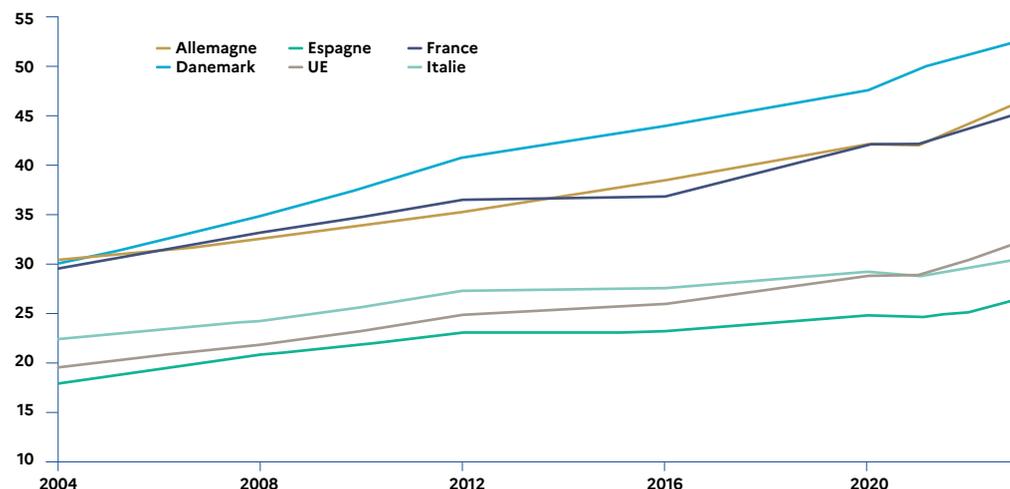
Lecture: en 2023, en France, le coût horaire du travail dans le secteur marchand non agricole (hors services aux ménages) s'élève en moyenne à 42,70 euros, dont 29,70 euros de salaires et traitements bruts (69,6%).

Champ: UE; secteurs marchands, hors services aux ménages (secteurs B à N de la NAF rév. 2); entreprises de 10 salariés ou plus.

Sources: instituts nationaux de statistique; Eurostat, *annual labour cost data* (colonnes 1 à 4), *gender pay gap data* (colonne 5) [extraction des données en mai 2024].

2. Coût du travail dans l'industrie entre 2004 et 2023

En euros



Lecture: en 2023, en France, le coût horaire du travail dans l'industrie est en moyenne de 45,3 euros.

Champ: UE, industrie (hors construction), entreprises de 10 salariés ou plus.

Sources: instituts nationaux de statistique; Eurostat, *annual labour cost data*.

Directeur de la publication: Michel Houdebine, directeur de la Dares

Secrétariat de rédaction: Sabine Clerc

Conception graphique: Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Contact: dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Imprimé par: le ministère des Armées

Dépôt légal: décembre 2024

Dares: 78-84, rue Olivier de Serres – CS 59234 – 75739 Paris cedex

dares.travail-emploi.gouv.fr

dares.travail-emploi.gouv.fr

Direction de l'Animation de la recherche,
des Études et des Statistiques du ministère
chargé du Travail

78, rue Olivier de Serres
75015 Paris

